



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 048 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 2 février 2005

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 février 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par la députée de Don Valley-Est.

[*Les députés chantent l'hymne national.*]

• (1405)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir et fierté que je félicite tous les Canadiens et notre gouvernement de leurs dons généreux, individuels et collectifs, pour venir en aide à toutes les personnes touchées par la catastrophe du tsunami. Je suis sincèrement impressionné de voir tous les efforts déployés par les Canadiens, jeunes et moins jeunes, de tous les horizons, notamment sous la forme de dons et de collectes de fonds. Cela témoigne éloquentement des valeurs des Canadiens.

La tâche à accomplir prendra des années. Notre gouvernement est déterminé à travailler avec diligence et responsabilité, en collaboration avec ses partenaires internationaux, dans le cadre des programmes exhaustifs d'aide au rétablissement, à la réhabilitation et à la reconstruction. Il est donc important que ces dons généreux soient distribués de façon adéquate, efficace, équitable et transparente à toutes les régions touchées par le tsunami.

Permettez-moi de souligner encore une fois la compassion, la générosité et les efforts extraordinaires des Canadiens dans cette période difficile. Bravo et félicitations.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs, les éleveurs de bovins et tous ceux dont le gagne-pain dépend de l'agriculture comptent anxieusement les jours qui les séparent du 7 mars, puisqu'ils espèrent qu'à cette date la frontière américaine sera ouverte aux bovins de moins de 30 mois provenant du Canada.

Après trois ans de sécheresse et l'interdiction qui frappe le boeuf depuis presque deux ans, la réouverture de la frontière n'est qu'un

modeste pas pour régler la crise économique qui sévit. Nous aurions peut-être pu mieux traverser la crise de l'ESB si nous n'avions pas été si dépendants des États-Unis pour l'achat et la transformation de notre boeuf.

Il est temps de faire preuve de proactivité, de reconstruire nos marchés et de trouver de nouveaux marchés pour de nouveaux produits. La meilleure façon d'y parvenir consiste à accroître notre capacité d'abattage. Nous avons besoin de plus d'usines de transformation et nous en avons besoin maintenant.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. Plusieurs groupes ont des plans d'aménagement et des plans de marketing pour de nouveaux abattoirs, mais ils n'arrivent ni à attirer l'attention du gouvernement ni à obtenir son aide. Des gens perdent leurs fermes, leurs maisons et leurs entreprises. Nous avons besoin d'un nouveau pacte pour les régions rurales du Canada, et le prochain budget est un bon point de départ.

* * *

LE MOIS DE SENSIBILISATION À LA FRAUDE

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, hier à Toronto, le ministre de l'Industrie s'est joint à des membres du Forum sur la prévention de la fraude, présidé par le Bureau de la concurrence, pour lancer le Mois de sensibilisation à la fraude.

Des milliers de Canadiens seront mieux informés sur les façons de se protéger de la fraude grâce à cette campagne d'un mois. Plus de 40 organisations des secteurs public et privé s'efforceront d'apprendre aux Canadiens comment reconnaître la fraude, la signaler et y mettre un terme. Ces organisations se sont engagées à diffuser des annonces d'intérêt public sur les ondes de la radio et de la télévision, à distribuer 30 millions d'encarts et d'affiches, à payer des annonces dans les journaux et à afficher des bannières sur le Web, tout cela au nom de l'information et de la prévention en matière de fraude.

Mieux vaut prévenir que guérir, comme le veut l'adage. Le Mois de sensibilisation à la fraude, fort d'une collaboration sans précédent des secteurs public et privé, aidera à contrer la criminalité de façon préventive.

* * *

[Français]

L'USINE PORT-ALFRED

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, le 26 janvier dernier, la compagnie Abitibi-Consol a annoncé la fermeture définitive de l'usine Port-Alfred à La Baie.

Article 31 du Règlement

L'annonce de la perte définitive de 640 emplois a été communiquée sans préavis et a mis les employés devant un fait accompli. La compagnie n'a même pas laissé miroiter la possibilité d'une porte de sortie pour la relance. Par cette attitude, elle a fait montre de mépris à l'égard de ses employés.

On constate aussi le peu d'intérêt du gouvernement fédéral qui brille par son absence alors qu'il s'agit d'une nouvelle désastreuse pour toute la population de Ville Saguenay et du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Si la fermeture d'une usine en région éloignée ne préoccupe pas le gouvernement, pourquoi parle-t-il de développement régional?

Le message du ministre de l'Agence de développement économique du Canada aux travailleurs de l'usine a beau être compatissant, mais Saguenay a besoin d'argent plus que de bons sentiments.

* * *

• (1410)

LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, dans ma circonscription de Tobique—Mactaquac, la pomme de terre est reine. La culture, la transformation et l'expédition de ce légume sont des activités économiques essentielles dans la vallée supérieure de la rivière Saint-Jean.

En l'honneur de cette filière vitale et de ceux qui y consacrent tous leurs efforts, le Musée de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick a organisé la première intronisation au Temple mondial de la renommée de la pomme de terre.

Une des personnes ainsi honorée est un spécialiste de longue date du secteur, M. Yvon Ouellette, de Drummond au Nouveau-Brunswick. M. Ouellette est l'un des producteurs de pommes de terre qui a le mieux réussi au Nouveau-Brunswick.

Ce sont des gens comme Yvon Ouellette qui, pratiquant avec cœur leur métier, sont à la source du dynamisme de cette filière agricole. Leur dévouement et leur esprit d'entreprise ont fait de la filière de la pomme de terre l'élément moteur de l'économie dans notre région.

Je présente mes sincères félicitations à Yvon Ouellette à l'occasion de son intronisation au Temple mondial de la renommée de la pomme de terre.

* * *

[Traduction]

L'AIDE AUX VICTIMES DU TSUNAMI

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, je rends hommage aujourd'hui aux centaines de personnes de ma circonscription qui ont donné leur temps et leurs ressources pour recueillir des fonds au profit des victimes du tsunami du 26 décembre.

Des enfants ont organisé des collectes de sous et de jeunes livreurs de journaux ont donné le produit de leur travail. Des associations de jeunes ont recueilli des dons. Un groupe d'immigrants sri lankais s'est offert pour diriger les activités locales.

À Pitt Meadows, Dotti Preena a organisé un dîner bénéfice sri lankais et une vente aux enchères par écrit.

À Maple Ridge, Surekha et Nelie Meedin se sont associées aux propriétaires du dépôt de bouteilles Haney pour organiser un ramassage de bouteilles, qui a connu un franc succès.

À Mission, Ken Selvaraja, du Cedar Valley Lions Club, a organisé un brunch au restaurant Stella au profit d'un orphelinat sri lankais.

Ce ne sont là que quelques exemples des innombrables personnes qui ont fait beaucoup pour aider une multitude de gens dans un moment de grande détresse.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour remercier tous ceux qui ont déjà donné et tous ceux qui continuent à donner.

* * *

L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que j'ai appris, hier, que la société Gildan Activewear fermera ses deux filatures canadiennes.

L'une de ces usines, dont la fermeture est prévue en mars, est située à Long Sault, en Ontario, et emploie 170 personnes. Cette région qui comptait auparavant la plus forte concentration d'entreprises textiles au Canada a perdu près de 2 000 emplois au cours des vingt dernières années.

J'exhorte le gouvernement du Canada à mettre en place des mesures pour que ces travailleurs reçoivent des prestations d'assurance-emploi en temps opportun. Je demande également au gouvernement d'améliorer le programme pour l'industrie textile pour éviter que cet important secteur ne perde davantage d'emplois.

* * *

[Français]

UBISOFT

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, Ubisoft, qui compte la deuxième plus grande équipe de créateurs au monde en matière de jeux vidéo, vient de confirmer que c'est à Montréal que l'entreprise investira 700 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour faire grandir leur entreprise, créant ainsi 1 000 nouveaux emplois.

Nous saluons le dynamisme d'Ubisoft et nous reconnaissons que le soutien financier des gouvernements du Québec et d'Ottawa n'est pas étranger à cette décision.

Cet exemple de coopération Québec-Ottawa légitime notre questionnement sur le silence du gouvernement fédéral quant à l'aide qu'il entend apporter à Bombardier dans son ambitieux projet portant sur une nouvelle famille d'avions. Le gouvernement du Québec a présenté à Bombardier, le 15 décembre dernier, un programme d'intervention pour inciter l'avionneur à développer son nouvel appareil à Mirabel. Ottawa est resté de marbre jusqu'à ce jour.

Le premier ministre doit s'inspirer de la collaboration fédérale dans le dossier d'Ubisoft et prendre clairement position en faveur du Québec pour Bombardier. Rappelons-lui que...

Le Président: L'honorable député de Brome—Missisquoi a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, mon comté, Brome—Missisquoi, compte maintenant un immense parc-réserve dans les monts Sutton qui, bientôt, devrait atteindre près de 20 000 acres.

Mon collègue le ministre de l'Environnement a annoncé une contribution de 1,1 million de dollars à Conservation de la nature pour consolider ses acquisitions dans les massifs de Sutton.

Dans Brome—Missisquoi, l'environnement est une priorité. Les gens vivent en harmonie avec la nature. Les gens m'ont appuyé dans ce projet, car ils croient en l'urgence de préserver ce patrimoine unique. Les Amérindiens appellent les arbres « peuple debout ». Les gens de Brome—Missisquoi et tous les intervenants dans ce dossier se sont tenus debout afin de protéger des richesses naturelles qui n'ont pas de prix.

Dans certaines civilisations, on plante un arbre à la naissance d'un enfant pour lui offrir un ami pour la vie. Dans Brome—Missisquoi, nous avons offert à nos enfants une forêt pour la vie. Voilà un bel héritage!

* * *

●(1415)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, en janvier, j'ai eu le plaisir d'assister, à Durham, à une réunion de la région 4 de l'Association des producteurs de maïs en Ontario. Cette assemblée annuelle a été suivie d'une réunion de la base dont le thème portait sur les véritables défis auxquels sont confrontés les agriculteurs au quotidien à l'aube d'une nouvelle saison.

Grâce à Joe Hickson et à Dale Mountjoy, plus de 300 agriculteurs ont assisté à cette rencontre réunissant des représentants des secteurs laitier et de l'élevage bovin et aviaire, des fournisseurs et des institutions bancaires, ce qui donne une indication de l'importance des défis.

Il me semble clair que les programmes de soutien du gouvernement ne fonctionnent pas. Il ne suffit pas simplement de s'employer à faire ouvrir la frontière.

Cette industrie ne peut plus se permettre d'accepter la stratégie réactionnaire axée sur la solution ponctuelle de problèmes que le gouvernement applique depuis dix ans. Les agriculteurs de ma circonscription et ceux de l'ensemble du pays ont besoin de programmes efficaces pour eux et d'une politique nationale en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

* * *

L'HOLOCAUSTE

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai accompagné Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, à la cérémonie marquant le 60^e anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

Bien que j'aie entendu parler de l'Holocauste pendant des années, rien ne restera autant gravé dans ma mémoire que ce jour où je me suis rendue au camp d'Auschwitz-Birkenau, qui a vu l'extermination de plus d'un million et demi de personnes, juives pour la plupart. Nous devons continuer de parler de l'Holocauste et nous en servir comme d'un outil puissant pour prévenir d'autres atrocités.

Témoins du courage des victimes, nous ne pourrions jamais ramener à la vie les gens qui sont morts dans l'Holocauste, ni réparer les torts subis par ceux qui ont réussi à survivre, mais, comme l'a dit Eli Wiesel, nous devons être les gardiens de leur mémoire. Il ne suffit pas de dire simplement que jamais plus une telle horreur ne se reproduira. Nous avons collectivement la responsabilité d'agir avec vigueur aujourd'hui même.

En tant que représentante élue de Thornhill, je suis prête à collaborer avec mes collègues à tous les échelons pour qu'il y ait des

Article 31 du Règlement

programmes éducatifs visant spécialement à lutter contre l'antisémitisme et le racisme sous toutes leurs formes. La meilleure façon de garantir notre avenir est de veiller à ce que nos enfants vivent dans un monde sans haine et sans racisme.

* * *

L'IMMIGRATION

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, quand une jeune femme marocaine du nom de Saadia El Ouardi a reçu l'ordre de son père d'épouser un homme deux fois plus vieux qu'elle et qui avait déjà deux femmes, elle a refusé. Quand le père l'a menacée de mort afin de préserver ce qu'il appelait son honneur, elle s'est enfuie au Canada pour sauver sa vie.

Pourtant, la semaine dernière, elle a été expulsée vers le Maroc, en dépit des menaces persistantes de son père, malgré le fait que son fils, Timmy, a la nationalité canadienne et malgré les exhortations de la communauté dans laquelle elle s'est installée, à Hamilton.

Bien que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ne reconnaisse pas que les meurtres pour l'honneur constituent une menace au Maroc, l'organisation internationale Global Rights et les Nations Unies ont toutes deux établi l'existence de tels meurtres, ainsi que l'incapacité du système de justice marocain à protéger les femmes.

Notre priorité est de faire en sorte que Saadia et Timmy soient réunis avec leur famille au Canada. Mais qui plus est, il s'agit de faire en sorte que le Canada redouble d'efforts pour protéger les femmes du monde entier contre la tragédie que sont les meurtres pour l'honneur.

* * *

LA JUSTICE

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, dans la vie, il y a peu de tragédies qui soient pires que la perte d'un enfant. La tragédie est d'autant plus grave lorsque la mort d'un enfant est causée par l'irresponsabilité d'un autre membre de notre société qui a choisi de prendre le volant alors qu'il était en état d'ébriété.

L'année dernière, Michael John Reid a été tué par un conducteur ivre dans ma circonscription. Ce fut une perte terrible pour toute la collectivité, pour ses amis et surtout pour sa famille.

Je prends aujourd'hui la parole pour exiger des lois et des peines plus sévères, de même qu'une plus grande sévérité dans l'application des lois sur la conduite en état d'ébriété.

La dévastation des familles victimes de tragédies causées par la conduite en état d'ébriété est profonde et elle ne doit jamais être oubliée. Trop souvent, les conducteurs en état d'ébriété sont remis en liberté quelques jours à peine après leur crime. Pour bien des gens, la conduite en état d'ébriété est un geste fait à la légère, sans même y penser.

Cependant, des victimes comme Michael Reid et des tragédies entraînant une dévastation comme celle causée à sa mère et à sa famille par son décès ne doivent pas être traitées simplement comme des statistiques.

La meilleure façon de rendre hommage à la vie de John Michael Reid serait de retenir cette leçon, de corriger les lacunes de nos lois et de faire en sorte que de telles tragédies ne se reproduisent jamais. C'est ce que je demande au premier ministre.

Questions orales

[Français]

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS DE PATINAGE ARTISTIQUE

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, du 2 au 5 février se dérouleront au PEPS de l'Université Laval de Québec les Championnats nationaux juniors de patinage artistique.

Ces championnats permettront de voir les talents de nos jeunes patineurs et jeunes patineuses dans les catégories juvénile, pré-novice et novice, femmes, hommes et couples. Ces patineurs d'aujourd'hui sont ceux qui, demain, seront nos médaillés olympiques. Ils méritent tous nos encouragements pour leurs efforts.

Ce type de compétition leur permet de se mesurer les uns aux autres, mais surtout d'acquérir une expérience qui les mènera vers le dépassement.

Le Bloc québécois souhaite à tous ces patineurs et patineuses la meilleure des chances et que cette compétition leur donne le goût de la réussite et du dépassement de soi.

* * *

• (1420)

[Traduction]

LA PÉRÉQUATION

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Finances, à la suite de pourparlers sur la péréquation, a laissé entendre que la Saskatchewan n'est pas aussi lésée qu'elle le prétend. Cependant, l'Institut Vanier de la famille a publié des chiffres qui montrent que les revenus des ménages stagnent, que l'endettement augmente et que le taux d'épargne des familles canadiennes est maintenant nul.

La situation des habitants de la Saskatchewan, la province du ministre des Finances, est encore pire. Leur taux d'épargne a été négatif pendant les quatre dernières années. Par comparaison, il y a 20 ans, le ménage moyen consacrait à l'épargne quelque 20 p. 100 de son revenu disponible.

Les familles croulent sous les impôts. À mesure que leurs comptes de banque s'épuisent, elles se sentent de moins en moins rassurées face à l'avenir.

Les politiques d'imposition et de dépenses du gouvernement libéral et le gaspillage éhonté et la mauvaise gestion qui ont marqué les dix dernières années ont contribué à l'insuffisance de liquidités, ce qui est particulièrement dur pour les familles à revenus faibles et moyens. Ce sont elles qui en paient le prix.

C'est le temps de rendre aux Canadiens leur argent durement gagné.

* * *

CHARLES CARMAN CORE

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à Charles Carman Core, décédé la semaine dernière à l'âge de 96 ans.

Charles Carman Core a été le 33^e maire de Brampton, poste qu'il a occupé de 1959 à 1962 après avoir été conseiller municipal pendant 30 ans. Son élection à l'âge de 28 ans fit de lui le plus jeune membre du conseil municipal de Brampton. Au fil des ans, il a exercé diverses autres fonctions dont celles de président du conseil du comté de Peel.

Bien qu'il se soit installé en Caroline du Sud en 1966 pour être plus près de sa fille, son souvenir restera gravé dans la mémoire des habitants de Brampton.

Je n'ai jamais rencontré cet homme, mais on ne m'en a dit que de bonnes choses.

M. Core, dont on n'oubliera jamais le souvenir, se perpétue dans ses trois enfants, ses 13 petits-enfants et ses 30 arrière-petits-enfants.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les échecs du premier ministre lors de sa récente visite en Chine.

Premièrement, il a apparemment trouvé une opposition efficace au sein du régime communiste chinois. Puis, dans son engouement pour les séances de photo, il a signé avec le gouvernement communiste une déclaration ouverte dont le libellé laisse entendre qu'on ne dira rien sur des questions comme Taiwan, le Tibet et les violations des droits de la personne.

Comment le premier ministre a-t-il bien pu signer une telle déclaration?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement à quel point le député est fort en lecture, mais je vais lire ceci. Nous avons échangé des vues...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il faut de l'ordre pour que nous puissions entendre la réponse.

Le très hon. Paul Martin: ...sur la question des droits de la personne et sur l'importance fondamentale du respect et de la protection de ces droits. Ce passage est tiré d'un document que le député n'a manifestement pas lu.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre sait exactement à quoi je fais allusion. Je suis certain qu'il le sait parce que l'expert en la matière au sein de son propre caucus, l'ancien ministre responsable de l'Asie-Pacifique, a écrit ce qui suit au sujet du libellé de la déclaration que le premier ministre a signée. Voici ce qu'il a dit:

[...]sous ce vernis antiseptique se cache un texte qui dit en fait que le Canada n'a pas à se mêler de la question de Taiwan et du Tibet et que ce n'est pas important s'il y a des violations des libertés politiques, des droits fondamentaux de la personne ou encore des normes fondamentales du droit international.

Le premier ministre peut-il expliquer l'incompétence et la négligence absolues dont il a fait preuve en signant une déclaration contenant ce genre de langage communiste?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pour un document qui ne parle pas de Taiwan, permettez-moi simplement de signaler qu'on peut y lire que le Canada réaffirme sa politique d'une seule Chine et son opposition à toute mesure unilatérale par n'importe quelle partie visant à modifier le statut de Taïwan et à déclencher une escalade des tensions qui risquerait de compromettre la stabilité politique et la prospérité de l'Asie de l'Est.

Nous avons simplement dit que personne ne devrait modifier unilatéralement le statut de Taiwan, et cela veut dire la Chine.

Questions orales

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question au sujet d'un autre aspect du voyage du premier ministre parce qu'il a fait plus qu'abandonner les habitants de la Chine, du Tibet et de Taiwan. Regardons aussi ce qui se passe dans notre propre milieu des affaires ici, au Canada.

Avant que le premier ministre ne parte en voyage, le SCRS a présenté un rapport disant que la Chine communiste était engagée dans des activités d'espionnage économique au Canada, espionnage dont les cibles étaient nos industries aérospatiale, minière et nucléaire.

Le premier ministre a-t-il soulevé cette question de façon précise lorsqu'il a rencontré les dirigeants de la Chine communiste?

• (1425)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le document fait allusion au fait qu'il n'y aura pas d'ingérence interne de la part des parties. Nous disons essentiellement que ce pays adoptera ses lois et que les autres pays les comprendront.

Malheureusement, nous avons un document qui, en fait, réfute chacun des points soulevés par le chef de l'opposition. Je lui suggérerais de congédier son personnel de recherche et d'embaucher quelqu'un qui sait lire l'anglais.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il est clair que le premier ministre n'a pas soulevé la question de l'espionnage industriel avec les dirigeants chinois même si, l'an dernier, le SCRS déclarait ce qui suit dans son rapport au Parlement:

[...] les progrès scientifiques et technologiques du Canada et ses infrastructures essentielles dans les secteurs de l'économie et de l'information, ainsi que des renseignements militaires et d'autres informations classifiées du gouvernement, compromettant ainsi sa sécurité nationale.

Le SCRS déclarait que nous étions la cible d'espions étrangers et une source ajoutait même « particulièrement des espions chinois ».

Est-ce que, oui ou non, le premier ministre a soulevé auprès des dirigeants chinois la question de la présence d'espions chinois actifs au Canada où ils volent les secrets industriels canadiens?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, l'opposition se fiche des relations bilatérales entre le Canada et la Chine. Elle n'est pas du tout intéressée à mieux comprendre un pays qui s'affirme de plus en plus sur la scène internationale comme une puissance très importante. Nous avons établi des contacts avec la Chine. Nous avons l'intention de continuer de travailler avec ce pays. Nous soulevons la question des droits de la personne chaque fois que nous en avons l'occasion.

Cependant, je crois très sincèrement qu'il est important pour les Canadiens d'entretenir des relations bilatérales avec la Chine.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, des rapports respectueux se fondent sur une relation de confiance et, selon nos services de renseignements, la République populaire de Chine fait appel à un réseau d'espions pour voler des renseignements stratégiques et économiques canadiens.

La non-réponse du ministre nous dit clairement que le gouvernement n'a pas soulevé la question auprès de la République populaire de Chine. La responsabilité première d'un gouvernement est de protéger la souveraineté et la sécurité du pays.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas assumé cette responsabilité en soulevant la question de la présence d'espions chinois actifs au Canada?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député de Calgary-Sud-Est fait preuve de beaucoup de témérité. Il a participé au voyage, il était là chaque fois qu'une photo officielle était prise avec la presse et les journalistes et il a fait preuve de beaucoup de courage lorsqu'il était avec des reporters canadiens, mais il a laissé passer toutes les occasions de soulever la question avec les Chinois au cours de ce voyage.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, avant Noël, le premier ministre était catégorique: sans engagement écrit de George Bush écartant toute possibilité de militarisation de l'espace, le Canada ne participera pas au projet de bouclier antimissile. Le problème, c'est qu'il est aujourd'hui contredit par son ministre de la Défense, qui affirme, et je le cite: « On n'a pas besoin de garantie. Le système actuel de bouclier antimissile n'amène pas la militarisation de l'espace. »

Comme cette position n'a rien de rassurant pour l'avenir, la population a le droit de savoir. Le premier ministre va-t-il exiger des garanties écrites de George Bush ou signer un chèque en blanc à la militarisation de l'espace?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire d'exiger des garanties écrites de la part de M. Bush. Le premier ministre a dit que nous ne participerions pas à un accord où la militarisation de l'espace soit l'intention de l'une ou l'autre partie. Il n'est donc pas question pour nous de participer à un accord. Les Américains savent que cela est notre position. Toute la Chambre sait que c'est notre position. Toutes les autres suggestions sont seulement faites afin de créer des distorsions autour de cette question pour confondre les choses.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en tout cas, le ministre de la Défense ne sait toujours pas que son premier ministre a parlé de garantie écrite. Peut-être que le premier ministre ne s'en souvient pas lui-même. Ce ne serait pas la première fois qu'il ne se souvient pas de ce qu'il a dit.

Je me souviens que la veille d'accepter de modifier NORAD, le premier ministre m'a appelé et m'a dit que cela n'avait rien à voir avec le bouclier antimissile. Pourtant, on sait aujourd'hui que oui, cela a à voir avec le bouclier antimissile, contrairement à ce qu'il m'avait dit au téléphone la veille de signer l'accord et de donner son accord.

Aujourd'hui, j'aimerais savoir si son intention n'était pas de faire passer en douce la participation du Canada au bouclier...

• (1430)

Le Président: L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que la position du gouvernement est que nous allons avoir un débat en Chambre concernant toutes les conditions qui sont appropriées à notre participation ou non concernant la question du bouclier antimissile. On aura cette chance et on en a déjà débattu à plusieurs reprises. Toutefois, le premier ministre a toujours été très clair. Le Canada ne participera jamais à aucune proposition qui envisage la militarisation de l'espace.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il faudrait être clair. Je pose ma question au premier ministre, pas au ministre de la Défense nationale, qui contredit son chef.

Quand il m'a appelé, la veille de répondre à NORAD et aux États-Unis, il m'a dit que cela n'avait rien à voir avec la participation au bouclier antimissile, que l'accord avec NORAD ne touchait d'aucune façon le bouclier antimissile. On voit que c'est maintenant le contraire.

Or, je veux bien qu'il passe son temps à hésiter, mais est-ce qu'il pourrait répondre et confirmer que c'est ce qu'il m'a dit et que, dans les faits, c'est l'inverse qui arrive?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc est un peu confus, dois-je dire. Le sujet principal est la défense du Canada.

En ce qui concerne la défense du Canada, NORAD est essentiel et très important. Il n'y a pas de doute que la décision que nous avons prise au mois de juillet donnait à NORAD la capacité de transmettre des informations sur les missiles. On voulait garder la protection non seulement de NORAD, mais de notre espace. Cela a été une décision très importante pour le Canada.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce que je lui ai dit et que j'affirme de mon siège, c'est qu'il m'a dit que cela n'avait rien à voir avec le bouclier antimissile. Or, on sait aujourd'hui que celui qui est à la direction du système américain de bouclier antimissile est aussi à la direction de NORAD. Il semble que ce n'est pas un schizophrène, il sait très bien ce qu'il fait.

J'aimerais que le premier ministre me dise pourquoi il m'affirmait, la veille d'annoncer qu'il y avait un changement, que cela n'avait rien à voir avec le bouclier antimissile et qu'aujourd'hui, il évite de répondre à la question. Il pourrait dire au moins qu'il s'est aperçu que c'est la même personne qui dirige les deux et que cela a à voir avec le bouclier antimissile.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la position du Bloc est tout à fait ridicule. Au mois de juillet dernier, il était clair quelle était la décision, tout comme la raison pour laquelle nous prenions cette décision. Nous la prenions parce que nous voulions nous assurer du rôle de NORAD dans l'avenir. Tout était ouvert et transparent. Le chef du Bloc est peut-être la seule personne au monde qui ne le savait pas.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je peux affirmer exactement la même chose que ce que le député de Laurier—Sainte-Marie a dit, parce que j'ai eu la même conversation.

Quand on parle de promesses brisées, on doit mentionner que lorsqu'il était dans l'opposition, le premier ministre a dit que Brian Mulroney n'en faisait pas assez pour réduire la pollution. Encore une fois, il n'a pas agi, et la pollution augmente de jour en jour.

Une réduction obligatoire de la consommation des véhicules nous permettrait d'atteindre 10 p. 100 de nos objectifs. Annoncera-t-il un tel programme aujourd'hui?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre au préambule de la question du chef néo-démocrate, la raison pour laquelle nous prenions cette décision a été rendue publique, tout comme le but de NORAD dans toute cette question. Tout le monde le savait. Si le chef du NPD ne le savait pas, cela fait donc deux personnes au monde qui ne le savaient pas.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, le fait est que l'on oppose à la vérité une pluie d'insultes. Je crois que les Canadiens sont en mesure de juger de ce qui se passe réellement.

Ma prochaine question s'adresse au premier ministre. Elle concerne l'équité, l'équité à l'égard des habitants de la Saskatchewan relativement aux ressources naturelles. Les Saskatchewanais ont travaillé dur pour redresser leur économie. Ils ont fait des progrès remarquables.

Le fait d'avoir été traités équitablement a permis aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador d'améliorer leur situation. Il pourrait en être ainsi en Saskatchewan.

Le premier ministre va-t-il traiter les habitants de la Saskatchewan de façon équitable?

● (1435)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous nous sommes montrés équitables à l'égard de la Saskatchewan en reconnaissant que la structure du programme de péréquation avait donné lieu à une erreur de 120 millions de dollars et en remettant ce montant à la Saskatchewan de manière à corriger cette erreur.

Nous nous sommes montrés équitables à l'égard de la Saskatchewan en établissant un plancher dans le calcul des paiements de péréquation l'année dernière, plancher qui a fait bénéficier cette province d'un montant supplémentaire de 590 millions de dollars cette année seulement.

Nous nous sommes montrés équitables à l'égard de la Saskatchewan en l'aidant à se sortir du groupe des provinces démunies. Les habitants de la Saskatchewan veulent être traités de façon équitable par le gouvernement du Canada. Ils veulent que le gouvernement intervienne dans leur province de façon positive et constructive, mais ils veulent aussi...

Le Président: Le député de Nova-Centre a la parole.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, les documents déposés hier à la Commission d'enquête Gomery ont montré qu'un chèque rédigé dans le cadre du programme de commandites a été versé directement dans les coffres du Parti libéral. C'est un fait nouveau alarmant qui montre que de l'argent des commandites a été versé directement au Parti libéral du Canada.

Questions orales

Cependant, à la veille des élections, le printemps dernier, ces documents ont été cachés au Comité des comptes publics, qui faisait son travail, et à la population canadienne.

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi ces documents ont-ils été cachés au Parlement et à la population et qui est responsable de cette dernière opération de camouflage dans le cadre du scandale des commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, le député commente des témoignages quotidiens qui peuvent être contredits par des témoignages faits une autre journée. Ce n'est pas approprié. Cela ne devrait pas nous surprendre, car plus tôt cette semaine, le député et son chef ont demandé au premier ministre de dire à M. Chrétien comment il devait se conduire devant la commission d'enquête.

Précisons exactement ce qu'ils demandaient au premier ministre de faire. Ils l'invitaient à suborner un témoin.

Il n'est pas surprenant alors que le numéro d'aujourd'hui du *Vancouver Province* dise que le député de Nova-Centre a oublié sa formation juridique de base.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Eh bien, monsieur le Président, nous avons droit à d'autres tergiversations et mesures dilatoires de la part d'un député converti récemment à l'idéologie libérale.

Il y a deux ans, avant que la vérificatrice générale ne révèle que toutes les règles prévues avaient été violées, des hauts fonctionnaires inquiets ont également demandé que des experts déterminent si la loi avait été violée.

En 2000, des hauts fonctionnaires ont dit se préoccuper du non-respect des règles sur la passation de marchés et du Code criminel. Le sous-ministre des Travaux publics a soulevé des préoccupations précises, notamment au sujet de contributions au Parti libéral par des agences de publicité libérales qui touchaient de l'argent dans le cadre du programme de commandites.

Après la vérification de 2002, la vérificatrice générale a demandé l'intervention de la GRC et des accusations ont ensuite été portées. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait appel aux policiers il y a cinq ans, lorsque cette information a été mise au jour?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, une enquête publique a été mise sur pied par le premier ministre et le gouvernement pour faire toute la lumière sur cette question. En fait, cette enquête fonctionne très bien et c'est pourquoi les Canadiens de tout le pays appuient le juge Gomery dans son travail. J'exhorte le député à faire exactement ce que les Canadiens souhaitent que nous fassions tous, soit appuyer le juge Gomery et ne pas commenter les témoignages quotidiens.

Je crois comprendre que le député a reçu récemment deux contraventions pour excès de vitesse. Il est évident qu'il conduit un petit peu plus vite qu'il ne le pense.

* * *

LE BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, Jim Walsh, qui est membre du Bureau de la sécurité des transports, a assisté à la réception organisée par le Parti libéral au cours de la période des Fêtes et il était même assis à la table du premier ministre, et ce après que son patron eût précisé qu'il ne devrait pas y assister.

Howard Wilson, le chien de poche du gouvernement en matière d'éthique, a dit qu'il n'était pas convenable qu'une personne comme Jim Walsh, qui avait fait l'objet d'une nomination politique, assiste à une activité politique partisane.

Le premier ministre a dit à plusieurs reprises qu'il comptait respecter les normes éthiques les plus élevées. Ma question s'adresse donc au premier ministre. La présence de Jim Walsh à sa table dans le cadre d'une soirée de nature partisane respecte-t-elle ses normes éthiques élevées ou reconnaîtra-t-il devant la Chambre qu'il n'a pas de normes éthiques?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que toutes les personnes nommées par le gouverneur en conseil doivent suivre le code de déontologie qui fait état justement de normes très élevées en matière d'éthique.

On peut se questionner sur la pertinence du fait qu'une personne ait assisté à un événement de financement politique. Par ailleurs, je comprends que le commissaire à l'éthique, à l'heure actuelle, va préciser l'interprétation de ce code pour toutes les personnes impliquées.

• (1440)

[Traduction]

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, Howard Wilson, le chien de poche du gouvernement en matière d'éthique, a dit qu'il n'était pas convenable, et la ministre vient d'ailleurs de le confirmer, qu'une personne ayant fait l'objet d'une nomination politique assiste à une réception aux côtés du premier ministre. Toutefois, le premier ministre n'a toujours pas fait part des normes éthiques qui pourraient nous permettre de juger qui a raison et qui a tort et qui agit correctement.

La question est simple. Le premier ministre présentera-t-il des normes éthiques ou n'aurons-nous rien pour nous guider, ce qui permettra à tous de faire ce qu'ils veulent, quand ils le veulent, aux frais du Parti libéral?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre que, de notre côté, la question nous intéresse au plus haut point et que nous comptons bien rehausser les normes et non les réduire comme le député le laisse entendre.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, en fait de cafouillage, il est difficile de faire mieux que le présent gouvernement relativement au bouclier antimissile. En effet, le ministre des Affaires étrangères, de son côté, soutient qu'il n'y a aucune contradiction entre la position de l'administration américaine et celle du gouvernement canadien, puisque la militarisation de l'espace ne fait pas partie du programme dans son état actuel.

Doit-on comprendre des propos du ministre qu'il se satisfait qu'on lui réponde cela pour aller de l'avant avec le bouclier? Considère-t-il que c'est cela, la garantie?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Non, monsieur le Président. Il s'agit d'un des critères qui permettra au gouvernement de prendre sa décision. Nous avons été très clairs. Nous ne voulons pas participer à un programme qui contribuera à l'arsenalisation de l'espace.

Toutefois, il s'agit d'un des critères. Vous le savez. Il y en a d'autres.

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, devant le refus de l'administration américaine de donner des garanties qu'il n'y aura pas de militarisation de l'espace, la seule position acceptable n'est-elle pas de dire non à une entreprise qui va à l'encontre de la volonté des Québécois et des Canadiens et qui, en plus, constitue une menace pour la paix?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que ce gouvernement, comme l'ensemble des Canadiens, souhaite toujours la promotion de la paix. En effet, nous souhaitons toujours promouvoir la paix.

Je peux ajouter que nous avons, de l'administration américaine, un engagement que son programme actuel, manifestement, ne se dirige pas vers l'arsenalisation de l'espace.

Quant à ce dont parle la députée, il s'agit d'une entrevue avec un représentant de l'administration américaine qui reconnaissait que, dans le programme actuel, rien ne dirigeait vers l'arsenalisation de l'espace.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, contrairement à ce que nous a dit le ministre des Transports le 13 janvier dernier, l'offre fédérale à Bombardier n'a été déposée que vendredi dernier. On ne sait toujours pas si cette offre contient des dispositions précises pour garantir qu'au moins 54 p. 100 des emplois du projet seront au Québec, respectant ainsi la répartition actuelle des emplois.

Le ministre peut-il nous dire s'il y a effectivement une exigence en ce sens dans l'offre faite à Bombardier par le gouvernement fédéral?

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes maintenant en pourparlers avec Bombardier. Nous n'avons pas encore abordé la question du nombre d'emplois ni de l'endroit où ils seront créés. Nous le ferons dans un proche avenir, et ce seront largement des critères du secteur privé qui dicteront notre décision quant à l'endroit le plus propice pour la création d'emplois du point de vue économique pour le Canada.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, lorsque, en pleine campagne électorale, le gouvernement fédéral a proposé 500 millions de dollars à l'industrie automobile pour garantir son développement en Ontario, il l'a dit clairement et il a atteint son objectif. Présentement, le ministre nous dit qu'il n'a pas encore parlé du nombre d'emplois.

Pourquoi est-ce que ce qui est possible pour l'automobile en Ontario ne pourrait pas aussi l'être pour l'aéronautique au Québec? Il me semble que c'est pure justice que ce soit ainsi.

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, toutes les provinces du pays aimeraient

pouvoir nous demander la création d'un certain nombre d'emplois à titre de quota leur revenant. Mais l'économie fonctionne autrement. Nous déployons des efforts pour assurer l'établissement d'une industrie aérospatiale forte dans tout le Canada. Elle sera forte au Québec. Elle sera forte en Ontario ainsi que dans le Canada atlantique et dans l'Ouest.

* * *

• (1445)

[Français]

LES CONGÉS PARENTAUX

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, les délais sont passés et le premier ministre n'est pas arrivé à une entente avec le Québec sur le congé parental. Les libéraux se cachent encore derrière la Cour suprême, plutôt que de travailler à trouver une solution avec le Québec. Il est clair que le premier ministre ne cherche pas à conclure une entente équitable pour le Québec et les familles au travail. Le premier ministre s'entête face à la volonté de Québec de mettre sur pied son programme de congé parental.

Pourquoi ne tient-il pas sa promesse électorale?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que la députée répète exactement la même question qu'hier. Alors, ma réponse sera exactement la même. L'appel qui est devant la Cour suprême pour clarifier davantage, dans un contexte beaucoup plus large, tous les programmes couverts par l'assurance-emploi constitue un premier dossier. L'autre dossier qui est à côté, c'est celui de la négociation avec le Québec. Il n'y a pas de lien direct entre ces deux dossiers. Les discussions se poursuivent toujours avec mon collègue du gouvernement du Québec et nous sommes toujours optimistes.

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, nous faisons face à une mauvaise habitude libérale: le premier ministre fait une promesse électorale qu'il n'a pas l'intention de tenir et envoie la cause devant la Cour suprême, puis oblige la province à se battre pour obtenir ce qui avait été promis.

C'est exactement ce qui arrive au Québec dans le dossier du congé parental. Quand les Canadiens pourront-ils compter sur un premier ministre qui respecte sa parole?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada respecte sa parole et agit en partenariat avec l'ensemble des provinces dans tous les dossiers qui concernent les relations fédérales-provinciales.

À cet égard, nous avons fait un très grand bout de chemin avec le gouvernement du Québec dans le dossier du congé parental. Nous avons presque solutionné l'ensemble du dossier. Il nous reste à discuter de la méthodologie de la première année. C'est pour cela que des discussions sont présentement en cours.

*Questions orales***LES JEUX AQUATIQUES**

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, nous sommes très sensibles aux efforts de la Ville de Montréal pour sauver les Jeux aquatiques, en espérant que le conseiller du maire Tremblay ne soit pas encore Morrow Communications.

Le ministre des Transports veut prendre ses distances du « frigidaire » et couper les vivres au groupe Savard. La ministre du Patrimoine, elle, veut plonger à tout prix pour sauver ses amis des Internationaux du sport.

Le ministre responsable du Sport peut-il nous dire qui est porteur du dossier: son ministère, celui des Transports ou celui du Patrimoine?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, nous avons rempli toutes nos obligations envers Montréal 2005 et envers le comité organisateur.

[Traduction]

Le gouvernement fédéral est le principal bailleur de fonds des Championnats du monde de sports aquatiques qui, nous l'espérons, se tiendront à Montréal au mois de juillet. Nous appuyons les efforts du maire Tremblay, qui tente d'obtenir le soutien financier du secteur privé, qui avait été prévu au budget.

Nous laissons les portes ouvertes sur Montréal, à l'instar de la FINA, pour que nous puissions compter sur le soutien du secteur privé afin que cet important événement ait lieu à Montréal.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le ministre devrait transmettre ses notes aux deux autres ministres parce que la lutte que se livrent ces trois ministres risque d'avoir les effets pervers suivants sur Montréal: 55 000 réservations de chambre d'hôtel annulées, 20 000 touristes de moins et un manque à gagner de 80 millions de dollars.

Quel ministre est aux commandes? Qui assumera la responsabilité de ce gâchis?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, je répéterai ma réponse en anglais. Je regrette que le député n'ait pas compris mon français. Le gouvernement du Canada a rempli toutes ses obligations envers le comité organisateur pour garantir le succès des jeux à Montréal. Le fait est que le comité organisateur n'a pas atteint ses objectifs sur le plan du soutien du secteur privé.

Nous travaillons avec le maire de Montréal et la FINA pour garantir l'atteinte de ces objectifs et le succès des jeux à Montréal au mois de juillet prochain.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Roger Valley (Kenora, Lib.): Monsieur le Président, la prestation de services, comme les services de garde, présente des défis uniques pour les communautés autochtones. Il s'est avéré difficile de dispenser des services de garde à la population des premières nations pour maintes raisons, l'une d'elles étant l'isolement des communautés.

Le ministre du Développement social peut-il nous dire quelles considérations ont été prises en compte pour les communautés autochtones lors de la rédaction de la stratégie nationale sur les garderies?

• (1450)

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, répondre aux besoins des jeunes enfants autochtones en matière d'apprentissage et de services de garde est une priorité nationale pour nous tous. Lors de notre dernière rencontre FPT, les ministres ont reconnu le besoin impérieux d'amorcer avec les dirigeants autochtones des discussions sur les meilleures approches à adopter pour les enfants autochtones, ainsi que l'importance de miser sur des initiatives couronnées de succès comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.

Les enfants autochtones réussissent mieux. Il y en a davantage qui vont au collège ou à l'université, mais de nombreux autres devront fréquenter ces établissements dans l'avenir. Ils doivent partir du bon pied. Un apprentissage et des services de garde de bonne qualité pour les jeunes enfants peuvent offrir cette motivation extrêmement importante.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral distribue des millions d'épinglettes qui représentent le drapeau canadien et qui sont fabriquées en Chine. Comment le premier ministre peut-il avoir de la crédibilité lorsqu'il évoque les valeurs canadiennes en utilisant notre drapeau pour les dénigrer? C'est lui qui a fait battre le pavillon de complaisance sur les hautes mers et, maintenant, il veut que nous arborions l'épinglette de complaisance.

Ma question est simple. Le 18 mars, 1,6 million de drapeaux sont censés être livrés. Seront-ils fabriqués par des travailleurs canadiens ou achetés à l'étranger à des exploitants d'ateliers clandestins?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada et mon ministère, le principal agent d'approvisionnement du gouvernement, s'efforcent d'acheter des produits de la plus haute qualité pour les Canadiens, tout en obtenant le meilleur prix pour les contribuables. Nous le faisons dans le cadre de nos accords commerciaux et, notamment, en respectant le principe du traitement national, qui fait partie intégrante de tous nos accords commerciaux.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, les achats du Parlement ne sont pas soumis aux règles de l'OMC. Ils sont exemptés.

Voici une courte leçon d'histoire. L'épinglette est une invention canadienne. Elle a été fabriquée pendant 35 ans par des travailleurs canadiens, jusqu'à l'arrivée du gouvernement libéral au pouvoir.

Disney vend l'image de la Gendarmerie royale, le gouvernement a offert la pièce du jour du Souvenir à la chaîne Tim Horton et, maintenant, il confie le drapeau canadien à la Chine.

Le gouvernement brade notre patrimoine culturel comme une bande de colporteurs qui écoulent des enjoliveurs et des peintures sur velours à l'effigie d'Elvis.

Nous avons des valeurs canadiennes, et le ministre évoque ces valeurs. Voici donc ma question. Qu'en est-il de la valeur de tous les emplois à Rexdale, où des mises à pied ont été effectuées pour que le gouvernement puisse faire faire le travail en Chine?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le...

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Timmins—James Bay a posé une question. Il a droit à une réponse. Avec tout ce bruit, il ne pourra rien entendre. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, le Canada est une nation commerçante. En tant que nation commerçante, nous bénéficions non seulement des achats que nous faisons à l'étranger, mais, ce qui est plus important, également des achats que d'autres pays font auprès de sociétés canadiennes. Pour que nous puissions bénéficier de ces marchés externes et que les sociétés canadiennes puissent être protégées selon le principe du traitement national, il est indispensable que nous respections ce principe, qui fait partie intégrante de nos accords commerciaux et qui protège les investissements canadiens dans le monde entier.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre prétend que l'accord de Kyoto est trop bureaucratique. Le ministre de l'Environnement estime qu'il ne faut pas mettre l'accent sur les objectifs. Le ministre des Ressources naturelles affirme que, de toute façon, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs. Et voici que ce groupe veut dépenser des milliards de dollars à l'étranger pour acheter des droits d'émission.

Pourquoi le gouvernement ne dépense-t-il pas ces milliards pour assainir l'environnement au Canada au lieu de les sacrifier en pure perte?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que le plan amélioré de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto que nous publierons sous peu sera fort convaincant et que pas un cent ne sera dépensé en pure perte. Le parti du député nous abreuve de paroles creuses parce qu'il refuse d'énoncer clairement sa position au sujet des changements climatiques.

• (1455)

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, j'espère que Maurice Strong accouchera d'un plan à temps.

Le gouvernement doit admettre publiquement ce que la réalisation des objectifs de Kyoto nous coûtera: l'électricité, le chauffage et l'essence coûteront plus cher et des centaines de milliers d'emplois disparaîtront en Ontario et au Québec.

Le ministre fera-t-il preuve de franchise et dira-t-il aux Canadiens quels seront au juste les coûts économiques réels de notre adhésion à l'accord de Kyoto?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition officielle finira peut-être un jour par comprendre que, dans la nouvelle révolution industrielle, l'environnement et l'économie vont de pair. Kyoto n'est pas qu'une nécessité pour l'environnement. C'est aussi une magnifique occasion de renforcer la compétitivité du Canada.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, le protocole de Kyoto entre en vigueur au Canada le 16 février. Même si tout le monde est en faveur d'un environnement plus vert, y compris l'industrie automobile, les objectifs imposés par les libéraux en matière d'émissions vont pénaliser les constructeurs canadiens d'automobiles et frapper durement les consommateurs.

Le ministre de l'Industrie va-t-il, aujourd'hui, nous dire toute la vérité et admettre que les objectifs de son gouvernement en matière

d'émissions vont faire disparaître des milliers d'emplois dans le secteur de l'automobile?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, l'opposition officielle ne comprend rien. Il est vrai que le stratège en chef de General Motors a déclaré récemment que nous avions tardé à pénétrer le marché des véhicules hybrides. L'Europe, elle, a conclu une entente avec l'industrie automobile et ces véhicules y sont de plus en plus concurrentiels. Nous allons faire de même au Canada.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, c'est le gouvernement qui ne comprend pas. C'est comme s'il disait aux couturiers canadiens de confectionner uniquement des vêtements plus petits et s'il obligeait la population à les porter, prétendant que cela va régler le problème.

Pendant que le gouvernement tergiverse au sujet d'une politique automobile, des emplois, des usines et des projets dans le secteur automobile ontarien, notamment le projet Beacon de GM, sont menacés. Quand le gouvernement admettra-t-il que son plan de mise en oeuvre de Kyoto fera disparaître des milliers d'emplois dans le secteur automobile ontarien?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a fait davantage en faveur du secteur automobile de ce pays que tout autre gouvernement depuis de très nombreuses années. Nous avons préservé des milliers et des milliers d'emplois dans le secteur automobile et aucun de ces emplois ne disparaîtra à cause de l'accord de Kyoto.

* * *

[Français]

LES CONGÉS PARENTAUX

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre québécois Claude Béchard s'est impatienté ce matin à l'entrée du Conseil des ministres et a interpellé à nouveau le gouvernement fédéral, et je le cite: « Je fais mon enquête à Ottawa. Si eux sont convaincus, qu'ils convainquent ceux qui ne sont pas convaincus. »

La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences ne pourrait-elle pas cesser de dire n'importe quoi et nous expliquer clairement pourquoi, huit mois après une entente qu'on disait presque finale, il n'y a toujours pas de signature entre le gouvernement fédéral et celui du Québec dans le dossier des congés parentaux?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, contrairement à ce que dit ma collègue de Québec, le ministre Béchard à Québec est très patient, parce que nous continuons à nous parler et nous essayons tous les deux de trouver la bonne méthodologie pour régler l'ensemble du dossier.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, la ministre peut bien dire que tout va bien. Toutefois, le ministre Béchard, lui, a aussi ajouté, et je cite: « Cela reste à prouver si oui ou non ils sont de bonne foi. »

La ministre peut-elle comprendre que même son vis-à-vis à Québec met en doute la bonne foi du fédéral dans ce dossier, puisqu'il est inacceptable qu'après huit mois, les négociations n'aient toujours pas abouti et que pendant ce temps, ce sont les jeunes parents qui sont privés du régime de congé parental?

Questions orales

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant que la députée de Québec se veuille le porte-parole du gouvernement libéral du Québec, mais je dois vous dire qu'on entretient des contacts directs avec ce gouvernement.

Je tiens à vous dire que, à l'heure actuelle, le système de congé parental est donné et livré par le gouvernement fédéral à toutes les familles québécoises. Personne n'est pénalisé au moment où l'on se parle. On essaye d'aider le Québec à améliorer ce programme. C'est pourquoi les discussions se poursuivent.

* * *

• (1500)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, depuis quelques années, les Canadiens ont raison d'être fiers de la Force opérationnelle interarmées 2 dans la guerre contre le terrorisme. Les Canadiens ne sont pas fiers du fait que les membres de nos forces spéciales qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions, en accomplissant des missions secrètes, se voient refuser des pensions d'invalidité.

Pourquoi le ministre laisse-t-il l'obsession du secret de son gouvernement refuser des pensions à des soldats de la FOI2 devenus invalides?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la première chose que nous devons reconnaître, c'est que les membres de nos forces spéciales accomplissent un travail incroyable pour notre pays. Je crois comprendre qu'un problème précis se pose quant au secret de leurs missions et à la nécessité de remplir certains formulaires.

Je promets à la députée et à tous les membres des forces spéciales que je vais oeuvrer de concert avec eux pour garantir qu'ils seront traités avec justice et comme il convient. Ils ne seront pas victimes de discrimination en raison des grands services qu'ils rendent à leur pays. Nous devons concilier leurs états de service et le besoin d'un système qui protège leur vie privée. Nous le ferons.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, ce problème existe depuis des années. Le ministre devrait savoir que, sans la présentation voulue d'un dossier sur les blessures liées au service, le refus de la pension d'invalidité sera maintenu.

Les blessures à nos forces spéciales en service commandé ne sont pas signalées en raison de soi-disant raisons de sécurité nationale, même quand on peut confirmer ces blessures sans connaître les détails de l'opération.

Comment le ministre se propose-t-il d'accroître le recrutement des soldats et leur moral quand on refuse aux anciens combattants de la FOI2 des soins adéquats?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la députée fait de son mieux pour faire de cela un énorme problème. Je suis allé à la base de la FOI2. Il ne s'y pose pas de problème de recrutement. Ils sont enchantés de leur travail. Ils sont fiers du travail qu'ils accomplissent pour leur pays. Ils continueront de le faire. Ce sont de valeureux soldats. Ils oeuvreront avec nous pour régler ces problèmes, mais ils n'en feront pas un

ridicule instrument de combat politique, comme la députée cherche à le faire.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, le nouveau pacte pour les villes et les collectivités, notamment le volet de ce pacte concernant l'allocation d'une part de la taxe fédérale sur l'essence, est une des grandes priorités du gouvernement pour atteindre ses objectifs environnementaux.

Le ministre responsable de l'Infrastructure peut-il dire à la Chambre ce qu'il en est de cet aspect clé du nouveau pacte à l'intention des villes et des collectivités?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, je suis fier d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que nous avons franchi une autre étape importante pour respecter l'engagement de 5 milliards de dollars pris envers les collectivités relativement à la taxe sur l'essence.

Chaque province et territoire a été informé de l'allocation qui lui reviendra. Il y aura une formule fondée sur le nombre d'habitants, assortie d'une allocation spéciale pour les trois petits territoires et l'Île-du-Prince-Édouard. C'est la Fédération canadienne des municipalités qui a proposé cette approche, et nous l'avons acceptée. Ces fonds soutiendront une infrastructure respectueuse de l'environnement partout au Canada.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre s'est rendu dans la circonscription de Saanich—Gulf Islands et a promis aux employés de JDS qu'il réglerait leur problème d'impôt. Il a dit: « J'ai dit à Ralph de régler le problème ».

En décembre, le ministre du Revenu national a déclaré que le dossier lui avait été communiqué. Je viens d'apprendre que le gouvernement n'a pas du tout l'intention de tenir sa promesse et que, en fait, il va saisir l'argent des employés.

Pourquoi est-ce que le premier ministre dit n'importe quoi juste pour gagner un vote? Ses paroles sont creuses. Elles sont vides. Elles ne veulent rien dire. Pourquoi le premier ministre renie-t-il la promesse qu'il a faite à ces personnes?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, l'intégrité du régime fiscal est un actif national fondamental. L'essentiel, c'est que chaque contribuable sait qu'il sera traité exactement comme tous les autres contribuables. C'est un principe que nous appliquons en l'occurrence. Je peux assurer au député que ces personnes seront traitées conformément à la loi et équitablement.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, si le ministre veut parler d'intégrité, je parlerai de l'intégrité du premier ministre. Il a regardé ces gens droit dans les yeux, leur a fait une promesse et n'a pas tenu cette promesse. Il dit n'importe quoi pour gagner des votes. C'est honteux. L'honneur du premier ministre est en cause. Il devrait avoir honte de lui-même.

Il m'a promis il y a quatre ans qu'il s'occuperait de ces gens. Pourquoi le premier ministre...

Des voix: Oh, oh!

Affaires courantes

●(1505)

Le Président: Je n'ai pas pu entendre ce que le député a dit et nous reviendrons à cela après la période des questions. Le ministre voudra peut-être répondre aux questions qui ont été posées, mais, personnellement, je n'en ai entendu aucune. Peut-être le ministre voudra-t-il répondre et nous nous occuperons de l'autre sujet dans une minute.

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, en gros, ce que l'on dit, c'est que l'intégrité du régime fiscal exige que chaque contribuable soit traité de façon équitable par rapport aux autres contribuables. Dans le cas qui nous occupe, des arrangements à la fois justes et conformes à la loi seront pris.

* * *

[Français]

LA TAXE SUR L'ESSENCE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, alors qu'il dévoilait certains détails de son plan de partage de la taxe sur l'essence, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités affirmait vouloir respecter les compétences du Québec et des provinces. Pourtant, il révélait du même souffle qu'il négociait avec le Québec les modalités de la répartition de cette taxe entre les municipalités, même si cette question relève exclusivement du gouvernement du Québec.

Puisqu'il affirme qu'il veut respecter les compétences du Québec et des provinces en matière municipale, le ministre admet-il que le Québec doit avoir la pleine maîtrise d'oeuvre, sans condition, de l'utilisation des recettes de la taxe sur l'essence pour le bénéfice de toutes les municipalités du Québec?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, je peux confirmer que nous allons travailler étroitement avec le Québec tout en respectant les compétences provinciales. Nous travaillons déjà depuis longtemps sur des programmes d'infrastructure tripartites. Nous allons continuer de négocier sur cette base de respect mutuel, mais tout de même en cherchant parmi nous tous les objectifs nationaux partagés avec les trois paliers de gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, la Commission internationale d'enquête mise sur pied par le Conseil de sécurité de l'ONU pour enquêter sur la violation des droits de la personne et du droit international humanitaire au Darfour a rendu public son rapport hier. Elle recommande vivement au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de cette question.

Le gouvernement du Canada appuiera-t-il cette importante recommandation?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada accueille très favorablement le rapport de la commission. Comme vous le savez, dès l'été dernier, nous avons déterminé que les atrocités qui se commettaient au Soudan constituaient clairement des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Dans son rapport, la commission recommande au Conseil de sécurité de renvoyer immédiatement la question du Darfour à la Cour pénale internationale. Nous soutenons sans réserve cette recommandation. Il s'agit d'une mesure concrète pour contribuer à la résolution à long terme de ce terrible conflit.

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à notre tribune des récipiendaires des Prix d'excellence aux autochtones de 2005: Lolly Annahatak, Brenda Chambers, Thomas Dignan, Sharon Firth, Judy Gingell, Eber Hampton, Joe Jacobs, Fauna Kingdon, Emma LaRocque, Gerald McMaster and John Joe Sark.

Des voix: Bravo!

Le Président: J'invite tous les députés à rencontrer ces récipiendaires à la réception qui aura lieu à 15 h 15, à la salle 216-N.

* * *

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

Le Président: Conformément à l'article 81(14) du Règlement, je dois informer la Chambre que la motion de crédits devant être étudiée demain est la suivante:

Que, compte tenu des nombreuses catastrophes qui ont récemment touché les collectivités agricoles du Canada et l'incapacité du gouvernement d'accorder une aide financière en temps utile aux agriculteurs en difficulté, que ce soit par l'entremise du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) ou d'autres programmes, la Chambre demande au gouvernement de supprimer le dépôt exigé dans le cadre du PCSRA et de respecter les engagements qu'il a pris à l'égard des producteurs canadiens.

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable député de Haldimand—Norfolk, fera l'objet d'un vote.

[Français]

Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

* * *

●(1510)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Dans le feu de l'action pendant la période des questions, j'ai apparemment utilisé le mot « menti ». Je le répète, ce n'était pas mon intention et je retire ces paroles.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

CERTIFICATS DE NOMINATION

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, je dépose quatre certificats de nomination.

Affaires courantes

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 23^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres et des membres associés de certains comités.

[Traduction]

Si la Chambre y consent, je proposerai l'adoption du 23^e rapport plus tard aujourd'hui.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu entre les partis et vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Qu'on modifie la liste des membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre en remplaçant le nom de John Reynolds par celui de Jay Hill.

Le Président: Le whip en chef de l'opposition a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1515)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je proposerai l'adoption du 23^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre déposé plus tôt aujourd'hui et qui concerne lui aussi des changements dans la composition de plusieurs comités.

Le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LA GARE INTERMODALE DU CN

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, Halton.

Les pétitionnaires sont préoccupés par le projet du CN de construire une gare intermodale dans leur localité et s'y opposent. Par conséquent, ils demandent au gouvernement de l'Ontario d'empêcher la construction des importantes installations intermodales que le CN projette pour la ville de Milton et ses environs.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Marcel Gagnon (Saint-Maurice—Champlain, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par 1 400 travailleurs de mon comté. Ils demandent de revenir aux anciennes régions relativement à l'assurance-emploi, compte tenu que les nouvelles régions offrent l'assurance-emploi à un taux irréal et que cela fait perdre des avantages aux travailleurs de ma région.

Ils demandent aussi au gouvernement de respecter sa promesse en ce qui concerne l'augmentation des semaines de prestations pour les travailleurs saisonniers.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription, Saskatoon—Wanuskewin, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver la définition traditionnelle, historique et sacrée du mariage.

[Français]

LA GUERRE DU GOLFE

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui une pétition présentée par le Comité d'action sociale du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et en particulier par Karine Picard et ses collègues. Je les félicite pour leur travail et leur engagement dans leur milieu.

Je lis le libellé de cette pétition:

Nous soussignés, le Cégep régional de Lanaudière, souhaitons sensibiliser le gouvernement au syndrome de la guerre du Golfe et souhaitons que le gouvernement canadien reconnaisse l'ampleur des séquelles permanentes dont sont victimes certains membres des forces armées canadiennes ayant participé à la guerre du Golfe en 1991.

J'ai le plaisir, en leur nom, de déposer cette pétition à la Chambre. J'attendrai avec impatience la réponse du gouvernement.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par 146 habitants de ma circonscription qui demandent au gouvernement de préserver la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

LES ADDITIFS À L'ESSENCE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'aimerais présenter une pétition au nom des électeurs de Lambton—Kent—Middlesex. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger la santé des personnes âgées et des enfants et de préserver notre environnement en interdisant le MMT, un additif d'essence controversé, puisqu'il contribue à la création de smog et au réchauffement de la planète.

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai le privilège de déposer une pétition signée par des Canadiens de trois provinces, à savoir l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta, qui appuient la campagne visant à convaincre le gouvernement de faire passer l'aide au développement international de 0,28 p. 100 du PIB, une honte, à 0,7 p. 100.

C'est une pétition très importante, particulièrement à la veille de la présentation du budget.

Initiatives ministérielles

• (1520)

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP): J'aimerais déposer une autre pétition qui renferme des centaines de signatures. Les pétitionnaires exhortent le Canada à adopter enfin une position claire en refusant toute participation du Canada à la folie de la défense antimissile de l'administration Bush et à oeuvrer plutôt avec nos partenaires dans la paix en vue d'un plus grand contrôle des armes et d'une fin pacifique à la production et à la vente des armes de destruction massive et de tout matériel utilisé pour les fabriquer.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question n° 57, soit une version révisée de la question n° 57.

[Texte]

Question n° 57—**M. Pierre Poilievre:**

En ce qui concerne l'éventuelle réinstallation du quartier général de la Défense nationale: a) le gouvernement a-t-il terminé un plan d'activités pour l'achat ou la location de l'immeuble de JDS Uniphase dans le sud de Nepean; b) si tel est le cas, pour quels ministères; c) quelles sont les modalités de ce plan?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en tant que gardien des terrains et bâtiments situés au 101 promenade Colonel By, actuellement occupés par les bureaux centraux de la défense nationale, TPSGC a développé, en mars 2004, un document intitulé « Department of National Defence Accommodation Strategy in the National Capital Region » qui incluait la relocalisation potentielle des fonctions des bureaux centraux de la Défense nationale présentement accomplies au 101 promenade Colonel By. La Défense nationale a avisé TPSGC qu'elle n'avait pas de besoin pour l'immeuble. TPSGC ne s'est pas porté acquéreur de l'immeuble parce qu'aucun de nos clients n'a exprimé des besoins qui pourraient être comblés par un immeuble de ce genre. Cependant, lors de l'analyse des autres besoins d'espace des ministères fédéraux, nous allons considérer ce complexe tant qu'il demeurera vacant.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 novembre 2004, de la motion: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois en conséquence (paiements de péréquation aux provinces et financement des territoires), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, c'est un sujet tout à fait opportun. Avant d'entrer dans mon discours, je voudrais décerner des lauriers au premier ministre de Terre-Neuve, Danny Williams, et au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui ont su très bien défendre une question de principe.

Je viens de la Saskatchewan et j'ai donc été très déçu lorsque, dans ses observations et en réponse à des questions aujourd'hui, le ministre des Finances a dit qu'il n'entendait pas étendre ce principe à toutes les provinces du pays. Si nous devons diviser ainsi notre pays, si c'est là la façon dont nous appliquons la péréquation, cela ne peut que conduire à des problèmes. Ce n'est pas la façon de procéder.

Ce n'est pas la première fois que le ministre laisse tomber la Saskatchewan. Il l'a fait également dans le cas des programmes agricoles. Ils sont un échec complet dans la province. En ce qui concerne la question du hockey junior, j'ai entendu le ministre du Revenu national affirmer aujourd'hui qu'il est pour l'équité et pour un traitement égal de tous les Canadiens. Eh bien, dites cela aux 10 ou 11 équipes de hockey junior A de la Saskatchewan qui se sont fait avoir par le gouvernement libéral. Le ministre n'a pas été une bonne nouvelle pour la Saskatchewan.

Le ministre des Finances a déclaré que la Saskatchewan était une province nantie. J'ignore dans quel monde fantastique habite le ministre des belles paroles, mais cette affirmation me cause beaucoup de problèmes. Le plan de péréquation actuel comporte de graves lacunes. Ce n'est pas un très bon instrument pour mesurer la véritable capacité financière d'une province. C'est justement sur cette question que Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont lutté.

Les universitaires critiquent vivement la formule. Ils ont de nombreuses réserves au sujet d'une formule qui fait que 13 des 33 éléments de l'assiette fiscale sont des ressources naturelles non renouvelables. En Saskatchewan, l'uranium, la potasse, le pétrole et le gaz forment une bonne partie de l'assiette fiscale ou des recettes de la province. Les universitaires de toutes les régions du pays condamnent presque à l'unanimité cette formule qu'ils trouvent tout à fait imparfaite.

Le ministre des Finances doit le comprendre lui-même. Il met sur pied un comité pour étudier la question et formuler des recommandations à ce sujet. Je suis sidéré qu'il ne comprenne pas ce problème, mais c'est pourtant bien le cas.

Initiatives ministérielles

Je voudrais faire quelques remarques au sujet de la capacité fiscale de la Saskatchewan et de la catégorisation effectuée par le ministre des Finances, selon lequel il s'agit d'une province riche. Le meilleur indicateur de capacité fiscale est le revenu par habitant. Selon les chiffres de Statistique Canada, on peut arrondir le revenu moyen par habitant pour l'ensemble du Canada à 30 000 \$ environ. À combien s'élève ce revenu en Saskatchewan? À 25 000 \$, c'est-à-dire 5 000 \$ de moins que la moyenne nationale. Et le ministre des Finances dit que la Saskatchewan est une province riche.

À côté de chez nous, le Manitoba compte un million d'habitants, à quelques milliers près. Il a environ la même population que la Saskatchewan. Selon la formule de péréquation actuelle, le Manitoba doit recevoir cette année 1,433 milliards de dollars. La Saskatchewan recevra 71 millions de dollars. Cette situation est étonnante car, si nous regardons les données de Statistique Canada, le revenu par habitant au Manitoba est de 1 500 \$ supérieur à celui de la Saskatchewan, mais le ministre des Finances dit que celle-ci est une province riche.

Voilà un décalage énorme entre deux provinces qui sont tout à fait comparables. Il s'agit d'une différence de financement de 1,3 milliard de dollars environ. Je n'en veux pas au Manitoba; tout ce que je dis est que la formule doit marcher pour toutes les provinces du pays, et tel n'est pas le cas.

Regardons quelques autres indicateurs. L'Institut Fraser vient tout juste de mener une étude sur les soins de santé et les listes d'attente. En Saskatchewan, la période d'attente moyenne entre une visite chez un omnipraticien d'une part, et une visite chez le spécialiste et l'administration du premier traitement d'autre part, est de 30 semaines, c'est-à-dire presque huit mois. Si un conducteur dont la voiture était tombée en panne se faisait dire par son garagiste de la ramener huit mois plus tard, il serait très insatisfait.

● (1525)

La période d'attente moyenne au Manitoba est de 15 semaines. Elle est donc deux fois plus courte qu'en Saskatchewan, qui a la plus longue liste d'attente pour les IRM de tout le pays, soit 25 semaines. Au Manitoba, c'est 11 semaines, alors qu'il y a des provinces où l'attente n'est que de 5 semaines. Nous arrivons donc en tête à ce chapitre. Voilà un autre indicateur. Nous sommes bons derniers au chapitre des listes d'attentes de soins. Ce n'est pas tout.

Chaque fois que nous bénéficions d'un programme du filet de sécurité agricole en Saskatchewan, le gouvernement provincial invoque l'argument de la pauvreté. Il dit qu'il n'a pas la capacité financière de payer sa part, soit 40 p. 100. C'est la même chose chaque année. Il explique de mille façons pourquoi il ne peut le faire, mais c'est finalement parce qu'il n'a pas l'argent nécessaire pour financer ces programmes. Je peux comprendre pourquoi en jetant un coup d'oeil au plan de péréquation.

Voilà donc encore autre chose dont nous devrions nous préoccuper. La Saskatchewan ressemble beaucoup à Terre-Neuve-et-Labrador à d'autres points de vue. En ce qui concerne l'exode net de ses habitants, la Saskatchewan arrive en deuxième place au pays. Il n'y a qu'à Terre-Neuve-et-Labrador que l'exode est plus important, bien que j'aie lu un rapport qui affirme qu'en ce qui concerne les exilés de 22 ans, la Saskatchewan occupe le premier rang national. Cela correspond justement à l'âge auquel la plupart des étudiants sont diplômés des universités de Regina et de Saskatoon. La plupart d'entre eux, et je pense qu'il est opportun de le dire, déménagent dans des provinces comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario ou encore dans des villes comme Calgary. Pour eux, leur province

n'a aucun avenir à leur offrir, une situation qui rappelle celle de Terre-Neuve-et-Labrador.

À bien des égards, je répète ce que j'ai déjà dit. Le ministre des Finances laisse gravement tomber les gens de la Saskatchewan, et il le fait en connaissance de cause. Il sait que la formule de péréquation doit être une formule nationale. C'est ce que prévoit la Constitution, l'idée étant cependant de faire en sorte que toutes les provinces aient la capacité financière d'assurer les services publics essentiels à la population. Or, on constate pour la Saskatchewan une détérioration de la situation en matière de soins de santé, de programmes agricoles, d'autoroutes et dans nombre d'autres secteurs. En somme, il s'agit d'une province qui n'a pas la capacité financière pour relever de tels défis.

Bien des gens de la Saskatchewan voient en Danny Williams leur champion et leur premier ministre sur cette question, dont ils saisissent toute l'importance. Je dois reconnaître que, lorsque j'ai entendu l'annonce, j'y ai vu une bonne nouvelle et je me suis dit comme habitant de la Saskatchewan que nous allions nous aussi bénéficier du même traitement.

Pourtant, je n'obtiens rien d'autre du ministre des Finances qu'un étalage de beaux discours. Pour les arguments, il est intarissable. Il nous a dit aujourd'hui que nous allions obtenir 600 millions de dollars pour ceci et 140 millions de dollars pour cela. J'ai lu les communiqués du ministère des Finances à ce sujet. Pour cette année, nous recevons 77 millions de dollars selon les chiffres du ministère. Or, le Manitoba reçoit 1 433 000 000 \$ pour la présente année. Il s'agit donc de 77 \$ par habitant en Saskatchewan et, pour notre province soeur, le Manitoba, dont les circonstances financières, me semble-t-il, sont essentiellement les mêmes, le montant est de 1 433 \$ par personne. À l'échelle familiale, cela donne à peu près 6 000 \$ au Manitoba et 280 \$ en Saskatchewan.

Pas surprenant que les listes d'attente de la Saskatchewan soient les plus longues du pays, que les autoroutes soient en état de détérioration perpétuelle, que le secteur agricole soit en situation catastrophique. Je suis convaincu que notre tenue de livres est fantaisiste en Saskatchewan. Je suis certain que, en y regardant de près, on se rendrait compte que la province accumule de gros déficits budgétaires depuis deux ou trois ans. L'argent va nous manquer. La dette cumulative de la province atteint les 12 milliards de dollars, ce qui nous rapproche passablement de la problématique de Terre-Neuve-et-Labrador.

● (1530)

Le ministre des Finances devrait se rendre à l'argument sérieux en faveur de la suppression de la récupération en ce qui concerne le développement des ressources non renouvelables. Pourquoi ne veut-il pas que Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan soient comme l'Alberta, qui s'est dotée d'une très forte économie à partir des ressources non renouvelables? Tous les indicateurs économiques—le revenu des particuliers, les impôts fonciers, la capacité fiscale des entreprises, la croissance économique, l'emploi, etc.—montrent que l'économie de l'Alberta est fondée sur les ressources non renouvelables. Jouissant d'une économie prospère, l'Alberta est une province riche. Elle n'est aucunement tributaire du gouvernement fédéral. Elle donne plus à la Confédération qu'elle n'en retire.

Initiatives ministérielles

Pourquoi ne créons-nous pas une formule qui permettra à la Saskatchewan, à Terre-Neuve-et-Labrador et à d'autres provinces d'emboîter le pas à l'Alberta, de connaître la prospérité, de devenir autonomes, de contribuer à la richesse du pays, de devenir un endroit propice aux investissements et à la création d'emplois, et même une destination attirante pour les gens? C'est parce que la politique de péréquation libérale dit que cela est dangereux. Le gouvernement veut continuer de les dominer. Il veut qu'elles continuent de dépendre de lui. Il veut les punir parce qu'elles tentent de créer des emplois et de faire en sorte que leurs habitants deviennent autosuffisants et indépendants. C'est un concept dangereux.

Les libéraux comptent sur leur grosse bureaucratie pour continuer de dominer les gens. Je suppose que, pour des motifs politiques, ils aiment aussi faire peur aux gens et les amener ainsi à accroître leur dépendance envers l'approche et les programmes libéraux.

Je suis profondément déçu du ministre des Finances. Compte tenu de son expérience et de ses connaissances et sachant qu'il est originaire d'Avonlea, en Saskatchewan, je croyais qu'il serait vraiment sensible aux problèmes de cette province et de la formule de péréquation. Je pensais qu'il allait être le champion de ce dossier. En tant que ministre des Finances, lui et les autres décideurs qui établissent les règles du jeu sont bien placés pour prendre le taureau par les cornes, si vous me permettez cette métaphore saskatchewannaise. Mais il n'a pas l'air de vouloir résoudre le problème.

Le ministre des Finances nous répond comme il nous a répondu au sujet des hockeyeurs juniors. Nous avons 10 équipes de hockey junior A qui ont été punies par l'Agence du revenu du Canada, qui a décidé de les taxer, à l'inverse des 120 autres équipes du pays. Il n'a rien fait pour rectifier la situation. Les dix collectivités concernées se sont adressées à lui pour qu'il s'occupe du problème. J'espère qu'il le fera dans le budget, mais je ne suis pas optimiste. Nous avons un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet, mais rien ne nous porte à croire qu'il va l'appuyer. En fait de moyen d'éducation de la nation, son approche ne m'emballa pas du tout.

J'aimerais faire un autre commentaire sur la question. Nous parlons de bâtir un pays uni et fort d'un océan à l'autre. Le principe de la péréquation fait partie de notre Constitution. Ce principe doit s'appliquer dans l'ensemble du pays. Partout, les Canadiens doivent être traités avec équité. Mais le ministre des Finances n'a cure de ce principe. Il emploie des formules de péréquation qui varient d'une région à l'autre. Il n'y a pas de principes de base appliqués dans l'ensemble du pays dont on pourrait dégager une formule équitable pour tous qui mesure véritablement la capacité fiscale. Pourtant, c'est ce que les gens attendent de la part du gouvernement libéral.

Par ailleurs, on se souvient que, dans le feu de l'action, en pleine campagne électorale, le premier ministre s'est rendu à Terre-Neuve-et-Labrador pour s'engager fermement devant le premier ministre de cette province à abolir complètement, s'il était élu, le recouvrement proportionnel aux redevances pétrolières et gazières des transferts issus de la péréquation. Et pourtant, le premier ministre de la province a dû se battre bec et ongles pour forcer le gouvernement libéral à tenir sa promesse. C'est une façon honteuse de diriger le pays. La seule raison pour laquelle le gouvernement a fini par répondre aux demandes de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse dans ce dossier est la ténacité de Danny Williams, qui n'a pas lâché prise. Je le félicite d'ailleurs pour ce qu'il a fait.

• (1535)

Lorsque le premier ministre a fait cette promesse à Terre-Neuve-et-Labrador en campagne électorale, il a pris cet engagement à l'égard non seulement de cette seule province, mais de chacune des

provinces, puisqu'il s'exprimait à titre de premier ministre. S'il modifie les règles, il doit les modifier pour toutes les provinces, pas pour une seule.

Je suis profondément déçu que le gouvernement ait apparemment décidé de modifier la formule pour Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, puis qu'il dise à une province comme la Saskatchewan que les modifications ne s'appliquent pas à elle. Cette façon de procéder du gouvernement révèle une attitude très décevante en matière de fédéralisme fiscal.

Je souligne également la disparité entre certaines provinces. J'aime prendre l'exemple du Manitoba, province assez semblable à la Saskatchewan. Je les connais toutes deux. Je ne veux d'aucune manière donner une image négative du Manitoba. Cette province a ses propres défis à relever.

Au cours des 10 ou 11 dernières années, la formule de péréquation des libéraux et le traitement réservé par le gouvernement à ces deux provinces se sont traduits par un écart moyen annuel de 800 millions de dollars en paiements de péréquation entre le Manitoba et la Saskatchewan. Sur une période de 10 ans, cela équivaut à un écart approximatif de 9,6 milliards de dollars, entre ces deux provinces de capacité fiscale semblable. La Saskatchewan enregistre un déficit de 12 milliards. Compte tenu de l'intérêt composé et de tous les autres facteurs, elle aurait pu effacer sa dette publique, si la formule de péréquation avait été équitable et si la province avait pu mettre la main sur les recettes provenant des ressources non renouvelables.

Pour illustrer le non-sens de cette formule, voici quelques chiffres qui en résultent. Pour chaque dollar touché par la Saskatchewan en recette sur son pétrole et son gaz, le gouvernement fédéral récupère 1,50 \$ en vertu de la péréquation. Si les dirigeants politiques de la Saskatchewan évaluaient les mérites de la péréquation, ils s'interrogeraient quant à l'intérêt de mettre en valeur les ressources naturelles de leur province. Pourquoi la province créerait-elle des emplois dans ce secteur et essaierait-elle de développer son économie, alors que le gouvernement fédéral lui tape sur la tête par le biais de la péréquation? C'est à perte qu'une province chercherait à mettre en valeur ses ressources naturelles.

La Saskatchewan renferme d'autres ressources non renouvelables qui peuvent soutenir une économie. On y trouve sans doute la moitié des gisements mondiaux d'uranium. Je crois fermement que l'uranium peut occuper une place importante dans notre monde assoiffé d'énergie, un monde dominé par la pollution de l'air et de l'eau. L'énergie atomique fera partie de la solution, que la gauche-cachemire soit d'accord ou non avec moi. La Saskatchewan possède les plus vastes gisements de potasse au monde.

Un autre aspect sur lequel je ne suis pas d'accord lorsqu'on cible les ressources non renouvelables, c'est le fait qu'elles soient non renouvelables. Elles seront épuisées un jour. Si les provinces qui possèdent des ressources non renouvelables n'établissent pas le climat et les fondements économiques appropriés, elles éprouveront des problèmes lorsque ces ressources seront épuisées, que ces provinces soient Terre-Neuve-et-Labrador, l'Alberta ou la Saskatchewan.

Quiconque au sein du gouvernement estime que nous devrions nous servir des ressources non renouvelables comme base pour établir notre formule de péréquation aurait avantage à se remuer les méninges. Cette approche est mauvaise. Beaucoup de gens bien plus intelligents que moi ont étudié cette question et dénoncent une formule qui met autant d'accent que la formule actuelle sur les ressources non renouvelables.

• (1540)

J'imagine que les habitants de la Saskatchewan seront fort déçus du ministre des Finances, qui dit que ce nouvel accord avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ne s'appliquera ni à leur province ni aux autres provinces.

Les producteurs de ma région comptent désespérément sur les gouvernements fédéral et provincial pour bénéficier d'une plus grande capacité fiscale afin de surmonter leurs difficultés. Ils sont acculés au pied du mur. Ces nouvelles ne seront bonnes pour personne en Saskatchewan. Je suis extrêmement déçu des propos du ministre et de sa position à l'égard de toute cette question.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, je remercie notre collègue pour sa présentation. S'il y a une chose que ce gouvernement sait très bien faire, c'est de créer un mécontentement général dans l'ensemble des provinces. Effectivement, il est très habiles à créer le mécontentement un peu partout à travers le Canada.

Le député a très bien expliqué quel a été et quels seront les effets de la nouvelle entente sur la péréquation avec la Saskatchewan. Le gouvernement refuse de reconnaître le déséquilibre fiscal.

Est-ce que le député pense que le fait de trouver des solutions au déséquilibre fiscal pourrait améliorer la situation, particulièrement pour la Saskatchewan, dans le cadre de ce qu'il vient de mentionner?

[Traduction]

M. Brian Fitzpatrick: Monsieur le Président, je partage l'opinion de mon collègue bloquiste à propos de la capacité fiscale. Les programmes que les gouvernements fournissent aux gens, du moins ceux qui comptent vraiment dans ma région, portent sur l'éducation, les soins de santé et les routes. Ce sont là des programmes de base. Il y a aussi toute une gamme de choses comme les services sociaux, la protection de l'environnement et la gestion du gibier.

Quand les gens pensent au gouvernement, ils pensent généralement à leur gouvernement provincial; mais la prestation de ces programmes est coûteuse. Une province comme la Saskatchewan n'a pas la capacité fiscale de s'occuper de ces choses, et c'est pour ça que notre liste d'attente pour les soins de santé est la plus longue au pays. C'est une honte et, d'après moi, une quasi-violation de la Loi canadienne sur la santé.

Nous n'avons pas la capacité fiscale voulue, mais Ottawa a beaucoup d'argent. Le gouvernement a dépensé quatre milliards de dollars pour effectuer un examen du Protocole de Kyoto sans avoir de plan pour sa mise en oeuvre. Le dérapage à DRHC lui a coûté des milliards de dollars. Il a englouti Dieu sait combien de milliards de dollars dans le registre des armes à feu. C'est quasiment de la corruption. Je pense notamment au programme de commandites.

Ottawa dispose de sommes importantes qui sont gaspillées et englouties dans des programmes de faible importance pendant que les provinces s'efforcent tant bien que mal de résoudre les problèmes réels des Canadiens et de répondre à leurs besoins. Je suis tout à fait d'accord avec le député.

Initiatives ministérielles

J'aimerais aussi présenter un argument à mes collègues du Québec. Je sais que le Québec ne dispose pas de beaucoup de ressources non renouvelables, mais il a toutefois beaucoup de potentiel. L'exploitation minière, notamment de diamant, s'y intensifie, ce qui est très prometteur. Beaucoup de personnes du secteur pétrolier et gazier pensent que la région de Gaspé a beaucoup de potentiel.

Le problème ne se limite pas aux provinces, comme la Saskatchewan, qui exploitent déjà leurs ressources. Il se pourrait très bien que le Québec recelle une quantité importante de ressources non renouvelables et que, un jour, il ait aussi à écoper à cause de cette formule. C'est un problème dont toutes les provinces devraient se préoccuper. C'est une mauvaise politique qui crée un déséquilibre fiscal important. Je suis d'accord à 100 p. 100 avec mon collègue du Bloc québécois.

• (1545)

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-24 met en application les résultats de la conférence sur la péréquation du 26 octobre 2004, résultats qui ont été imposés au Québec et aux provinces par le gouvernement fédéral. Nous allons voter contre ce projet de loi.

Pourquoi allons-nous voter contre ce projet de loi? Pour un certain nombre de raisons. Dans un premier temps, le projet de loi C-24 ne solutionne en rien le déséquilibre fiscal. Les fonds offerts, bien qu'importants, ne règlent en rien les problèmes. Ils sont nettement insuffisants.

Ensuite, il n'y a aucune réforme en profondeur du programme de péréquation, de sorte que les problèmes décriés, notamment par le Québec, existent toujours et continueront d'exister. Pire que cela encore, les changements proposés au programme de péréquation aggraveront potentiellement les disparités fiscales entre les provinces.

Malgré certaines ententes particulières que le gouvernement fédéral a négociées, entre autres avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, ces ententes sont à l'extérieur du projet de loi. Il y a là un problème majeur d'iniquité et une violation de l'esprit même de la péréquation.

Ce projet de loi est défectueux à sa base même. En effet, cet accord comprend, entre autres, une formule de répartition entre les provinces qui n'a pas changé. Dans ce projet de loi, on parle d'une disposition plancher individuelle qui va garantir qu'aucune province ne recevra moins que ce qui avait été estimé au moment du budget de 2004. Si, à première vue, cela peut sembler intéressant, il est toujours difficile—et le ministre des Finances est un expert dans la sous-évaluation—d'arriver avec des estimations qui sont justes.

Dans le cadre du projet de loi C-24, d'ailleurs, seules la Saskatchewan et la Colombie-Britannique profitent de cette mesure pour des montants évalués respectivement à 581 millions de dollars et 191 millions de dollars.

Initiatives ministérielles

Pour la deuxième année de l'application de ce projet de loi, les montants de péréquation des provinces bénéficiaires du programme sont inscrits dans le projet de loi. Pour le Québec, par exemple, on parle de 4,798 milliards de dollars, soit 44,2 p. 100 des sommes totales. Ce qui est assez particulier, c'est qu'on définit dès maintenant et définitivement—très important, ce définitivement—la répartition entre les provinces pour un exercice qui va se terminer en mars 2006. Or nous savons tous très bien que la situation économique relative des provinces peut évoluer différemment des prévisions.

Devant le peu de précisions des prévisions budgétaires du fédéral, comment peut-il prétendre mieux faire en ce qui concerne les provinces? Encore une fois, on fait affaire avec un gouvernement fédéral qui prétend mieux connaître les affaires des provinces et du Québec que ses juridictions respectives.

Troisièmement, dans le cadre de ce projet de loi, pour l'année 2006-2007, bien sûr, le financement global va augmenter de 3,5 p. 100, et par la suite pour chaque année subséquente. Il faut rappeler qu'il s'agit là d'une situation par défaut. Toutefois, il y aura un examen par un groupe d'experts indépendants pour réexaminer la répartition, pour voir s'il est besoin d'ajustements.

Ce comité va conseiller le gouvernement, mais ne pourra pas changer le montant global. Il sera simplement consulté. C'est le gouvernement fédéral qui va continuer à prendre toutes les décisions. En matière de péréquation, on est loin d'un financement stable et prévisible. Encore une fois, on a affaire à des décisions unilatérales de ce gouvernement, ce qui est très malheureux.

En effet, je l'ai mentionné un petit peu plus tôt, le projet de loi est loin de régler le problème du déséquilibre fiscal. Pourtant le premier ministre parlait, lors des dernières élections, d'instaurer une nouvelle ère de coopération avec les provinces. Ce projet de loi ne remplit pas cet objectif.

Le gouvernement a même accepté d'amender son discours du Trône afin d'inclure l'objectif du déséquilibre fiscal, comme nous l'appelons. Eux appellent cela les pressions financières. Tout le monde appelle cela le déséquilibre fiscal, sauf le gouvernement. Il avait donc accepté, dans le cadre du discours du Trône, que cela soit allégé. Le projet de loi C-24 ne répond pas à ces impératifs.

Le premier ministre nous l'a démontré, il a fini ses beaux discours. Les élections sont passées. Il a imposé ses priorités, ses choix et ses méthodes aux provinces malgré de profonds désaccords. Le premier ministre n'a tenu aucun compte de la réalité des besoins du Québec et des provinces.

• (1550)

Aucun changement n'a été apporté à la méthode de calcul, alors qu'elle pénalise le Québec et entraîne des versements instables et imprévisibles.

En outre, non seulement le premier ministre n'a rien fait pour régler le déséquilibre fiscal, mais il refuse toujours de le reconnaître. Pourtant, il y a quelques instants, le collègue conservateur y a fait référence: Ottawa nage dans les surplus. On parle de 60 milliards de dollars de surplus depuis 1997-1998. Selon le Conference Board, ces chiffres ont souvent été soulevés en cette Chambre. Il faut se les rappeler: il s'agit de quelque 166 milliards de dollars d'ici 2015. Je suis convaincu que si nous faisons une mise à jour de ces chiffres, le montant serait encore plus élevé.

Pendant ce temps, les provinces—exception faite de l'Alberta—n'arrivent plus à financer adéquatement leurs services à la population. Une très grande part des sommes des provinces et du Québec va vers la santé, un secteur très important, mais les provinces

et le Québec ont beaucoup de difficulté à financer les autres missions de l'État.

Encore une fois, le Conference Board estime que d'ici 2015, les déficits combinés des provinces et du Québec seront de 68 milliards de dollars. Quand le premier ministre parle de déficit démocratique, cela en est encore un bel exemple.

Le déficit démocratique est aussi un déséquilibre politique, parce que pendant ce temps, le gouvernement ne s'occupe pas de ses propres champs de juridiction. En effet, il a toutes les misères du monde à gérer ce qu'il devrait gérer. Il s'occupe plutôt de multiplier les ingérences dans les compétences du Québec et des provinces.

Entre 1997-1998 et 2000-2001, nous estimons qu'Ottawa a dépensé près de 16 milliards de dollars dans de nouvelles initiatives qui relèvent des compétences du Québec et des provinces. C'est scandaleux. Uniquement en 2003, les intrusions représentaient 81 milliards de dollars, soit 44 p. 100 des dépenses fédérales ou 55 p. 100 de ses dépenses de fonctionnement. Près de la moitié des dépenses de ce gouvernement, qui se prétend fédéral, allait directement dans des juridictions des provinces et du Québec.

Comment pourrions-nous appuyer ce projet de loi après l'ensemble de cette démonstration que je viens de vous faire?

Non seulement le projet de loi C-24 est inadéquat, mais, par la bande, le gouvernement lui-même le reconnaît. Comment le reconnaît-il? Il le reconnaît en ayant des ententes particulières avec d'autres provinces. En effet, à la suite d'une promesse, basement électoral, et d'une entente inadéquate sur la péréquation, le gouvernement n'a pas eu le choix. Ce faisant, le 28 janvier dernier, le gouvernement concluait une entente avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse sur les revenus pétroliers et la péréquation.

Même cette entente reconnaît que le projet de loi C-24 ne fonctionne pas. En effet, en vertu de cette entente, Ottawa remboursera aux deux provinces toute diminution de péréquation qu'elles pourraient subir du fait de leurs revenus pétroliers extracôtiers d'ici 2012. L'entente représente une somme colossale. Bien sûr, nous sommes heureux pour les gens de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse. On leur souhaite beaucoup de bonheur.

Néanmoins, on parle d'une somme d'environ 2,6 milliards de dollars pour Terre-Neuve-et-Labrador d'ici 2012, soit 2 milliards de dollars qui seront versés immédiatement dans l'année financière 2004-2005. Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, il s'agit d'un montant de 1,1 milliard de dollars, soit 830 millions de dollars versés immédiatement. Pour la seule année 2004-2005, le montant versé à Terre-Neuve-et-Labrador représentera 3 868 \$ par habitant. À l'échelle du Québec, cela représente 29 milliards de dollars.

Quant à l'entente sur la péréquation, si le projet de loi C-24 était si extraordinaire, une telle entente n'aurait pas été nécessaire. De plus, cette entente est inéquitable. La péréquation est censée être une mesure d'équité, une mesure visant à ce que les provinces puissent offrir des services comparables. Lorsqu'elles s'enrichissent, les revenus de péréquation diminuent, et c'est normal. Ce principe d'équité est mis en cause par cette entente.

Alors que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse peuvent s'enrichir sans se faire couper leur péréquation, le Québec se fait couper ses paiements de péréquation lorsqu'il reçoit des revenus d'hydroélectricité. Est-ce que c'est une situation normale? Je prétends que non. Nous l'avons dit très souvent en cette Chambre: la solution passe par le règlement du déséquilibre fiscal.

Initiatives ministérielles

J'ai d'ailleurs bien hâte au 2 juin prochain, lorsque le Sous-comité sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances émettra son rapport.

Il existe des moyens de régler ces problèmes. Un de ces moyens consiste à abolir le TCSPS, soit le transfert du champ fiscal de la TPS ou de l'impôt des particuliers aux provinces.

● (1555)

De cette façon, les provinces pourraient s'assurer un financement plus stable et pourraient décider elles-mêmes des orientations. Ainsi, elles ne seraient pas à la remorque du gouvernement fédéral, qui peut changer la donne selon son bon vouloir ou à peu près.

Cependant, la réalité étant ce qu'elle est, la péréquation existe et doit être améliorée. Le projet de loi C-24 ne répond pas à ces objectifs. Pourquoi ce projet de loi ne prend-il pas en compte la capacité fiscale des dix provinces, ce qu'on appelle communément la norme des dix, plutôt que seulement cinq, comme c'est actuellement le cas? Pourquoi n'élimine-t-on pas les dispositions plafond et plancher de ce projet de loi? Ce serait beaucoup plus équitable.

Le gouvernement doit respecter intégralement l'approche du régime fiscal représentatif. Cela signifie que la mesure des capacités fiscales doit être fondée sur la réalité, et non pas sur des prévisions d'aujourd'hui qui peuvent se modifier au fil des années. Autrement, nous nous retrouvons dans des situations où des sommes d'argent sont potentiellement versées en trop et où le Québec et les provinces se voient dans l'obligation de faire des remboursements.

Évidemment, cela n'est pas de nature à privilégier l'équilibre budgétaire du Québec ni de n'importe quelle autre province. Nous vivons bel et bien la situation à Québec, où le ministre des Finances, M. Séguin, se retrouve devant la quadrature du cercle et aura malheureusement beaucoup de difficulté à boucler son budget.

Une grande part des difficultés du ministre Séguin à Québec provient directement des actions du gouvernement fédéral, qui ne tient pas compte des besoins réels des citoyens qui bénéficient de services offerts par les provinces, spécifiquement le Québec, dans le cas qui m'intéresse.

J'ai mentionné tout à l'heure l'entente ad hoc de Terre-Neuve qui représente également une porte ouverte vers l'injustice. Comme les revenus seront évalués d'une manière différente d'une province à l'autre, nous ne pouvons qu'arriver à des résultats qui ne reflètent pas correctement les ressources fiscales de l'une et de l'autre. Conséquemment, nous versons des paiements de péréquation qui ne répondent pas à l'objectif de la péréquation. Cet objectif est pourtant simple: c'est de s'assurer, par le biais de la fiscalité, que la qualité des services publics se situe à un niveau comparable d'une province à l'autre.

Au Bloc québécois, à l'instar de la Commission Séguin, nous sommes d'avis que les solutions ad hoc posent des problèmes d'équité entre les provinces bénéficiaires et vont à l'encontre de l'esprit du programme. Normalement, celui-ci devrait compenser les disparités relatives entre les provinces, et non pas les accroître.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, l'accord propose d'exclure arbitrairement certains revenus, mais pas d'autres. Sur quelle base? On n'en est pas tout à fait certain. Les provinces ont des revenus autonomes qui proviennent de différentes sources: les ressources naturelles, l'énergie, l'impôt sur le revenu, l'impôt foncier, les taxes à la consommation. Pour que le système de péréquation soit équitable, il faut tenir compte de tous ces revenus. Parmi ceux-ci, on retrouve les redevances perçues sur l'exploitation minière ou pétrolière et les revenus provenant de l'exploitation des barrages hydroélectriques.

L'entente équivaut, pour fins de calcul de la péréquation, à ne pas tenir compte des revenus provenant du pétrole offshore, mais de continuer à tenir compte de ceux provenant de l'extraction minière ou de l'hydroélectricité. Cela n'est pas équitable pour le Québec. Il ne s'agit pas d'une bonne entente pour le Québec, qui n'est d'ailleurs pas le seul perdant. Un député mentionnait tout à l'heure que la Saskatchewan aussi a des récriminations envers cette entente.

Le projet de loi C-24 ne répond aucunement à l'ensemble des inquiétudes que nous pouvons manifester en cette Chambre au moment présent. Cela est malheureux. Malgré le fait que le gouvernement soit minoritaire, trop souvent, nous avons l'impression qu'il n'est pas à l'écoute des autres partis au sein de cette Chambre.

● (1600)

Cela est malheureux. Cependant, nous gardons espoir. Nous leur répétons les besoins du Québec. Nous leur répétons quelles sont les vraies préoccupations des Québécoises et des Québécois, des Canadiennes et des Canadiens. Nous gardons espoir qu'un jour ils comprendront.

N'oublions pas que cette entente vient donner une prime aux provinces productrices de pétrole. Nous avons beaucoup parlé du Protocole de Kyoto et de son application. C'est un exemple du discours trompeur de ce gouvernement qui, d'un côté, prétend promouvoir le Protocole de Kyoto et son application, et de l'autre, par le biais d'ententes particulières, donne des primes aux provinces productrices de pétrole. Par conséquent, il fait payer la note aux provinces productrices d'hydroélectricité, une forme d'énergie beaucoup plus propre. Donc, nous revenons encore une fois au principe du pollueur-payé et non pas du pollueur-payeur.

Or, cette entente est inadéquate pour l'ensemble des provinces. Le projet de loi C-24 ne fonctionne pas. Que devons-nous faire pour leur faire entendre raison? Cette entente ne règle pas les vrais problèmes de la péréquation. L'actuelle formule de péréquation est inadéquate tant au niveau de son objectif qu'au niveau de son fonctionnement parce que la norme est inadéquate. Ottawa ne tient pas compte du revenu des dix provinces. De cette façon, le revenu moyen est artificiellement diminué.

Par conséquent, les provinces bénéficiaires disposent de 297 \$ en moins par habitant que la moyenne des dix provinces pour offrir leurs services publics. La péréquation est pourtant censée rendre cela sensiblement comparable. On ne tient pas compte des plus grands écarts. Donc, cette moyenne est faussée.

Ottawa ne mesure pas non plus correctement les revenus. Prenons les revenus provenant de l'impôt foncier, par exemple. Plutôt que de mesurer l'assiette fiscale en fonction de la valeur des biens immobiliers, le gouvernement fédéral a arbitrairement inventé une formule complexe tenant compte d'un ensemble de variables économiques et démographiques.

Par exemple, au Québec, la richesse foncière résidentielle par habitant était de 30 621 \$ en 2002. En vertu de sa formule complexe, alambiquée, presque obscure, Ottawa l'évalue à 71 406 \$. Il s'agit d'un écart de 133 p. 100. Naturellement, les paiements de péréquation sont diminués en conséquence.

Initiatives ministérielles

Par la suite, le ministre des Finances a le culot de nous dire: « Ah, tiens, nous avons des surplus non projetés. Nous ne les avons pas vus ». Pourtant, lorsqu'on voit des méthodes de calcul semblables, on ne devrait pas être étonnés que le gouvernement fédéral nage dans l'argent, qu'il ne sache plus quoi faire de ses revenus et qu'il se permette d'empiéter dans les compétences des provinces et du Québec.

Il en est de même pour d'autres types de revenus, à tel point que les calculs créatifs d'Ottawa ne reflètent plus du tout la capacité fiscale des provinces. De plus, le montant global est nettement insuffisant. En fait, le calcul des montants de péréquation ne reflète pas la réalité des revenus fiscaux des provinces. Ottawa oublie la moitié des provinces dans son calcul, ne tient pas compte de tous les revenus et les évalue mal.

Nous avons ici la recette pour créer une catastrophe financière qui, malheureusement, prend forme dans les différentes législatures provinciales et au Québec. Le projet de loi C-24 est un projet de loi mal monté, qui ne répond pas aux besoins des provinces et du Québec. Je serai très heureux de voter contre.

AFFAIRES COURANTES

• (1605)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai déposé un rapport d'un comité parlementaire concernant le changement des membres pour certains comités. Malheureusement, je n'ai pas eu le consentement pour que nous puissions adopter le rapport à ce moment-là. Donc, si la Chambre donne son consentement, je propose que le 23^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

[Traduction]

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois en conséquence (paiements de péréquation aux provinces et financement des territoires), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Portneuf—Jacques-Cartier pour son excellent discours sur la péréquation et j'aimerais lui poser une question.

Tout à l'heure, mon collègue a parlé, dans le calcul de la péréquation, de la valeur des propriétés des Québécoises et Québécois et du fait que le fédéral surévaluait la valeur de leurs propriétés. Cela est un drame. Le Québec n'a pas toujours été receveur de péréquation. Le Québec a été longtemps un de ceux qui ne recevaient pas de péréquation.

Pourquoi en sommes-nous venus là? J'aimerais que mon collègue m'éclaire un peu là-dessus. Une des raisons—et je lui demanderai s'il est d'accord—, c'est que, trop souvent, le gouvernement fédéral a permis que les ressources naturelles du Québec aillent se faire transformer ailleurs qu'au Québec, soit en Ontario, pour la grande majorité. C'est ce qui est terrible.

Aujourd'hui, quand vient le temps de discuter de péréquation, le premier ministre de l'Ontario s'en lave les mains. Il dit qu'ils sont de grands payeurs. De toute façon ce n'est pas lui qui paye, c'est un système de péréquation qui a été établi dans la Constitution canadienne. À l'époque, c'était pour inciter des provinces à adhérer à la Constitution. Cela a été fait comme cela.

Le drame, c'est qu'aujourd'hui le Québec a été vidé de ses emplois promoteurs; alors que le Québec est l'un des plus grands producteurs d'aluminium et magnésium au monde, on voit l'industrie automobile disparaître du territoire du Québec. Pour la construction automobile, il y a eu la fermeture de l'usine GM à Boisbriand, mais aussi les entreprises de fabrication de pièces avec la grappe industrielle qui s'installe en Ontario.

Je pourrais vous faire des listes dans plusieurs domaines où le Canada a permis que les ressources naturelles du Québec aillent se faire transformer ailleurs, souvent avec le soutien de programmes d'aide fédéraux. Il ne faut pas oublier que la dernière fois, avant les élections, 500 millions de dollars ont été consentis à l'industrie automobile, juste après qu'on ait fermé l'usine GM à Boisbriand.

Aujourd'hui, on va contester le fait que le Québec veuille avoir sa juste part de péréquation et qu'on calcule sa richesse selon ses vraies valeurs. Il y a un drame qui se joue au Canada. On peut essayer de faire des projets de loi, mais plusieurs Québécoises et Québécois comprendront que la seule façon de se donner justice, ce sera de sortir de ce pays.

M. Guy Côté: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellente question. À ma grande peine, je me dois d'être d'accord avec lui. Nous avons assisté, depuis très longtemps—et je le crois sincèrement—, à l'affaiblissement de l'État québécois aux fins de la promotion du fédéralisme.

Vous m'excuserez, je ne me souviens plus de la citation exacte, mais, au sein de notre formation politique, nous avons tous en mémoire la citation d'un ministre fédéral disant: « Nous allons leur faire mal, ils ne voteront pas pour la souveraineté. »

[Traduction]

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler brièvement du projet de loi C-24 à l'étape de la deuxième lecture. Il est à souhaiter que nous puissions terminer l'étude de ce projet de loi à cette étape, plus tard aujourd'hui, et que nous puissions voter et le renvoyer à un comité où il sera possible de poursuivre ce débat sur la péréquation.

Initiatives ministérielles

La péréquation est certainement un aspect très important de la façon dont notre pays est constitué. Cela date d'avant la Constitution de 1982. Je pense que cela remonte à 1957. Dans le processus de rapatriement de la Constitution de 1980-1982, nous avons intégré le principe de la péréquation. J'étais ici à l'époque. Je pense que c'était une chose très importante à faire: établir, sur le plan constitutionnel, le fait qu'à titre de pays, nous voulons que les provinces puissent offrir des niveaux de services publics raisonnablement comparables.

Pour pouvoir faire cela sans obliger les provinces moins nanties à fixer leur taux d'imposition à un niveau qui les rendrait non concurrentielles et, par conséquent, sans aggraver leur situation économique, il y a une mise en commun des ressources au niveau fédéral, conformément à une formule particulière selon laquelle les provinces qui tombent, disons, sous un certain seuil fiscal reçoivent des paiements de péréquation.

Il est aussi opportun que nous ayons ce débat cet après-midi car il se tient dans la foulée de l'Accord atlantique conclu ces derniers jours entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Cela est important dans le contexte du débat sur la péréquation étant donné que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador réclamaient avant tout que le premier ministre donne suite à une promesse qu'il avait faite pendant la campagne électorale. Cette promesse portait sur la façon et le moment de modifier la formule de péréquation afin de tenir compte de la nouvelle richesse des provinces, dans leur cas les revenus tirés des ressources pétrolières et gazières. En vertu de l'accord conclu le 28 janvier 2005, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador peuvent garder tous les revenus qu'elles tirent de leurs ressources énergétiques extracôtières.

C'est une bonne nouvelle, mais cet accord soulève des questions quant à la manière dont d'autres provinces sont traitées. Par exemple, je sais qu'il soulève des questions chez nombre de Saskatchewanais.

Le chef de mon parti, le député de Toronto—Danforth, a posé une question aujourd'hui quant à savoir ce que le gouvernement comptait faire à l'égard de la Saskatchewan. Certes, cette province est ravie pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, mais elle espère qu'elle aura aussi son tour. Elle a l'impression pour le moment que l'Accord atlantique donne lieu à un traitement différent des revenus tirés des ressources naturelles selon les provinces.

Par exemple, dans le contexte des dix dernières années, la Saskatchewan soutient qu'un accord semblable lui aurait permis d'obtenir plus de 4 milliards de dollars si le gouvernement fédéral n'avait pas réimposé les revenus qu'elle avait tirés de ses ressources pétrolières et gazières lorsqu'elle appartenait au groupe des provinces démunies. La Saskatchewan n'est plus dans ce groupe, mais lorsqu'elle y était, elle ne pouvait bénéficier de cette somme car elle n'avait pas, comme la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador l'ont fait récemment, conclu un accord avec le gouvernement fédéral sur les revenus tirés des ressources pétrolières et gazières.

Il n'est pas surprenant que le gouvernement de la Saskatchewan, avec, je crois, l'appui de l'opposition dans cette province et certainement avec l'appui des habitants de cette province, estime que la Saskatchewan devrait bénéficier d'un traitement similaire des recettes provenant de ses ressources énergétiques, si l'équité doit être la règle de base qui gouverne notre pays.

•(1610)

Je crois que nous verrons s'intensifier le débat sur les ramifications de cet accord entre le gouvernement du Canada et ceux de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, accord qui est le

bienvenu mais qui a néanmoins des ramifications pour d'autres provinces, qui estiment qu'elles ont besoin d'être traitées quelque peu différemment par suite de la conclusion de cet accord.

Espérons qu'il ne se trouve pas que la seule différence entre la Saskatchewan et Terre-Neuve-Labrador, par exemple, est le fait que le premier ministre ne s'est pas rendu en Saskatchewan dans les derniers jours de la campagne électorale pour faire une promesse qu'il n'avait pas l'intention de tenir afin de sauver des candidats libéraux dans cette province. J'espère que les députés ne verront pas de cynisme dans mes propos, mais peut-être que c'est parce qu'il n'y avait pas de candidats libéraux à sauver en Saskatchewan, sauf le ministre des Finances lui-même, que de telles promesses n'ont pas été faites.

Le fait est que le premier ministre a fait cette promesse à Terre-Neuve-et-Labrador. Si cette promesse témoigne d'un engagement à l'égard de l'équité et n'était pas seulement motivée par des considérations politiques ponctuelles, une promesse que le premier ministre a fini par regretter mais a quand même dû respecter à cause de la pression exercée par ces provinces, si cette promesse était une question d'équité, le premier ministre devra tôt ou tard tenir compte des sentiments légitimes du gouvernement et des habitants de la Saskatchewan, qui estiment qu'on leur doit quelque chose par suite de cette promesse qui a été faite à Terre-Neuve-et-Labrador et qui a été tenue.

Le gouvernement de la Saskatchewan, par exemple, soutient que la province perd, en moyenne, environ 90 p. 100 de toutes les redevances et taxes sur le pétrole et le gaz tirés de son sol. En fait, il soutient que, certaines années, la Saskatchewan a perdu plus de 100 p. 100 de tous les revenus générés par l'énergie dans la province. Cela signifie que la population de la Saskatchewan a tiré très peu d'avantages financiers de l'épuisement d'une ressource non renouvelable. Je ne crois pas que ce soit juste. Particulièrement si l'on tient compte du fait que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador peuvent garder 100 p. 100 de ces revenus.

Il me semble qu'il ne serait que juste que le cas de la Saskatchewan soit examiné. Je comprends que cette province pourra faire valoir ses arguments devant le groupe indépendant qui a été créé pour conseiller sur le programme de péréquation.

Pour ce qui est du projet de loi C-24, nous l'appuyons en deuxième lecture. Nous voulons l'étudier en comité, mais nous ne croyons pas qu'il s'agit d'un projet de loi parfait. Nous croyons qu'il faudra envisager de le modifier pour faire en sorte que, au moins, la croissance des paiements de péréquation se fasse au même rythme que la croissance du produit intérieur brut nominal. J'espère que le comité pourra étudier la question.

Initiatives ministérielles

Selon les alinéas 4.1(1)b) et 4.1(1)c), la croissance des paiements de péréquation a été arbitrairement limitée à 3,5 p. 100 par année. Le résultat, c'est que la valeur du programme continuera de s'éroder au cours des prochaines années et que celui-ci deviendra de moins en moins utile pour aider le gouvernement fédéral à s'occuper des disparités financières conformément au paragraphe 36(2) de la Constitution. Nous avons donc une formule qui n'est pas durable du point de vue des provinces. Je sais à coup sûr que c'est ainsi que le gouvernement du Manitoba voit cette formule que le projet de loi C-24 consacrerait.

Il est généralement admis, je crois, et malheureusement accepté, que l'engagement financier du gouvernement fédéral envers la péréquation a diminué au fil des ans. En tant que pourcentage du PIB, la péréquation est passée de 1,1 p. 100 au milieu des années 1980 à tout juste 0,7 p. 100 en 2003-2004.

• (1615)

Cela s'est produit pour les raisons suivantes, à cause des décisions suivantes du gouvernement fédéral. C'est arrivé parce que le gouvernement utilise maintenant une norme basée sur cinq provinces au lieu d'une norme nationale basée sur dix provinces. C'est arrivé parce que, dans la même veine, le gouvernement fédéral a unilatéralement apporté des modifications qui ont réduit la couverture assurée par le programme plutôt que de l'élargir.

Je crois que les provinces ont accueilli favorablement la décision que le gouvernement fédéral a prise en octobre 2004 d'augmenter le financement de base pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006, même si, comme je l'ai déjà dit, elles craignent comme nous que le fait que la clause d'indexation soit fixée à seulement 3,5 p. 100 ne nuise à l'amélioration que cette mesure représente à long terme, si elle n'est pas ajustée en fonction de la croissance économique.

Il se peut que le projet de loi soit amendé au cours des délibérations du comité, voire à l'étape du rapport. Les alinéas 4.1(1) b) et 4.1(1) c) pourraient être modifiés de façon que les paiements totaux versés dans le cadre du programme de péréquation soient calculés sur la base d'une clause d'indexation de 3,5 p. 100, mais en fonction de la moyenne de la croissance au Canada et du produit intérieur brut nominal des trois années précédentes, à compter du 1^{er} avril 2006.

Il est clair que le gouvernement fédéral est en mesure de procéder de cette façon. Les provinces ne lui demandent pas de faire quelque chose qui dépasse sa capacité financière. Lorsqu'on jette un coup d'oeil à l'évolution des excédents fédéraux, on constate que, entre 1997-1998 et 2003-2004, il y a eu des excédents de 61,3 milliards de dollars et que, pour l'avenir, le gouvernement fédéral prévoit des excédents de 61 milliards de dollars entre 2004-2005 et 2009-2010. Je souligne que ce sont les libéraux eux-mêmes qui ont fait ces prévisions dans leur programme électoral et que le gouvernement peut aisément se permettre les modestes coûts liés aux changements que les provinces envisagent. Ce que nous suggérons est facilement réalisable à peu de frais.

Si on envisage une croissance moyenne du PIB nominal d'environ 5,5 p. 100, le coût supplémentaire pour que la valeur du transfert ne soit pas diminuée serait inférieure à un quart de milliard de dollars par année, ce qui représente une goutte d'eau dans la mer par rapport à l'ampleur des excédents actuels du gouvernement fédéral. Ce rajustement réglerait une partie du problème, mais ne rétablirait certainement pas complètement l'équilibre fiscal que prônent mes collègues du Bloc québécois. Néanmoins, il contribuerait en partie à solutionner une préoccupation que nous partageons au sujet du déséquilibre fiscal qui existe actuellement entre le gouvernement

fédéral et les provinces. Ce serait l'occasion d'intervenir, à un niveau précis, pour remédier au déséquilibre fiscal, mais le gouvernement ne semble pas disposé à prendre les mesures qui s'imposent.

Je suis convaincu qu'un libéral affirmera à un moment donné que le gouvernement verse 33 milliards de dollars supplémentaires au programme de péréquation grâce à l'entente d'octobre 2004. Les provinces jugent que ce montant est une grossière exagération par rapport à l'augmentation réelle du financement, en particulier à moyen et à long terme, puisque le financement de ce programme était à son plus bas avant l'augmentation d'octobre 2004, tant en termes de pourcentage du PIB que de pourcentage des recettes fédérales, et que la péréquation aurait rebondi naturellement avec le temps grâce à la reprise économique en Ontario et dans les autres provinces.

Donc, cette augmentation de 33 millions de dollars dont le ministre des Finances aime tant parler est la somme de tous les fonds supplémentaires et repose sur la présomption naïve, ou du moins très commode, que la péréquation serait demeurée dans le creux de vague de 2003-2004 pendant toute la période de dix ans. Voilà le genre de manipulation des chiffres et des statistiques qui fait la réputation du gouvernement fédéral dans ses négociations avec les provinces.

En réalité, l'entente fédérale donne moins aux provinces que ce qu'elles auraient reçu si le gouvernement fédéral avait écouté les premiers ministres provinciaux et adopté la norme fondée sur l'ensemble des dix provinces et la couverture complète des recettes, ce qui avait également été recommandé par le comité sénatorial permanent.

Voilà quelques éléments qui, selon moi, devaient être déclarés officiellement avant de passer aux étapes finales de la deuxième lecture du projet de loi C-24.

• (1620)

J'espère que le gouvernement fédéral tiendra compte de ces aspects et constatera qu'il a l'occasion de réellement concrétiser l'esprit de la péréquation, principe inscrit dans notre Constitution en 1982 et qui fait partie du tissu social canadien depuis que je suis haut comme trois pommes.

Nous sommes impatients de présenter ces arguments tout au long du processus. Nous espérons également que le récent accord signé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse permettront à la Saskatchewan et à d'autres provinces de se faire entendre, de sorte qu'aucun Canadien, peu importe son lieu de résidence, ne jugera qu'il a été traité injustement par la formule de péréquation ou par le fait que le premier ministre ne s'est pas rendu dans sa province pour faire une promesse de dernière minute dans l'espoir désespéré d'arracher la victoire lors des élections, élections que le premier ministre a bien failli perdre, d'ailleurs.

• (1625)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

Le vote par appel nominal est reporté à 17 h 30 aujourd'hui.

[Français]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Kildonan—St. Paul, La justice; l'honorable député de Colombie-Britannique-Southern Interior, La sécurité du transport aérien; l'honorable députée de Kamloops—Thompson—Cariboo, Le patrimoine canadien.

* * *

[Traduction]

LOI N^o 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 décembre, de la motion: Que le projet de loi C-33, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, nous en sommes à la deuxième lecture du projet de Loi d'exécution du budget, mais il ne s'agit pas du budget de cette année, mais bien du budget de l'année dernière. La vitesse à laquelle opère le gouvernement est stupéfiante et vraiment incroyable. Il y a eu des élections, mais, compte tenu de la maigreur de l'ordre du jour de la Chambre, il est renversant de constater que nous n'en sommes encore qu'à la deuxième lecture d'un projet de loi d'exécution du budget de 2004.

Nous discuterons du budget de 2005 dans quelques semaines, trois probablement. Cependant, avant d'entreprendre l'examen du budget de 2005, il est important de déterminer ce qui était inclus et ce qui était exclu du budget de 2004.

Les Canadiens s'attendaient clairement à trouver des réductions d'impôt dans le budget de 2004. Évidemment, ils étaient conscients des énormes excédents accumulés par le Canada. Selon moi, les Canadiens s'attendaient donc à certaines réductions d'impôts. Ils ont tellement été surtaxés. Un excédent, c'est ça.

Il y a plus d'argent que nécessaire pour régler les problèmes importants et assurer les services que la population attend du gouvernement. Il y a suffisamment d'argent pour cela, ainsi que pour des réductions d'impôt substantielles.

Pourtant, en quoi ont consisté les réductions d'impôt? Le gouvernement se vante de tout ce qu'il fait sur ce chapitre. Il va réduire la taxe pour la sécurité aérienne, qu'il a instaurée il y a un an ou deux. Il était entendu dès le début qu'il l'imposait pour régler les problèmes de sécurité aérienne.

Avec le temps, l'opposition s'est aperçue que le montant prélevé au moyen de cette très lourde taxe dépassait nettement ce dont on avait besoin pour assurer la sécurité. Par conséquent, notre porte-parole pour les transports et député de Colombie-Britannique a talonné le gouvernement jour après jour et mois après mois pour qu'il élimine cette taxe parce que, à l'évidence, on n'en avait pas besoin pour les mesures de sécurité.

Au départ, le gouvernement lui a opposé une résistance absolue. Il allait la maintenir. Il a refusé de l'abaisser, comme notre ancien porte-parole pour les transports l'incitait à le faire.

Toutefois, dans le budget à l'étude, le gouvernement ne peut plus nier qu'il faut abolir cette taxe. Au lieu de l'abolir, il l'a quelque peu réduite. C'est un progrès, mais ce n'est pas précisément une mesure magnifique. Tout ce qu'il fait, c'est réduire une taxe qu'il a imposée, une nouvelle taxe qu'il a imposée il y a quelques années. Les libéraux savent présenter les choses sous un jour intéressant.

Le projet de loi comprend de timides efforts pour aider la petite entreprise. Ce n'est pas le temps des efforts timides, lorsqu'il s'agit de la fiscalité de la petite entreprise. Il faut des mesures audacieuses.

Un chose est indéniable: ce gouvernement n'est pas celui des mesures audacieuses. Il essaie de ne rien faire ou de faire le moins possible et de rester au pouvoir. Sa grande raison d'être, c'est le pouvoir.

Nous l'avons constaté, l'actuel premier ministre est vraiment timide. Il est faible. Il ne semble avoir aucun programme, et les travaux de la Chambre en témoignent.

L'ordre du jour des travaux de la Chambre a été plutôt mince en 2004. J'encourage les Canadiens à se pencher sur les projets de loi qui ont été présentés au cours de l'année et sur leur contenu. C'est vraiment peu de choses. Toutefois, nous en sommes à la deuxième lecture du projet de loi d'exécution du budget de 2004. C'est assez révélateur.

Que nous réserve-t-on comme mesures vraiment importantes, notamment en ce qui a trait aux réductions fiscales à l'intention des entreprises? Nous ne retrouvons dans ce budget que de timides mesures n'ayant que peu de poids. Il y aurait toutefois tant à faire.

● (1630)

De nombreux indices nous portent à croire que l'économie commencera bientôt à s'affaiblir, tant aux États-Unis qu'au Canada. C'est dans ces moments-là que nous voudrions que le gouvernement prenne des mesures audacieuses en vue de stimuler les affaires. Malheureusement, nous n'avons rien constaté de tel.

Nous espérons que des mesures dynamiques seraient adoptées pour venir en aide aux familles canadiennes. Notre parti propose depuis des années déjà un programme qui vise la réduction des impôts, tout particulièrement pour les familles à faible et à moyen revenu. Notre parti voudrait que des mesures audacieuses soient adoptées pour aider les familles à s'occuper de leurs enfants.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait dans le dossier de la garde d'enfants? Au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement a promis un programme national de garde d'enfants. Toutefois, ce n'est pas ce que les Canadiens réclament. C'est la quatrième fois que les libéraux font une telle promesse au cours d'une campagne électorale. Rien n'a encore été fait à ce sujet. À mon avis, c'est une bonne chose. Nous nous attendons à ce que le gouvernement brise encore une fois ses promesses. Dans ce cas-ci cependant, ce ne serait pas une mauvaise chose parce que ce n'est pas ce que les Canadiens veulent.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens ne veulent pas d'un grand programme national de garderies, qui donne à croire au gouvernement qu'il est mieux en mesure de s'occuper des enfants que les parents. Les Canadiens veulent que des mesures soient prises pour que les parents puissent s'occuper plus facilement de leurs enfants, comme ils l'entendent.

Si les parents choisissent d'élever leurs enfants eux-mêmes à la maison, ils devraient recevoir les mêmes avantages que ceux qui optent pour les garderies. Cela est raisonnable. Laissons aux familles et aux parents le soin de décider.

Voilà ce que le Parti conservateur juge adéquat. Nous ne croyons pas qu'il soit convenable que le gouvernement parle une quatrième fois d'établir un grand programme national de garderies. Nous n'en voulons pas. Ce n'est pas ce que nous envisageons du tout. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Malheureusement, le budget de 2004 ne prévoit rien en ce qui concerne les garderies. Je sais que le ministre des Finances a fini par parler à notre porte-parole en matière de finances, après quelques cajoleries. Il s'est fait rappeler qu'il se trouvait dans un gouvernement minoritaire et non majoritaire. Le ministre des Finances doit écouter les partis d'opposition. Notre porte-parole a dit très clairement que nous nous attendons à d'importantes réductions d'impôt et à des mesures pour les familles.

Nous espérons que le budget de 2005 contiendra quelques mesures plutôt que le grand vide du budget de 2004.

En examinant le budget de 2004 et en parcourant ce projet de loi d'exécution, on s'attendrait à ce que des mesures concrètes aient été prises. Lorsque le budget de 2004 a été établi, le gouvernement savait qu'il déclencherait des élections. Il savait qu'il y aurait des élections. Les élections se sont tenues environ quatre mois après le dépôt du budget.

La plupart des gens s'attendaient à voir un budget solide dans lequel tous les efforts possibles auraient été déployés. Voilà ce que les gouvernements ont tendance à faire avant d'entreprendre une campagne électorale. Si cela est le mieux que le gouvernement peut faire, c'est un triste constat de la faiblesse, du manque de leadership et des priorités inacceptables du premier ministre et du gouvernement. Les efforts ne semblent pas être canalisés.

Quelles sont les deux dossiers que le gouvernement soumet aux Canadiens? Le programme national de garderies et le mariage entre conjoints du même sexe. Dans les deux cas, les Canadiens n'ont pas demandé au gouvernement que le Parlement se concentre principalement sur ces questions. Le gouvernement a perdu de vue l'essentiel. La plupart des Canadiens ne souhaitent pas que le gouvernement entame un débat national sur ces questions.

Le gouvernement et le premier ministre ne savent plus du tout ce qui est important. Ils n'ont plus aucune idée de ce que les Canadiens veulent. C'est triste à dire. Nous le voyons dans le budget de 2004 et je crains que celui de 2005 ne soit pas vraiment mieux. Ma plus grande crainte découle du fait que, non seulement nous n'avons pas vu de réduction d'impôt en 2004, mais nous n'en verrons pas non plus en 2005.

De quoi les Canadiens ont-ils besoin avec le budget de 2005? Ils ont besoin d'importants allègements fiscaux, surtout pour les familles à faible et à moyen revenu. Voilà ce que nous voulons, car c'est ce que les familles nous ont dit qu'elles voulaient. Nous verrons ce qu'il en sera avec le prochain budget, mais je ne suis pas convaincu que les allègements fiscaux constitueront une part importante du programme du gouvernement pour le pays, et cela m'attriste.

● (1635)

Le gouvernement a détrossé les contribuables de dix milliards de dollars supplémentaires par année, a occulté les chiffres relatifs à l'excédent année après année, cachant ces dix milliards afin de pouvoir les gaspiller sur des choses comme le programme de commandites; n'oublions pas le gâchis d'un milliard de dollars et le registre des armes à feu, qui a englouti 1,5 ou 2 milliards de dollars, qui sait. Cela est totalement inacceptable.

L'excédent doit être déclaré honnêtement et ouvertement, mais cela n'a pas été fait. Nous avons demandé que des analystes indépendants examinent les livres du gouvernement et prévoient le montant des excédents afin que les Canadiens sachent quelle portion de leurs recettes fiscales est dépensée, à combien s'élèvent les recettes et à combien se chiffre l'excédent. Si nous voyons des excédents de dix milliards de dollars, pourquoi ne pas les consacrer à des réductions d'impôt au lieu de financer un extravagant programme national de garderies ou d'autres programmes inutiles comme ceux qui ont été institués par le gouvernement? Nous posons sans arrêt ces questions, mais nous n'obtenons pas de réponse des gens d'en face.

Le budget de 2004, dont nous parlons encore un an plus tard, et la loi de mise en oeuvre de ce dernier sont faibles et témoignent d'une carence sur le plan du leadership. Or, au moment où s'amorce le débat sur le budget de 2005, nous avons un gouvernement minoritaire. Le nouveau Parti conservateur a 99 sièges à la Chambre, et le gouvernement, 133, si je ne m'abuse. La différence entre les deux n'est pas grande. Notre voix devrait certainement être entendue sur le budget.

Je suis un peu troublé par le manque de consultation entre le gouvernement et l'opposition officielle. Je pense que les députés libéraux doivent prendre acte qu'ils forment un gouvernement minoritaire. En pareille situation, les partis de l'opposition doivent être consultés, notamment l'opposition officielle, qui est le nouveau Parti conservateur.

Pourquoi ces consultations sérieuses n'ont-elles pas été tenues? Pourquoi ai-je aussi peur que, comme d'habitude, le gouvernement fasse preuve d'un manque de leadership et tente de cacher ses surplus en présentant le budget de 2005? Ces surplus représentent une surimposition de 10 milliards de dollars par année. Pourquoi ne pas rendre cet argent durement gagné aux contribuables canadiens afin qu'ils puissent le dépenser comme bon leur semble? Telle est notre approche.

Nos solutions devraient se trouver dans le budget que présentera le gouvernement, mais, trois semaines avant le dépôt du budget de 2005, de quoi parlons-nous à la Chambre? C'est incroyable, mais nous ne parlons de rien de vraiment sérieux. Nous parlons encore de la loi de mise en oeuvre du budget de 2004. Et le leadership, où est-il?

Nous avons vu ce manque de leadership à l'oeuvre dans une foule d'autres domaines au sein du gouvernement. C'est le cas, de manière étonnante, des affaires étrangères. Le député de Calgary a accompli plus de travail important et significatif en Chine que le premier ministre durant son voyage officiel dans ce pays. Cela montre que le premier ministre ne comprend guère son rôle, qui consiste à prendre des décisions difficiles sur des questions que les Canadiens considèrent comme très importantes, comme la santé. Très peu a été fait dans ce dossier. Une entente a certes été conclue avec les provinces, mais rien de sérieux n'a été fait quant à la façon de sauvegarder le système de santé.

La deuxième question qui me vient à l'esprit est la fiscalité, notamment quand on voit des ménages ayant de la difficulté à joindre les deux bouts.

• (1640)

Une récente étude, dont il a été fait largement état, a montré que si les familles ont le sentiment qu'elles n'ont pas progressé pendant ces soi-disant bonnes années, c'est qu'elles n'ont pas fait de progrès. L'étude a montré clairement que le revenu disponible des familles, en réalité, n'a pas augmenté pendant ce que le gouvernement appelle une bonne période.

Il s'agit d'une bonne période pour le gouvernement, parce qu'il engrange de plus en plus de recettes fiscales venant des contribuables, mais cela signifie-t-il que c'est une bonne période pour les familles canadiennes? Non, ce ne l'est pas. Les contribuables ont perdu du terrain depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir. Pendant toute cette bonne période économique, ils ont perdu du terrain, en réalité. Ils n'ont pas avancé.

Les coffres du gouvernement débordent d'argent. Il enregistre chaque année un excédent de 10 milliards de dollars, mais cela n'a pas aidé les familles canadiennes. Tout ce que cela veut dire, c'est qu'on prélève trop d'argent auprès des familles canadiennes. Celles-ci sont surtaxées. Je sais que je ne cesse de me répéter à ce sujet, mais il semble qu'il faudra beaucoup plus de répétitions pour que le message passe. Le gouvernement n'écoute tout simplement pas ce que nous disons à cet égard.

Si le gouvernement affirme que je me trompe, il peut prouver que je fais erreur. Ce que j'espère voir dans le prochain budget, ce sont de réelles mesures de réduction des impôts des familles à faible et à moyen revenu. De nombreuses familles canadiennes n'en peuvent plus de voir que leur situation ne s'améliore pas et, en fait, qu'elle se dégrade, même si l'économie est censée être tellement vigoureuse.

À cet égard, qu'a montré l'étude à laquelle j'ai fait allusion? Elle a montré que le gouvernement percevait trop d'impôts. Il a trop augmenté les impôts. Il parle de la réduction des impôts et il fait certaines réductions d'impôts d'un côté, mais de l'autre, il accroît les impôts et sa manne s'accroît tous les ans. Chaque année, le fardeau fiscal imposé par le gouvernement aux familles canadiennes qui travaillent fort s'alourdit. Il faut que cela cesse. Il faut ralentir cette tendance, puis l'inverser. Nous pouvons commencer par une réduction d'impôts pour les familles à faible et à moyen revenu.

Nous étudions aujourd'hui à la Chambre le projet de loi de mise en oeuvre du budget de 2004. Le gouvernement accuse un retard d'un an et ne semble pas savoir où il va. Le premier ministre navigue sans l'ombre d'un gouvernail, sans grand axe d'intervention. Nous avons un gouvernement qui, franchement, ne mérite pas d'être en place.

Je suis persuadé qu'avec les propositions très positives que nous avons formulées pour les familles canadiennes, nous serons du côté ministériel après les prochaines élections, que nous soumettrons des budgets beaucoup plus étoffés que ceux du premier ministre et de

Initiatives ministérielles

son ministre des Finances, et que nous améliorerons le sort des familles canadiennes. Cela aurait dû survenir il y a longtemps.

• (1645)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, nous traitons d'un projet de loi d'exécution du budget. Je sais à quel point mon collègue peut être enthousiaste lorsqu'il parle non seulement du dernier budget mais aussi du contenu du prochain budget.

J'aurais un bref commentaire sur la question de la garde d'enfants, qu'il a abordée. Je ne crois pas que les Canadiens sont tous pareils et qu'on peut tout simplement les mettre dans des catégories. Les gens qui ne vont pas travailler sont des prestataires de l'aide sociale et, s'ils ont des enfants, il leur faut une aide quelconque.

Le député sait fort bien que j'ai travaillé fort pour aider les familles dont l'un des parents reste à la maison pour s'occuper directement d'enfants d'âge préscolaire. Notre approche doit être équilibrée et adaptée à la réalité des familles.

L'aspect que je souhaite faire valoir au député a rapport à la fiscalité. Selon le résumé d'un rapport de 2004, 15 millions de Canadiens ont produit une déclaration et versé des impôts en 2002 et, la même année, 7 millions d'autres Canadiens ont produit une déclaration à d'autres fins mais n'ont pas versé d'impôt. Donc, environ 15 millions des Canadiens qui produisent une déclaration paient de l'impôt.

Pour donner 100 \$ à chacune de ces 15 millions de personnes, il faudrait 1,5 milliard de dollars, et si nous voulions leur donner 500 \$, il faudrait y consacrer la totalité du dernier excédent budgétaire. Ainsi, pour accorder une réduction d'impôt de 500 \$ aux Canadiens, il nous faudrait renoncer à l'équivalent de l'excédent de l'an dernier.

Or, le député est en train de nous dire qu'il veut des réductions d'impôt significatives. Quel est donc l'ampleur des réductions qu'il envisage, sachant qu'une réduction de 500 \$ coûterait pratiquement 9 milliards de dollars? Chiffrons la chose en dollars, pour avoir une idée de l'ampleur de l'engagement que son parti est disposé à prendre, non seulement par rapport à une seule année de vaches grasses, mais pour les années futures où il impliquerait un manque à gagner permanent.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je crois que le député comprend comment fonctionnent les crédits d'impôt remboursables et que le système fiscal nous permet d'accorder des crédits d'impôt à des personnes qui ne paient pas d'impôt.

Par conséquent, loin d'ignorer les familles à faible revenu, le système dont nous parlons, qui a déjà été employé, vise les familles à revenu faible et moyen. Nous proposons de porter une attention particulière à ces familles, ce qui n'est pas difficile à faire. On peut y arriver avec le système fiscal. Même lorsqu'une famille ne paie pas suffisamment d'impôt pour avoir droit au crédit, celui-ci peut lui être accordé.

Nous parlons de cibler certaines couches de la population. Nous parlons d'équilibre. Le député nous cite des chiffres, 500 \$ par personne, par exemple. Nous parlons de réductions d'impôt ciblées. Nous parlons de sommes beaucoup plus importantes que ce que le député semble comprendre. Nous pourrions y arriver très facilement, sans risquer d'être en déficit.

Initiatives ministérielles

Il ne faudrait pas oublier que lorsque notre parti est arrivé à Ottawa en 1993, il s'appelait le Parti réformiste. Depuis, il a fusionné avec le Parti progressiste-conservateur. Or, quel était principalement notre programme en 1993? Équilibrer le budget. Nous parlions alors d'un plan d'élimination du déficit en trois ans. Nous sommes le parti qui a toujours dit que nous éliminerions le déficit, qu'il n'y aurait plus jamais de déficit.

Lors de la campagne électorale de 1993, le Parti libéral disait que la question du déficit n'était pas importante. Mais après être arrivé au pouvoir, il a dû changer son fusil d'épaule. Notre programme a forcé les libéraux à équilibrer le budget. Le député aurait dû en apprendre un peu plus au cours des 11 dernières années sur ce qui est vraiment possible dans ce pays.

• (1650)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de Vegreville—Wainwright.

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'étais présent lorsque la période de questions et observations a été instituée. Même si cela n'est pas prévu dans le Règlement, j'ai toujours compris que la présidence devait accorder la parole aux autres partis qui souhaitent interroger un député. Ce n'est que lorsque les autres partis ne désirent plus intervenir que le député peut répondre à des questions faciles que lui adressent ses propres collègues.

Le vice-président: Je remercie le député d'Elmwood-Transcona de son intervention. Je m'attendais à ce que l'autre député intervienne et peut-être n'aurais-je pas dû. J'ai bien remarqué le député d'Elmwood-Transcona et il sera le prochain à poser une question ou à formuler une observation.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, mon collègue de Vegreville—Wainwright a passablement bien illustré la mauvaise gestion du gouvernement libéral.

Le député libéral d'en face ne comprend pas que, au sujet de l'allègement fiscal dont parle mon collègue, il existe une relation directe entre une fiscalité légère et la vigueur économique. Le député a demandé ce qu'il en coûterait au gouvernement. Cet argent ne serait pas mis dans un bas de laine. Il serait dépensé. Il serait injecté dans l'économie et augmenterait les recettes gouvernementales. Le député doit bien saisir ce concept pour comprendre ce dont parlent le Parti conservateur et mon collègue.

J'aimerais interroger mon collègue au sujet de certains éléments qui n'ont pas été mentionnés dans le budget. Le fait est que, pendant une quinzaine d'années, le revenu disponible de la famille canadienne moyenne a stagné, malgré des hausses de salaire. Les libéraux ont beau parler d'allègement fiscal aux Canadiens, cela ne correspond tout simplement pas à la réalité. Ils pavoisent à tort.

Le député a-t-il un commentaire à formuler à ce sujet?

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, le point soulevé par le député est intéressant.

Les députés ministériels vantent leurs réalisations extraordinaires. Voici ma question: s'ils font un travail aussi fantastique qu'ils le disent en ces années de vaches grasses, pourquoi diable le revenu disponible n'a-t-il pas augmenté? Voilà l'argument que j'ai fait valoir dans mon intervention. La réponse, c'est qu'ils écrasent les petites entreprises et les familles sous les impôts. C'est tout simplement que la fiscalité est beaucoup trop lourde.

Donnons-nous comme objectif de réduire les impôts des petites entreprises, ce qui augmentera les recettes du gouvernement, même

si je souhaiterais qu'elles conservent cet argent. C'est là une autre possibilité, que je favorise évidemment. Par ailleurs, axons les mesures ayant trait aux garderies sur les parents et les familles.

• (1655)

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le député a dit que, depuis 15 ans, et je ne sais pas quelles études il évoque, les familles n'ont pas le même revenu disponible qu'elles avaient autrefois. Je suis d'accord. Là où je diverge d'opinion avec le député, c'est que j'estime qu'on fait preuve d'étroitesse d'esprit lorsqu'on affirme que cela est uniquement, voire spécialement attribuable, aux politiques fiscales qui étaient en place au cours de cette période.

Je me demande pourquoi le député fait fi de toutes les études qui montrent qu'une des raisons pour lesquelles les familles canadiennes n'ont pas le même revenu disponible qu'elles avaient autrefois, c'est que, dans l'économie actuelle, les salaires sont moins élevés qu'ils ne l'étaient il y a 10 ou 15 ans. Cette situation a été créée en toute connaissance de cause et avec l'approbation du parti du député, le parti anciennement au pouvoir, le Parti progressiste-conservateur. L'Accord de libre-échange a été conçu pour réduire les salaires au Canada.

Le genre de régime fiscal que nous avons importé peu. Si les gens reçoivent la moitié du salaire horaire qu'ils gagnaient autrefois, parce que leurs emplois dans le secteur manufacturier ont disparu et qu'ils travaillent aujourd'hui pour une société de télémarketing à sept dollars l'heure, au lieu de fabriquer des produits à 16 \$ l'heure, même si nous avions le meilleur régime fiscal au monde, des gens n'auraient toujours pas de revenu disponible, car ils ne reçoivent pas un salaire raisonnable.

Pourquoi le Parti conservateur, le Parti réformiste, le Parti progressiste-conservateur, ou le parti qui le remplacera la prochaine fois n'en disent jamais rien?

Le fait est que ce parti ne comprend absolument pas que les Canadiens qui sont pauvres le sont parce que leurs employeurs ne leur accordent pas un salaire suffisant. Ils versent un excédent trop élevé dans leurs marges bénéficiaires. Le problème n'est pas attribuable aux impôts; il est attribuable au fait que les travailleurs ne reçoivent pas un salaire suffisant.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire que le type de gouvernement que nous donne le Parti libéral depuis 11 ans a fait perdre aux salariés les emplois les mieux rémunérés pour les pousser vers les McJobs, comme on les appelle, c'est-à-dire les emplois les moins bien rémunérés et les plus ennuyeux. Cela se voit beaucoup trop souvent. Le fait est que, si les impôts étaient réduits, le revenu disponible augmenterait automatiquement. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

J'ai beaucoup de respect pour le député, mais je dirai que, pour lui, ce sont les programmes sociaux qui apportent les solutions. Il est un socialiste et il en est fier. Le problème, c'est que le socialisme n'a fonctionné nulle part dans le monde. Le genre de proposition que nous mettons de l'avant améliorerait les choses pour les familles canadiennes, particulièrement pour les familles à faible et à moyen revenu. Nos solutions ont fait leurs preuves partout dans le monde. C'est là que réside la différence entre la philosophie du député et la mienne.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, au Bloc québécois, nous sommes très consciencieux vis-à-vis du rôle que nous avons à jouer au sein de ce Parlement. C'est toujours avec rigueur que nous abordons chacun des dossiers. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, lorsque nous estimons qu'un projet de loi gouvernemental est bon pour les citoyens du Québec, nous l'appuyons, mais lorsque nous estimons qu'il ne répond pas aux demandes et aux préoccupations des Québécoises et des Québécois, nous ne l'appuyons pas.

Le projet de loi C-33 met en application certaines dispositions du budget de 2004. Vous me permettez de mentionner au passage qu'effectivement, à titre de nouveau député, il est assez étonnant qu'en date du 2 février 2005, je parle devant cette Chambre à propos du budget déposé l'an dernier, afin que certaines de ses dispositions soient mises en effet.

Nous voterons en faveur de ce projet de loi puisque, bien qu'imparfait, il contient un certain nombre de dispositions qui nous satisfont.

Le projet de loi C-33 se divise en trois parties. La première met en oeuvre des modifications à la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, en vue de réduire les sommes exigées des passagers des lignes aériennes sous le régime de cette loi.

Effectivement, si, à la suite des événements horribles de septembre 2001, il s'est malheureusement avéré nécessaire d'aller chercher des sommes supplémentaires afin d'assurer la sécurité des différents voyageurs, force est de convenir que ce besoin est beaucoup moins probant aujourd'hui. Ce projet de loi représente donc un premier pas, en l'occurrence la diminution de ces droits pour la sécurité.

La deuxième partie du projet de loi met en oeuvre des modifications à la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, en vue de faciliter la conclusion d'arrangements fiscaux entre le gouvernement du Québec et les bandes indiennes intéressées situées sur son territoire. Le Québec a souvent été un précurseur, un initiateur dans ses relations avec les différentes nations autochtones sur son territoire. Nous croyons donc qu'une mesure de ce type sera bénéfique aux nations autochtones, entre autres.

La troisième partie du projet de loi met en oeuvre des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et à des lois connexes qui sont principalement de nature fiscale. J'en énumérerai un certain nombre.

Dans ce projet de loi, on parle entre autres d'instaurer une nouvelle déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées. Une telle mesure s'avère bonne.

Dans cette troisième partie, on parle d'améliorer la prise en compte des frais médicaux pour les soignants. Encore une fois, les soignants ont des charges qui engendrent des coûts. Le fait d'améliorer la prise en compte des frais médicaux est donc une bonne chose.

On parle également d'éliminer la déductibilité des amendes et des pénalités, ce qui, à mon sens, est tout à fait normal. Un individu ou une entreprise qui paie des amendes, des contraventions ou des pénalités, peu importe en vertu de quel règlement, ne devrait normalement pas pouvoir les déduire.

En outre, dans ce projet de loi, on parle d'instaurer un allègement d'impôt pour le personnel des forces armées canadiennes et des forces policières affectées à des missions opérationnelles internationales à risques élevés.

J'aime beaucoup cette mesure puisque la base militaire de Val-Cartier est située dans la circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier. D'ailleurs, au cours des dernières années, un de mes excellents amis, qui est membre des forces armées canadiennes, est régulièrement allé en mission à l'extérieur du Canada et parfois dans des endroits où les risques étaient assez élevés, merci. Le fait qu'il puisse bénéficier d'un allègement à l'égard de l'impôt, tout comme certains collègues, constitue une excellente mesure.

Je mentionnais un peu plus tôt que, bien que nous voterons en faveur de ce projet de loi, celui-ci est toutefois incomplet à certains égards, car il y a loin de la coupe aux lèvres.

● (1700)

En 2004, le premier ministre avait l'occasion de donner un coup de barre à son gouvernement. Il se préparait à aller en élections. Il savait que bientôt des élections auraient lieu. Il aurait pu donner un coup de barre pour répondre adéquatement aux préoccupations des Québécoises et des Québécois. Malheureusement, encore une fois, le premier ministre a laissé passer l'occasion.

Il parlait, à ce moment-là, d'instaurer une nouvelle ère de coopération avec les provinces. On attend encore la plus petite lueur de cette ère de coopération. Malheureusement, elle est toujours absente.

Malgré une entente acceptable qui a été atteinte quant au financement de la santé, le fédéral a complètement ignoré une autre responsabilité, soit celle du financement de l'éducation. Présentement, la part du financement de l'éducation par le fédéral est aux alentours de 12 p. 100. C'est inacceptable. Malheureusement, ce n'était pas inclus dans le budget précédent. Nous ne pouvons qu'espérer que, dans le cadre du prochain budget, le gouvernement corrigera cette erreur.

À ce moment-là, lors de la conférence sur la péréquation, le premier ministre a imposé ses propres priorités au détriment des besoins des provinces et du Québec. Il a imposé ses propres choix malgré une apparence de consultation, un discours où il disait consulter ses homologues provinciaux. Ce n'est pas la réalité. La réalité, c'est qu'il a imposé ses choix, il a imposé ses méthodes de calcul aux provinces lors de la conférence du 26 octobre dernier.

Le premier ministre a imposé ses priorités, ses choix, ses méthodes. Il n'a aucunement pris en compte la réalité et les besoins du Québec et des provinces. On parle ici du fait que pas un sou de plus n'a été ajouté à la péréquation lors de la dernière conférence par rapport à son offre de septembre dernier. On ne parle d'aucun changement apporté à la méthode de calcul, alors que cette méthode pénalise le Québec. Elle entraîne des versements instables et imprévisibles qui ne sont pas de nature à favoriser le bien-être de nos concitoyens.

Il y a surtout autre chose. Nous en parlons régulièrement en cette Chambre et nous continuerons d'en parler tant et aussi longtemps que ce gouvernement n'aura pas compris le message de ses concitoyens, de ses commettants. Le premier ministre n'a absolument rien fait pour régler le déséquilibre fiscal. Bien plus, il refuse de le reconnaître.

Ne nous y trompons pas, le déséquilibre fiscal est une réalité qu'Ottawa doit reconnaître. Le déséquilibre fiscal désigne une situation pourtant toute simple à comprendre. Mon fils a 9 ans et il l'a comprise. Cette réalité, qu'est-ce que c'est? C'est une situation qui fait que les revenus d'Ottawa sont trop élevés pour les responsabilités qui sont les siennes, alors que les provinces n'ont pas les revenus suffisants pour assumer leurs propres responsabilités.

Initiatives ministérielles

On l'a vu année après année depuis 1997, Ottawa a dégagé des surplus phénoménaux. Il nage dans les surplus, il ne sait plus quoi en faire. Ils n'ont plus d'idées sur la façon de dépenser ces surplus, à savoir 60 milliards de dollars depuis 1997-1998. Pendant ce temps, la très grande majorité des provinces ont à gérer des déficits possibles et même, dans certains cas, des déficits. Cela est absolument aberrant.

Le manque à gagner en raison du déséquilibre fiscal, c'est 31,4 milliards de dollars pour le Québec sur six ans. Je ne voudrais pas être le ministre des Finances du Québec et avoir à me battre continuellement contre ce gouvernement qui n'est pas à l'écoute des besoins des Québécoises et des Québécois.

La plus récente évaluation du manque à gagner découlant du déséquilibre fiscal, et où les plus récentes demandes de Québec sont énoncées et chiffrées, se trouve dans le document intitulé *Corriger le déséquilibre fiscal*, paru lors du dernier budget du Québec en mars 2004. On y faisait effectivement mention de la somme totale de 31,4 milliards de dollars sur six ans.

Les demandes quant à la péréquation et aux transferts sociaux sont sensiblement les mêmes que celles de la Commission Séguin.

● (1705)

Cependant, tout en préconisant le transfert des champs de taxation comme solution au déséquilibre fiscal, le ministre des Finances du Québec proposait à titre intérimaire, puisqu'il faut bien vivre dans la réalité, de relever considérablement les paiements de transfert pour la santé et pour l'éducation, mais aussi de relever les paiements sur le plan de la péréquation.

Au total, le ministère des Finances proposait un relèvement des transferts fédéraux de l'ordre de 7,2 milliards de dollars à l'échelle canadienne. Seulement, au titre de la péréquation, le gouvernement fédéral devrait investir plus de 5 milliards de dollars, compte tenu du rétablissement de la règle des 10 provinces et d'un certain nombre d'autres modifications à la formule. Ainsi, l'on pourrait rétablir une certaine équité fiscale entre le Québec et les différentes provinces.

Pour le Québec, ces propositions équivalaient à un ajout de 3,3 milliards de dollars pour 2004-2005 seulement. Il s'agit en quelque sorte de l'évaluation par le gouvernement du Québec de son manque à gagner à cause du déséquilibre fiscal.

Nous devons malheureusement constater qu'on est encore loin du compte, malgré l'entente sur la santé et malgré l'entente forcée, cette fois, sur la péréquation. Ce gouvernement ne répond aucunement aux attentes exprimées par le gouvernement du Québec.

Cette année, le gouvernement du Québec aura environ 300 millions de dollars de plus pour la péréquation. Cela fait suite à la conférence du 26 octobre 2004. Il aura également 502 millions de dollars supplémentaires pour la santé à la suite de cette même conférence.

Par conséquent, au lieu d'avoir un manque à gagner de 3,3 milliards de dollars en 2004-2005, le gouvernement du Québec, son premier ministre et son ministre des Finances doivent gérer un manque à gagner de 2,5 milliards de dollars, alors que le gouvernement fédéral a généré des surplus de 9,1 milliards de dollars. Tel est le déséquilibre fiscal. C'est aussi simple que cela. Les provinces ont toutes les misères du monde à générer les revenus nécessaires pour accomplir leur mission. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral se pète les bretelles avec des approximations dans ses estimations de surplus, inverse les chiffres de 1,9 milliard de dollars à 9,1 milliards de dollars, et il est tout heureux de cette situation. Je trouve cela scandaleux.

La solution globale au déséquilibre fiscal est simple. Elle passe par un transfert de champs de taxation du gouvernement fédéral vers le Québec et les provinces, de façon à donner à celles-ci non seulement les ressources budgétaires plus considérables, mais aussi une plus grande autonomie fiscale dans la gestion de leurs propres choix. Comme le rappelait la Commission Séguin, la solution au déséquilibre passe par une augmentation du niveau des transferts fédéraux, mais surtout par un nouveau partage des champs de taxation entre le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces.

Je reviens rapidement plus spécifiquement sur le projet de loi C-33. Je mentionnais tout à l'heure un certain nombre d'éléments qui satisfont le Bloc québécois. Toutefois, il y a un élément plus spécifique sur lequel j'aimerais revenir.

Dans la troisième partie, on parle de veiller à ce que s'applique la règle générale antiévitement énoncée dans la Loi de l'impôt sur le revenu, et qui vise les cas d'abus du Règlement de l'impôt sur le revenu, les conventions fiscales et toute autre loi fédérale. Cela nous semble être une très bonne idée. Cette mesure est une bonne chose. Le problème, c'est qu'elle passe à côté du problème.

La règle générale antiévitement a été adoptée en 1988, après que les autorités fiscales eurent réalisé les limites des outils jurisprudentiels dont elles disposaient pour combattre la planification fiscale envahissante. Cette règle générale antiévitement s'utilise uniquement si aucune autre disposition antiévitement de la Loi de l'impôt sur le revenu ne s'applique à l'espèce.

Lorsque la règle antiévitement s'applique, la sanction prévue est le refus par le fisc de l'avantage fiscal recherché lors de l'opération. Cette règle générale peut englober une multitude de situations, en autant que les trois conditions prévues à l'article sur la Loi de l'impôt sur le revenu trouvent leur application.

La première condition est l'obtention par le contribuable d'un avantage fiscal quelconque. Jusque-là, cela va très bien. La deuxième est l'existence d'une opération d'évitement, soit une opération faisant directement partie d'une série d'opérations dont découlerait directement ou indirectement un avantage fiscal.

Le libellé de la loi prévoit toutefois une exception lorsque l'opération est principalement effectuée pour des objets véritables autres que l'obtention d'un avantage fiscal.

● (1710)

La troisième condition demande que l'opération entraîne une mauvaise utilisation d'une disposition spécifique de la Loi de l'impôt sur le revenu ou un abus de ces dispositions dans son ensemble.

Un amendement qui préciserait que l'abus d'une disposition d'un traité fiscal ou d'un article du règlement devient couvert par la règle générale d'anti-évitement incluse à l'article 245 de la Loi de l'impôt sur le revenu ne peut qu'être une bonne chose. L'amendement viendrait préciser que lorsqu'une situation n'est pas ou est mal couverte par la loi, la convention ou le règlement, la règle générale anti-évitement s'appliquerait.

Initiatives ministérielles

L'ennui, c'est que le problème est ailleurs. Le vrai problème, ce ne sont pas les cas qui ne sont pas couverts, mais ceux qui sont clairement couverts par des articles rédigés expressément pour favoriser l'évitement fiscal. Dans ces circonstances, la règle générale anti-évitement ne s'applique pas. Et, comme par hasard, le cas de La Barbade est flagrant. La quasi-totalité des filiales canadiennes à La Barbade sont ce qu'on appelle des *international business companies*, une forme d'incorporation qui les limite à un impôt insignifiant.

Comme la convention fiscale Canada-La Barbade exclut les *international business companies*, les filiales canadiennes ne sont pas couvertes par la convention fiscale et, normalement, devraient donc être assujetties à l'impôt canadien. Jusque-là, il n'y a pas de problème.

Or, le gouvernement, comme par hasard, a rédigé les règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu de manière telle que même si la convention fiscale ne couvre pas ces entreprises, même si la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'article 148.1, n'exclut que les entreprises qui sont clairement couvertes par la convention fiscale, les filiales canadiennes à La Barbade sont considérées comme étant couvertes. Évidemment, cela favorise l'évitement et cela encourage les investissements à La Barbade. Comme il est clairement spécifié dans les règlements, on ne peut dire qu'il s'agit d'une situation non couverte. Donc, le régime général anti-évitement ne s'applique pas, même si l'on a élargi sa portée par un amendement.

En conclusion, encore une fois, bien sûr, sans qu'il n'y ait aucun lien direct avec quelque compagnie, surtout pas une compagnie dans le domaine maritime, on se retrouve ici avec un cas flagrant d'évitement fiscal, comme par hasard, à La Barbade.

Cela étant dit, nous voterons en faveur du projet de loi C-33 qui contient un certain nombre d'éléments qui nous satisfont.

• (1715)

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole et de saluer le ministre des Affaires étrangères qui est ici pour entendre ce discours captivant.

Nous parlons du projet de loi d'exécution du budget. Lorsque ce budget nous a été présenté, il y a quelques mois, il contenait des éléments importants. Je sais qu'un député a déclaré que le gouvernement n'avait rien fait pour la petite entreprise. Je suis donc retourné voir ce que le budget prévoyait pour la petite entreprise.

Je voudrais souligner certaines choses que le projet de loi de mise en oeuvre du budget a permis de faire en 2004 pour le secteur de la petite entreprise, un secteur clé pour l'innovation et la création d'emplois au Canada.

Je vous dirai ce qui a été fait.

Nous avons devancé d'un an, à 2005, l'augmentation prévue de la limite de la déduction de 300 000 \$ permise aux petites entreprises. Nous avons éliminé les dispositions qui empêchaient les petites entreprises de profiter du crédit d'impôt remboursable de 35 p. 100 sur les dépenses d'un maximum de deux millions de dollars dans la recherche scientifique et les investissements dans le développement expérimental. Nous avons prolongé à dix ans la période de report des pertes autres que les pertes en capital pour tous les contribuables. Nous avons créé un nouveau système électronique d'affichage des appels d'offres du gouvernement afin de donner à toutes les entreprises des possibilités égales de les consulter à peu de frais et de pouvoir soumissionner sur les marchés publics. Finalement, le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler de concert avec les regroupements de petites entreprises afin de réduire la paperasserie.

J'ai souvent constaté que si nous analysons quelque peu la question dont la Chambre est saisie, nous pouvons habituellement répondre aux questions susceptibles d'être posées par des députés.

L'édification de l'économie est assortie d'un nombre de mesures concernant la recherche et l'innovation, la commercialisation de la recherche et le renforcement de l'avantage commercial du Canada, entre autres.

Chaque budget a un thème et des contributions importantes à apporter par rapport à des initiatives lancées dans des budgets précédents. Je soulève ce point car j'ai souvent pensé qu'il était difficile d'évaluer un budget en le prenant de façon isolée. Il importe d'examiner plusieurs budgets pour voir où nous en sommes.

D'aucuns disent que la valeur nette des chèques de paye des Canadiens a très peu ou n'a pas augmenté. Le gouvernement a non seulement lancé, mais il a aussi appliqué, un programme de réduction des impôts de 100 milliards de dollars. Un des éléments les plus importants de ce programme était l'indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers. Autrement dit, les exemptions et les crédits sont indexés chaque année. Les Canadiens bénéficient désormais d'une réduction d'impôt annuelle.

Je tenais à soulever ce point en raison du débat intéressant qui est en cours. On fait l'hypothèse que s'il y a des excédents en fin d'exercice c'est parce que les Canadiens sont surimposés et, partant, que les excédents devraient leur être remis. J'aimerais bien que les choses soient aussi simples que cela. Je suis comptable agréé de profession et je me suis penché sur cette question. Tout au long d'un exercice financier, les entreprises n'atteignent pas nécessairement la cible qu'elles visent en plein centre car certains éléments échappent à leur contrôle.

Nous avons eu la chance d'atteindre l'équilibre budgétaire en 1997 et d'avoir pu continuer de le faire. Nous avons eu des excédents de montants différents depuis. Ils se sont accumulés. Plus de 50 milliards de dollars de ces excédents ont été consacrés au remboursement de la dette du Canada.

Le Parlement prenait le problème de l'endettement très au sérieux à l'époque. La dette représentait 576 milliards de dollars. Les intérêts sur la dette représentaient 37¢ par dollar alors qu'ils en représentent 22¢ aujourd'hui. Il en est ainsi parce que nous avons consacré quelque 500 milliards de dollars au remboursement de notre dette nationale. Le rapport dette-PIB diminue et se rapproche de niveaux que les économistes aux quatre coins du Canada estiment plus acceptables.

• (1720)

À une époque, on qualifiait le Canada de pays du tiers monde à cause de l'importance de la dette. Nous l'avons réduite à un montant raisonnable, par souci de responsabilité financière. Cette réduction se traduit en économies pour les Canadiens. Effectivement, ils économisent environ trois milliards de dollars en intérêts. Cette somme est maintenant à notre disposition. Nous pourrions donc investir l'excédent et la somme que nous aurions payée en intérêts dans des programmes et services destinés aux Canadiens.

Quand le gouvernement conservateur a cédé la place aux libéraux en 1993, le déficit s'élevait à 42 milliards de dollars. L'ancien gouvernement avait dépensé 42 milliards de dollars de plus qu'il ne générait et une grande part de ces dépenses servait à payer l'intérêt sur la dette. Heureusement, grâce à une gestion financière prudente, nous avons éliminé le déficit en trois ans; en 1997 nous avions équilibré le budget. Effectivement, il y a eu des excédents.

Initiatives ministérielles

Quand on avait prévu d'équilibrer le budget, on entendait beaucoup parler de la répartition de l'excédent parmi les Canadiens et de la mesure dans laquelle les Canadiens bénéficieraient de cet excédent. Certaines personnes diraient que, puisque nous avons équilibré le budget, nous avons rendu les programmes gouvernementaux plus efficaces et économisé de l'argent en intérêts. Maintenant que nous avons un excédent, nous devrions le rendre aux Canadiens. Cependant, ce n'est pas aussi simple que ça.

Le dividende budgétaire ne correspond pas à l'excédent qui est généré. Il correspond aux économies réalisées sur les frais d'intérêt lorsque cet excédent est appliqué au remboursement de la dette. C'est là le véritable dividende budgétaire lorsqu'il y a des économies permanentes. Les excédents et les déficits peuvent varier de temps à autre. Dans le dernier exercice budgétaire, il est arrivé qu'au quatrième trimestre, le rendement du secteur privé a été exceptionnel et a dépassé de loin toutes les prévisions. Il y a eu plus de recettes parce que l'économie a été plus solide, ce qui s'est traduit par davantage de recettes fiscales pour le Trésor fédéral. Ce n'est pas une mauvaise chose.

Paradoxalement, on a tout à coup cessé de parler de notre dette et de son service trop élevés pour dénoncer l'excédent enregistré. On reproche au gouvernement sa prudence sur le plan fiscal, son approche équilibrée au moment d'établir le budget, le fait qu'il enregistre un excédent, le remboursement d'une partie de la dette, les économies réalisées par rapport au service de la dette et les investissements qu'il fait dans de nouveaux programmes, notamment dans les soins de santé, parce qu'il dispose d'excédents.

Le premier député conservateur qui est intervenu dans le cadre de ce débat aujourd'hui a dit que nous avons besoin d'importantes baisses d'impôt. Je lui ai répondu que 15 millions de Canadiens ont produit une déclaration et ont payé des impôts, alors que 5 millions d'autres ont produit une déclaration, sans payer d'impôt; ils l'ont produite pour pouvoir obtenir le crédit pour TPS et d'autres avantages.

Prenons, par exemple, les 15 millions de Canadiens qui ont produit une déclaration et qui ont payé des impôts. Si nous donnons à chacun d'eux 100 \$, il s'ensuit des dépenses de 1,5 milliard de dollars. Autrement dit, les recettes du gouvernement diminueraient de 1,5 milliard de dollars. Répartis sur une année, 100 \$ représentent 2 \$ par semaine. Ce n'est pas un montant significatif pour la grande majorité des Canadiens. Pour les Canadiens à faible revenu et les moins nantis, 100 \$, c'est 100 \$ et c'est très important. Par contre, verser 100 \$ aux contribuables coûte 1,5 milliard de dollars. Si nous haussions ce montant à 500 \$, les recettes diminueraient tout à coup de 6 milliards de dollars. Si nous autorisons cette baisse de recettes de 6 milliards de dollars, cela coûterait 6 milliards de dollars l'année suivante, et ainsi de suite. Cela n'aurait pas de fin.

Les conservateurs disent que, si nous avons un excédent de 9 milliards de dollars, nous devons accorder des allègements fiscaux d'une valeur de 9 milliards de dollars. Ce n'est pas comme ça que les choses se passent, car nous avons affiché un tel excédent qu'une seule année. Rien ne garantit que nous serons à l'abri d'une récession l'année prochaine ou l'année suivante. Nous avons eu beaucoup de chance ces dix ou onze dernières années. Cependant, une année de grave récession peut coûter au Canada environ 15 milliards de dollars uniquement en prestations d'assurance-emploi.

● (1725)

Il est essentiel de ne pas conclure qu'un excédent enregistré une année nous permet d'accorder des réductions d'impôt chaque année. Il est un peu fallacieux de dire que nous devons rendre cet argent. Le

gouvernement ne peut pas accorder des réductions d'impôt une année et les annuler l'année suivante. Le système ne marche de cette façon. Il ne pourrait pas réagir aux incertitudes de l'économie.

Bien sûr, cet argent appartient aux Canadiens. Tous les députés devraient dire que le gouvernement canadien ne dispose pas de fonds qui lui sont propres. L'argent appartient à tous les citoyens canadiens. Cependant, lorsque le gouvernement gère les finances de la nation, il doit être prudent. Il doit faire en sorte que la dette soit gérable. Il doit faire en sorte de ne pas encourir de déficit. Les Canadiens ne veulent pas de déficit. Le gouvernement doit faire en sorte que d'importants programmes législatifs soient appuyés et financés comme il se doit. Ces promesses faites aux Canadiens seront tenues. Elles ont trait aux éléments fondamentaux du régime de soins de santé, de pensions pour les personnes âgées, d'aide aux familles, aux crédits de TPS et aux autres choses essentielles dont nous avons parlé.

J'ai demandé au député conservateur de me dire quels étaient les grands allègements fiscaux que voulaient les conservateurs. S'ils avaient l'impression que 100 dollars sont équivalents à 1,5 milliard de dollars, que feraient les conservateurs et quel était le chiffre? La réponse que j'ai entendue m'a étonné. La réponse a été que nous avons des crédits d'impôt remboursables. Presque tous les crédits d'impôt, dans le cadre du régime d'impôt sur le revenu, sont non remboursables. Si le revenu du contribuable est réduit à zéro, il ne reçoit pas de remboursement. Une contribution politique constitue un crédit d'impôt remboursable.

Je ne pense toujours pas avoir obtenu de réponse. Les grandes réductions d'impôt ont leur importance. Cependant, elles doivent être adoptées avec prudence, car il faut faire en sorte d'équilibrer le budget, de rembourser les dettes, d'appuyer les programmes obligatoires et législatifs et de respecter les vraies priorités, qui sont celles des Canadiens.

* * *

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois en conséquence (paiements de péréquation aux provinces et financement des territoires), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-24.

Convoquez les députés.

● (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 31)

POUR

Députés

Abbott
Alcock
Ambrose
Angus
Bains
Barnes
Beaumier
Bell
Benoit

Ablonczy
Allison
Anderson (Victoria)
Bagnell
Bakopanos
Batters
Bélangier
Bennett
Bevilacqua

Initiatives ministérielles

Bezan	Blaikie	Szabo	Telegdi
Blondin-Andrew	Boivin	Temelkovski	Thibault (West Nova)
Bonin	Boshcoff	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Boudria	Bradshaw	Tilson	Toews
Breitkreuz	Brison	Tonks	Torsney
Broadbent	Brown (Leeds—Grenville)	Trost	Tweed
Bulte	Cannis	Ur	Valeri
Carr	Carrie	Valley	Van Loan
Carroll	Casey	Vellacott	Volpe
Casson	Catterall	Wappel	Warawa
Chan	Chong	Wasylycia-Leis	Watson
Christopherson	Coderre	Wilfert	Williams
Comartin	Comuzzi	Wrzesnewskyj	Yelich — 220
Cotler	Crowder		
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cullen (Etobicoke North)		
Cummins	Cuzner		
D'Amours	Davies		
Desjarlais	DeVillers		
Devolin	Dion		
Dosanjh	Doyle		
Drouin	Dryden		
Duncan	Easter		
Emerson	Epp		
Eyking	Finley		
Fitzpatrick	Fletcher	André	Bachand
Folco	Forseth	Bellavance	Bergeron
Frulla	Fry	Bigras	Blais
Gallant	Galloway	Bonsant	Bouchard
Godbout	Godfrey	Boulianne	Bourgeois
Godin	Goodale	Brunelle	Cardin
Goodyear	Gouk	Carrier	Clavet
Graham	Grewal (Newton—North Delta)	Cleary	Côté
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guergis	Crête	Demers
Hanger	Harper	Deschamps	Faille
Harris	Harrison	Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Hearn	Hill	Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Hinton	Holland	Gauthier	Guay
Hubbard	Ianno	Guimond	Kotto
Jaffer	Jean	Laframboise	Lalonde
Jennings	Johnston	Lavallée	Lemay
Julian	Kadis	Lessard	Lévesque
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karetak-Lindell	Loubier	Marceau
Karygiannis	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Ménard (Hochelega)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Kenney (Calgary Southeast)	Khan	Paquette	Picard (Drummond)
Komarnicki	Lapierre (Outremont)	Plamondon	Poirier-Rivard
Lastewka	Lauzon	Roy	Sauvageau
Layton	LeBlanc	Simard (Beauport—Limoilou)	St-Hilaire
Lee	Longfield	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques) — 47	
MacAulay	Mackay (Central Nova)		
MacKenzie	Macklin		
Maloney	Mark		
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)		
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)		
Masse	Matthews		
McCallum	McDonough		
McGuinty	McGuire		
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan		
McTeague	Menzies		
Merrifield	Mills		
Minna	Mitchell		
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)			
Moore (Fundy Royal)			
Murphy	Myers		
Neville	Nicholson		
O'Brien	O'Connor	Asselin	Boire
Obhrai	Oda	Brown (Oakville)	Chamberlain
Owen	Pacetti	Desrochers	Duceppe
Pallister	Paradis	Efford	Guarnieri
Patry	Peterson	Vincent	Zed — 10
Pettigrew	Phinney		
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers		
Prentice	Preston		
Proulx	Rajotte		
Ratansi	Redman		
Regan	Reid		
Reynolds	Richardson		
Ritz	Robillard		
Rodriguez	Rota		
Saada	Savage		
Savoy	Scarpaleggia		
Scheer	Schellenberger		
Scott	Sgro		
Siksay	Silva		
Simard (Saint Boniface)	Simms		
Skelton	Smith (Pontiac)		
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg		
Sorenson	St. Amand		
St. Denis	Steckle		
Stoffer	Stronach		

CONTRE

Députés

PAIRÉS

Députés

La présidente suppléante (l'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

● (1805)

[Traduction]

La présidente suppléante (l'hon. Jean Augustine): Comme il est 18 h 9, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC) propose, appuyé par l'honorable Andrew Telegdi, que le projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je me fais un plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom des électeurs de Newton—North Delta pour lancer le débat sur mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Règlement afférent.

Je tiens à remercier le député libéral de Kitchener—Waterloo d'avoir appuyé mon projet de loi ainsi que le principal porte-parole de l'opposition en matière d'immigration, la députée de Calgary—Nose Hill, de son appui, de sa direction et de ses conseils en la matière. Elle prendra la parole plus tard au sujet du projet de loi.

Ce texte législatif modifie la Loi et le Règlement pour permettre le parrainage de ressortissants étrangers qui demandent un visa de résident temporaire, que l'on appelle communément un visa de visiteur. Le projet de loi offrirait des choix et des mesures supplémentaires permettant des taux d'acceptation plus élevés pour les visites familiales, tout en protégeant le système contre les requilleurs.

Le parrainage permettra aux personnes qui demandent un visa de visiteur, et qui ont de la difficulté à établir leur bonne foi, de fournir aux fonctionnaires de l'immigration de meilleures preuves de leur intention de rentrer chez eux avant l'expiration de leur visa.

Aux termes de mon projet de loi, le ressortissant étranger à qui on aura délivré un visa de résident temporaire à titre de membre de la catégorie des visiteurs et qui aura été parrainé selon l'article 193.1 proposé ne pourra: exercer un emploi ou étudier durant son séjour au Canada; demander une prolongation de l'autorisation de séjourner au Canada; présenter une demande de résidence permanente durant son séjour au Canada; demeurer au Canada au-delà de la période de séjour autorisée, même s'il se marie ou revendique le statut de réfugié durant son séjour au Canada.

Le projet de loi C-283 ne déroge pas aux autres exigences de la loi. Permettez-moi de préciser que la garantie d'exécution proposée ne constitue pas une exigence préalable à l'obtention du visa de visiteur. Il ne s'agit que d'une possibilité ou d'un dernier recours pour la personne qui n'a pas pu obtenir de visa par le processus normal. Il s'agit d'une solution à l'impasse qui guette actuellement certains visiteurs éventuels.

Tout citoyen canadien ou immigrant admis peut demander de parrainer la visite au Canada d'un ressortissant étranger si, au cours des 12 mois antérieurs, ce dernier s'est vu refuser une demande de visa. Étant donné qu'il n'existe pas au Canada de système d'enregistrement des sorties, le visiteur, une fois rentré dans son pays d'origine doit, selon le paragraphe 193.1(5) proposé, se rapporter à un agent d'immigration ou à un autre représentant du gouvernement du Canada dans les 30 jours de son départ du Canada pour établir qu'il a quitté le pays et faire annuler la garantie d'exécution.

Si le visiteur omet de se présenter, il ne pourra plus entrer au Canada et la somme d'argent donnée en garantie sera confisquée ou

la garantie d'exécution deviendra exécutoire. Le montant du dépôt ou de la garantie sera établi selon les critères définis au paragraphe 45(2) ou selon un pourcentage de l'actif ou de la valeur nette, par exemple, de sorte que le montant ne soit pas dissuasif pour les parrains dont la situation financière est précaire. Cela évitera toute discrimination à l'endroit des parrains pauvres tout en empêchant efficacement les abus du système.

Un système semblable existe déjà ailleurs et fonctionne bien. L'Australie, par exemple, a inauguré un visa pour visiteurs parrainés en juillet 2000. Ce nouveau visa, au lieu de lettres d'appui de députés et autres, représente une meilleure preuve de l'intention du visiteur de rentrer chez lui avant la date d'expiration du visa.

Le gouvernement australien affirme que les visas pour visiteurs parrainés permettent au pays d'accueillir davantage de familles et de visiteurs d'affaires tout en renforçant l'intégrité de la frontière. En Australie, le taux d'acceptation global a augmenté; il est actuellement supérieur de 20 p. 100 à ce qu'il est au Canada.

L'accroissement du flux international de marchandises, de services et de personnes signifie que le Canada doit disposer d'un système de visas efficace et fiable capable de suivre des millions de visiteurs temporaires.

● (1810)

Chaque année, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration délivre quelque 600 000 visas à des visiteurs en provenance de plus de 130 pays. En vertu de la Loi sur l'immigration, le fardeau de la preuve incombe entièrement au demandeur, qui doit prouver à l'agent des visas que son séjour sera temporaire.

Les agents de l'immigration doivent prendre des décisions rapides et être prudents et justes. Nous savons à quel point leur travail est difficile. Avant de prendre une décision, les agents de l'immigration considère un grand nombre de facteurs, notamment la raison de la visite, les liens du demandeur avec son pays d'origine, les liens familiaux, l'emploi, les finances, la situation économique, la stabilité politique du pays d'origine et ainsi de suite. Les invitations, les garanties des hôtes canadiens et les lettres de députés n'ont pas grande importance.

Les règles sans nuance de la Loi sur l'immigration entraînent un manque de compassion envers les demandeurs qui souhaitent se rendre au Canada pour des raisons légitimes, mais à qui on en interdit l'accès en raison de la rigidité de la loi.

Par exemple, le fils unique d'une Canadienne gravement malade n'a pas réussi à obtenir de visa pour lui rendre visite, mais, après la mort de cette dernière, on lui en a accordé un pour qu'il puisse assister à ses funérailles. Il aurait certainement été heureux de voir sa mère une dernière fois pendant qu'elle était encore en vie.

Dans nombre de cas, on refuse des visas de visiteurs même à des membres de la famille immédiate ou à des personnes de la parenté qui désirent assister à des funérailles, à des mariages ou à des événements sociaux dans leur famille. Récemment, une jeune femme a perdu la vie dans un accident. Elle n'avait pas de famille proche au Canada. On a refusé d'accorder un visa de visiteur à sa mère, veuve, qui voulait assister aux funérailles.

Pour sauver sa vie, l'homme d'affaires Darmohan Gill de ma circonscription avait besoin d'une greffe de rein. Il a été impossible de trouver un donneur approprié au Canada, mais on en a trouvé un en Inde. Les médecins de M. Gill lui ont recommandé, pour des raisons de santé, de ne pas voyager, en dépit de cela les autorités ont systématiquement refusé d'accorder un visa au donneur.

Initiatives parlementaires

Dans certains cas, des grands-parents meurent sans même avoir vu leurs petits-enfants. Cela entraîne une séparation permanente des familles.

Un demandeur peut se qualifier comme investisseur ou entrepreneur, mais n'est pas admis pour faire une visite exploratoire de deux semaines à cause d'un manque d'argent. Voilà la raison invoquée. Les députés peuvent-ils en croire leurs oreilles?

Presque chaque semaine, de nombreux cas d'électeurs frustrés arrivent à mon bureau. Je suis certain que la plupart des députés voient également les parents de certains de leurs électeurs se voir refuser un visa de séjour. Ce qui est vraiment triste c'est que ces demandeurs ont peu de recours une fois qu'une décision a été prise et les députés ne peuvent rien faire pour aider leurs électeurs à cet égard.

Il n'y a pas de mécanisme d'appel comme dans d'autres pays, notamment en Australie. Bien sûr, les étrangers peuvent refaire une demande, mais la décision diffère rarement. En fin de compte, ils ne sont qu'une vache à lait pour le ministère de l'Immigration et les frais liés à leur demande sont directement versés dans les recettes générales comme un impôt illégal.

Selon les chiffres de CIC, il n'y a que 23 p. 100 des personnes qui font une demande de visa de visiteur qui essuient un refus, mais je suis sceptique quant à ces chiffres. Même si le ministère se vante d'un taux de succès supérieur à 75 p. 100, il suffit de rester devant notre haut-commissariat à la Nouvelle-Delhi n'importe quel jour et de voir par soi-même. Pas plus de 20 p. 100 reçoivent une réponse positive. Je l'ai personnellement constaté et les habitants de nos circonscriptions n'arrêtaient pas de nous dire que tel est le cas.

La réalité à laquelle doivent faire face les demandeurs de pays comme l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, Fidji ou les Philippines, et beaucoup d'autres, est bien pire. Les agents d'immigration sont surchargés de travail. Ils doivent être mieux formés et être plus sensibles aux particularités culturelles de l'environnement dans lequel ils travaillent. L'équité et le principe de non-discrimination exigent que les délais de traitement des dossiers soient les mêmes dans toutes nos missions à l'étranger.

Le Parti conservateur du Canada appuie un système d'immigration bien géré qui sert l'intérêt supérieur du Canada: un système qui est équitable, transparent, efficace, empreint de compassion et qui répond aux besoins en ce qui a trait à la réunification des familles, aux travailleurs qualifiés, aux migrants économiques, aux vrais réfugiés et aux visiteurs.

Le Canada est un pays qui a été construit par les immigrants. L'immigration a été et continue d'être au coeur de l'identité canadienne; elle a donc une importance essentielle pour tous les citoyens canadiens.

Cependant, au cours des dernières années, notre système d'immigration est devenu malade. Il est bourré de problèmes. C'est le noeud gordien. Et les preuves d'abus, de fraude, de corruption et d'incompétence au ministère de l'Immigration s'accumulent.

• (1815)

Les députés des deux côtés de la Chambre et le grand public s'entendent actuellement pour dire que notre système d'immigration bat de l'aile et doit être réformé. Mon parti, le Parti conservateur du Canada, tiendra des tables rondes avec les Canadiens des différentes régions du pays et fera des recommandations visant à améliorer le système d'immigration et à faire en sorte qu'il soit ouvert, équitable, efficient, efficace et à l'abri de l'interférence politique.

Les libéraux se sont employés pendant un certain temps à dorer la pilule aux Canadiens et aux immigrants. Ils ont semé la panique au sujet de mon parti et ont littéralement abusé du système d'immigration pour faire des gains politiques et électoraux. Les Canadiens et les immigrants ne se laisseront cependant plus bernier.

En raison des importantes compressions effectuées par le gouvernement, il manque de personnel pour traiter l'arrière de demandes. Il ne faut pas oublier que le système d'immigration constitue la première ligne de défense pour assurer la sécurité du Canada. La vérification du revenu des parrains et la vérification des dossiers médicaux et de sécurité des demandeurs ne sont pas effectuées de façon coordonnée. Parfois, un document expire et l'autre demeure valide; l'autre expire et le premier est valide. Le gouvernement joue avec la vie des gens et il les traite de bien mauvaise façon.

Quand j'ai été élu pour la première fois en juin 1997, il a fallu 22 mois pour traiter le dossier d'un immigrant qui appartenait à la catégorie du regroupement familial et qui venait de New Delhi. L'ancienne ministre a déclaré au Comité de la citoyenneté et de l'immigration l'automne dernier qu'il fallait maintenant 58 mois pour réunir une famille. Il en fallait 22, il en faut maintenant 58. C'est incroyable, comment les libéraux peuvent-ils prétendre être ouverts à l'immigration?

Les cibles des missions canadiennes en matière d'immigration sont loin de répondre à la demande dans les pays très peuplés comme la Chine et l'Inde. Les goulots d'engorgement qui se forment entraînent des délais inutiles qui causent des incon vénients et encouragent les gens à contourner le système. En fermant la porte d'entrée, le gouvernement encourage les gens à essayer la porte d'en arrière.

La corruption semble donc inévitable dans nos missions à l'étranger. J'ai moi-même découvert trois cas de corruption dans nos missions et ce n'est que la pointe de l'iceberg. Malgré les demandes que j'ai adressées à la Chambre pour que des mesures soient prises, le problème systémique demeure. Il existe des preuves selon lesquelles l'immigration sert d'outil politique au gouvernement. Les permis ministériels semblent souvent être utilisés pour des fins partisans. Dans le système d'immigration, les relations des gens et les députés pour lesquels ils choisissent de faire campagne ne devraient pas être des facteurs.

Des critères arbitraires sont utilisés pour évaluer les dossiers d'immigration. Les fonctionnaires reçoivent une formation inadéquate sur les coutumes et traditions locales et ils rejettent les cas impliquant des conjoints sur la base de traditions et de normes obsolètes. Beaucoup de ces cas sont référés aux tribunaux où les appelants ont gain de cause, mais il y a des avocats sans scrupules et des consultants non réglementés qui profitent des immigrants et des visiteurs en leur soutirant de l'argent sans leur donner en contrepartie des services de qualité. Cela ajoute encore à la confusion.

Le gouvernement libéral est totalement désillusionné. Je ne blâme pas les gens qui sont exaspérés et qui se rendent au bureau du député. Mon bureau n'arrive pas à traiter tous les dossiers d'immigration. Environ 85 p. 100 de mes ressources et de mon temps sont consacrés à des dossiers d'immigration. Je ne peux que féliciter les membres de mon personnel de leur travail acharné, en particulier Sasha G., qui travaille d'arrache-pied sur ces dossiers. Son travail est complexe et très stressant, mais elle donne un excellent service à mes électeurs. Je salue ses efforts ainsi que ceux de ses collègues.

Initiatives parlementaires

C'est aussi exaspérant pour les électeurs que pour les députés quand ceux-ci ne peuvent rien faire pour obtenir des visas ou pour régler une question de délai. Les visiteurs potentiels qui n'ont même pas encore mis les pieds dans ce pays ont déjà une mauvaise impression.

Enfin, mon projet de loi n'a pas la prétention de régler tous les problèmes dont souffre le système d'immigration. Cependant, il sera une mesure positive. Plutôt que de simplement critiquer, j'ai décidé de trouver une solution, comme je l'avais déjà fait auparavant pour la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Maintenant, tout le monde est prêt à faire reconnaître les titres de compétences.

Les visiteurs étrangers sont nos émissaires. Ils contribuent à susciter la bonne volonté et ils renforcent les liens familiaux. Encourager les visiteurs à venir dans notre pays renforce les liens entre les peuples.

• (1820)

Enfin, le projet de loi C-283 est certainement pragmatique. C'est une approche qui aurait pour effet d'éliminer au maximum les permis délivrés par le ministre et les autres ingérences et manipulations politiques. Elle rendrait le système accessible, transparent et équitable. Elle s'attaquerait aux jugements subjectifs arbitraires, à la discrimination et aux failles du système. Elle faciliterait la surveillance des abus du système.

J'écouterai avec intérêt les propos des autres députés qui, je l'espère, appuieront mon projet de loi.

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement mon ami d'en face.

Je dois dire que l'idée d'une remise de garantie ou d'un cautionnement n'est pas nouvelle. Je suis certain que des députés de tous les partis se sont, à maintes reprises, adressés au ministre ou à un consulat à l'étranger pour dire qu'ils allaient exiger une garantie. L'idée n'est pas nouvelle. En fait, mon collègue de Scarborough—Rouge River a lancé une idée semblable en 1994.

Je félicite le député de mettre de l'avant des idées positives. Il a dit que son bureau ou lui-même avait mis au jour au moins trois cas de corruption. Je me demande si un organisme d'enquête a été saisi de ces trois cas. Le député va-t-il présenter dès maintenant ces cas au Parlement ou en saisir la GRC? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons connaître les résultats de toute enquête. Mon collègue va-t-il présenter ces trois cas aujourd'hui?

M. Gurmant Grewal: Madame la Présidente, la question du député témoigne de son ignorance en cette matière. Les médias nationaux ont dit que j'avais informé le commissaire de la GRC aussi bien que le ministre. C'était un mardi après-midi. Le lendemain, la GRC m'a contacté et je lui ai donné les renseignements. Jeudi, des agents ont quitté le Canada pour deux missions différentes, une à New Delhi et l'autre à Islamabad. Grâce à mes informations, sept employés engagés sur place ont été congédiés à New Delhi, et trois ont été congédiés à Islamabad.

Ce n'est pas tout. Je disposais d'une autre information. Je l'ai communiquée à la GRC. Des agents de la GRC sont allés enquêter. Grâce encore aux informations que je leur avais fournies, ils ont pris sur le fait deux personnes engagées à New Delhi en train de toucher de l'argent pour la délivrance de visas.

La troisième fois, j'ai communiqué l'information au ministre et au commissaire de la GRC, et, encore une fois, des mesures ont été prises.

Je suis très fier d'avoir parlé et que cela ait été suivi de mesures sérieuses. Malgré tout, les députés ministériels n'ont rien fait. Il y a toujours de la corruption dans nombre de missions à l'étranger.

Le député dit que ce n'est pas une idée nouvelle. J'en conviens, mais le député peut-il me dire ce que fait le gouvernement? Absolument rien. Les libéraux parlent, mais n'agissent pas.

Je présente au moins une approche axée sur les solutions. J'ai présenté une approche axée sur l'action. Je veux que le gouvernement passe à l'action en adoptant mon projet de loi pour que nous puissions aider de futurs visiteurs et mettre un terme aux abus dans le système.

• (1825)

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, je conviens avec mon collègue que le Canada a été bâti par des immigrants et que l'immigration est fort importante pour notre pays. J'approuve également l'orientation du projet de loi.

Je n'ai toujours pas reçu de réponse à une question que j'ai posée en privé au député. Il est important que je la pose en public. Il s'agit du montant. Il n'en est pas question dans le projet de loi. Le député pourrait-il aussi donner une autre précision? Ne craint-il pas que, par suite du projet de loi, seuls ceux qui ont les moyens ne puissent obtenir un visa de résident?

M. Gurmant Grewal: Madame la Présidente, la question du député est très raisonnable.

J'ai réfléchi à la question, mais je n'ai pas inscrit de montant dans le projet de loi. Il existe déjà une disposition dans le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Le paragraphe 45(2) prévoit la façon d'établir le montant d'une garantie d'exécution.

Je ne voudrais pas que ce soit un montant prohibitif. Il peut dépendre de la situation financière du parrain. Il pourrait s'agir d'un pourcentage de sa valeur nette ou de ses actifs. Il pourrait s'agir d'un montant précis, dépendant de la disposition législative existante. Il faut de la souplesse.

Je remercie le député de son appui. Beaucoup de simples députés libéraux m'ont félicité et ont donné leur appui au projet de loi. Je profite de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance à tous les députés de tous les partis qui m'ont remercié d'avoir présenté le projet de loi.

J'ajoute que le comotionnaire du projet de loi C-283 est un député libéral. Je suis persuadé que tous les députés appuieront le projet de loi et en feront une solution efficace pour le Canada. Nous sommes très fiers que le Canada soit un pays d'immigrants. Ils en sont le pilier. Leur diversité n'est pas un handicap. Je compte que les députés appuieront le projet de loi.

[Français]

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de l'occasion qui m'est offerte d'être ici, à la Chambre, pour parler du projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Le député dit avoir recours à la créativité pour résoudre un problème et j'applaudis cette façon de faire. Son projet de loi vise, pour l'essentiel, à autoriser un Canadien ou un résident permanent âgé d'au moins 18 ans à parrainer un visiteur étranger en déposant un cautionnement ou une garantie d'exécution, pourvu que, au cours des cinq ans précédents, il n'ait pas parrainé une personne n'ayant pas respecté les conditions rattachées à son visa. Cela semble raisonnable.

À première vue, j'estime que nous serions tous favorables à l'idée de faciliter la venue d'un plus grand nombre de visiteurs dans notre pays. Beaucoup d'entre nous avons des amis ou des parents dans des coins reculés de la planète à qui nous pensons souvent et que nous aimerions voir, particulièrement en temps de tragédie ou de festivité. Il en va de même pour beaucoup de nos électeurs, qui souvent doivent laisser derrière eux des êtres chers, des amis proches ou des partenaires d'affaires lorsqu'ils décident de s'établir au Canada.

Aujourd'hui, les mesures en vigueur qui permettent à des ressortissants étrangers de venir en visite chez nous, à des Canadiens de vivre à nouveau avec leurs êtres chers ou de recevoir des partenaires d'affaires ou des visiteurs sont efficaces, mais nous savons que surviennent parfois des problèmes. Bon an mal an, les bureaux canadiens des visas délivrent plus de 500 000 visas de résidents temporaires, en plus de traiter beaucoup d'autres types de demandes. En comparaison, une moyenne de 150 000 demandes sont rejetées chaque année, ce qui donne à penser qu'il existe de fort bonnes raisons pour les rejeter. C'est pourquoi plusieurs aspects de ce projet de loi me préoccupent grandement.

L'utilisation de cautionnements au Canada pour garantir le respect des conditions imposées dans les visas n'a pas donné de très bons résultats. Nombre d'entre nous se rappelleront la disparition de tous les immigrants illégaux arrivés dans un bateau en 1999, malgré l'imposition de cautionnements pour les obliger à se présenter à leur audience.

Les enquêteurs de Citoyenneté et Immigration Canada ont dit par la suite que bon nombre des personnes ayant versé ces cautionnements étaient en relation avec des passeurs qui leur ont permis d'entrer aux États-Unis. On peut dire sans trop se tromper que, dans ce cas, les cautionnements n'ont pas suffi à les persuader de ne pas se sauver. C'est la réalité dans un monde où les gens sont prêts à verser des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars à des passeurs pour pouvoir trouver une vie meilleure au Canada. Pour qu'un cautionnement puisse avoir l'effet dissuasif souhaité, c'est-à-dire pour que les principaux intéressés ne soient pas tentés de verser un autre type de cautionnement aux passeurs, il faudrait qu'il représente une somme assez élevée. Mais ce faisant, nous agirions de manière discriminatoire envers les familles à faible revenu, qui seraient incapables de verser la somme alors exigée.

Selon le projet de loi C-283, il faudrait essentiellement étendre aux bureaux des visas à l'étranger la pratique actuelle consistant à exiger des cautionnements aux points d'entrée dans certaines circonstances et pour certaines personnes. La charge administrative serait ainsi considérablement accrue et nous aurions besoin de beaucoup plus de ressources. Actuellement, avec les ressources dont nous disposons, nous n'arrivons même pas à résorber l'arriéré énorme dans le traitement des demandes.

L'adoption du projet de loi C-283 nécessiterait un accroissement des ressources afin de traiter les demandes de parrainage en faisant les enquêtes qui permettraient de s'assurer que l'argent n'a aucun lien avec le crime organisé. Nous aurions besoin de ressources accrues

pour évaluer les moyens financiers du parrain et pour confirmer son identité et son statut au Canada. Le traitement des demandes serait plus onéreux. Le Canada serait obligé de se doter d'un système de contrôle des départs pour s'assurer que les personnes respectent le cautionnement. Le traitement serait plus complexe, engendrerait plus de paperasse et exigerait davantage de ressources. Les délais de traitement seraient donc plus longs, et non l'inverse.

D'autres organes de l'État, comme l'Agence des services frontaliers du Canada et le ministère des Affaires étrangères, subiraient aussi le contrecoup de ce projet de loi, s'il était adopté. Et on n'en retirerait qu'une très faible augmentation du nombre de visiteurs au Canada, étant donné que les décisions des bureaux des visas ne seraient probablement pas faciles à infléchir avec des offres de cautionnement, dans les cas où les demandes de visa n'auraient pas été jugées acceptables en vertu d'autres critères.

Un aspect du projet de loi que je veux particulièrement faire ressortir et qui me semble très troublant est son manque apparent de prise en compte de la Charte canadienne des droits et libertés, et des obligations internationales du Canada aux termes des conventions des Nations Unies. L'article 5 ajouterait un nouveau paragraphe au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, disposant qu'un ressortissant étranger qui vient au Canada en vertu d'un cautionnement et d'un visa de visiteur doit quitter le pays à la fin de la période de séjour autorisée, même si la personne demande un statut de réfugié pendant qu'elle est au Canada.

• (1830)

Une disposition de ce type pourrait vouloir dire que la personne devrait quitter le Canada avant que sa demande de statut de réfugié ne soit jugée quant au fond par un tribunal équitable et impartial.

Une disposition de cette nature semble contraire à l'article 7 de la Charte, qui parle du risque de tort à la personne s'il elle retourne dans son pays et, donc, de la nécessité de mener une demande de statut de réfugié à terme. De plus, cela pourrait conduire à des violations des obligations du Canada aux termes des conventions des Nations Unies de ne renvoyer personne dans un pays où il risque la torture, ou dans lequel il a une crainte bien fondée de persécution, puisque cet article dispose qu'une fois terminée la période de séjour prévue, la personne doit rentrer. Cela est prévu dans le cautionnement. Nous serions alors en situation de violation complète de la Charte des droits et libertés.

Le Canada a actuellement tous les mécanismes appropriés en place pour permettre à des particuliers du monde entier de faire un séjour. Nous avons également un système qui prévoit un pouvoir ministériel discrétionnaire dans des cas où il y pourrait y avoir une raison personnelle pressante pour permettre à quelqu'un qui ne serait normalement pas admissible de faire un séjour, et dans des cas de circonstances atténuantes.

Notre système actuel fonctionne bien et traite les demandes avec célérité, et de manière équitable et raisonnable, mais nous disons tous qu'il pourrait mieux faire. Nous savons que nous pourrions mieux faire. La façon de résoudre un problème dans un système où ne se présente pas seulement la question des visas de séjour, mais aussi celle du statut de réfugié permanent, ne consiste pas à choisir arbitrairement les éléments qui nous plaisent et de corriger le problème en colmatant les brèches. La façon de régler le problème consiste à étudier les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble du système d'immigration, et du système parallèle de traitement des demandes de statut de réfugié. Nous devons examiner l'ensemble du système et accroître son efficacité et son efficacité. Une démarche à la pièce ne permet pas d'y arriver.

Initiatives parlementaires

Ni moi ni le gouvernement ne pourrions appuyer le projet de loi C-283 ou toute autre proposition de ce genre qui contient ce genre de lacune grave et qui est susceptible de faire plus de mal que de bien, de saper la stabilité et la durabilité de l'actuel programme de visas du Canada, et qui viole aussi nos lois nationales ainsi que nos obligations internationales.

• (1835)

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que le Bloc québécois accueille le projet de loi C-283, présenté par mon collègue de Newton—Delta-Nord.

Le texte modifiant la Loi sur l'immigration et son règlement d'application vise essentiellement à favoriser l'émission de visas par le biais d'un système de parrainage et vient perfectionner un système qui en a bien besoin. Le Bloc québécois est d'accord avec le principe de faciliter la visite des familles des citoyens résidents permanents du pays.

Je désire rappeler que la mesure est basée sur les liens étroits qui unissent les individus. Ce que l'on cherche à permettre, ce sont les visites familiales, et non pas la venue de nouveaux arrivants. Les individus qui auraient droit à la mesure, la famille rapprochée, sont déjà susceptibles de profiter d'autres mesures existantes pour venir s'établir au Canada au travers de la catégorie d'immigration « réunification familiale ».

Regardons les détails de la proposition. En ce qui concerne la garantie de retour, la mesure s'adresse exclusivement aux proches d'un visiteur qui s'est vu refuser une demande. En vertu de la proposition C-283, un proche parent établi au Canada pourra parrainer la demande de visa et, moyennant une caution, l'individu obtiendrait le visa lui permettant de visiter sa famille.

Le projet de loi C-283 ne s'applique qu'aux parents proches: époux, épouses, enfants, frères et soeurs, parents, grand-parents, oncles et tantes, nièces et neveux, et personne d'autre.

Il est prévu dans la mesure que la caution ne soit remise que lorsque l'étranger se présente à un agent canadien lors de son retour chez lui. L'agent ou tout autre représentant du Canada doit absolument se trouver à l'extérieur du pays pour valider le retour du visiteur, et que la caution soit remise au parrain. Cette garantie d'exécution oblige donc l'étranger à quitter le territoire canadien une fois le visa échu. C'est une façon de s'assurer de la sortie du territoire des individus qui profiteront de la mesure.

Il est à noter qu'avec l'actuelle politique de retour volontaire de CIC, il n'existe aucun mécanisme de contrôle des sorties pour les gens qui se voient émettre des visas à l'heure actuelle. Il s'agit donc d'une amélioration au présent système. Il faudra qu'ultérieurement, d'ailleurs, CIC se penche sur la question de la gestion des sorties.

De tels visas ne pourraient être prolongés en aucun temps. Ils ne permettent ni le travail ni l'étude. Il est donc clair qu'ils ne visent que les voyages. Les individus ne pourront d'ailleurs pas présenter de demande de résidence permanente lors de leur séjour et devront retourner chez eux, même s'ils se marient ou effectuent une demande de statut de réfugié. Ils doivent absolument quitter le pays et faire toutes ces demandes de chez eux.

Le fait que le projet de loi assure ainsi le retour au pays d'origine diminue les possibles écarts avec l'intention première de la mesure. Il semble y avoir des incitatifs pour diminuer les abus et décourager les personnes qui cherchent à entrer définitivement au pays par ces suites.

J'en profite donc pour féliciter mon collègue pour son intérêt à nourrir les valeurs familiales des Canadiens et des Québécois, en assouplissant les règles liées aux visites des proches parents.

Comme je l'ai dit précédemment, à l'heure actuelle, seuls les fonctionnaires ont droit de regard sur l'émission des visas. Le projet de loi C-283 vise à donner plus de chances aux demandeurs de visas, en diminuant le pouvoir discrétionnaire du personnel de CIC. C'est donner du pouvoir au citoyen et c'est aussi de le responsabiliser.

Cette mesure combat donc le déficit démocratique qui existe dans toutes les sphères de notre société. C'est une petite mesure, une goutte dans un verre d'eau, évidemment, mais sa portée symbolique est beaucoup plus large qu'il n'en apparaît à première vue.

Le premier ministre ne peut être contre ce principe. Il cherche constamment à trouver des moyens pour rapprocher les citoyens du processus décisionnel. Eh bien, en voici un bel exemple.

La mesure prévoit que les demandes ne pourront être faites que si la demande est préalablement refusée par le personnel du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. C'est donc dire que chaque citoyen ne demandera pas automatiquement le recours au projet de loi C-283. Autrement, il s'agirait d'une grande porte ouverte pour le ministère. Plutôt, ce qu'offre le projet de loi, c'est une possibilité d'appel de décision où il n'y en a pas.

Il demeure certains points sur lesquels je me questionne. En voici quelques-uns. Tout d'abord, il y a la charge de travail et les délais de traitement. Je m'interroge entre autres sur le fait qu'on propose l'émission des visas individuellement, sans regroupement de demandes. Comme il a été démontré, la mesure vise, et de manière très précise, la visite des membres de la famille. Il est courant que les gens soient accompagnés lorsqu'ils voyagent. Il faut trouver une façon de simplifier le dépôt des demandes de ce genre.

De la même manière, il faudra permettre aux enfants de la famille, si tel est le désir de la famille qui visite, d'accompagner les parents. Puisque la mesure est orientée sur la visite des familles éloignées les unes des autres, il me semble pertinent de prévoir le traitement global d'une demande, plutôt que par individu.

Il faudrait également s'assurer que tout ce qui touche à la garantie d'exécution est bien équitable pour tous.

• (1840)

Il serait déplorable que seuls les mieux nantis puissent profiter de la mesure. Il est prévu que l'agent qui détermine la somme le fera considérant une foule de facteurs, y compris les ressources financières de la personne. Mais encore faudra-t-il s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une manière de poser des conditions trop élevées à certains demandeurs et requérants. Les réfugiés doivent conserver le droit de faire une demande.

Le but à atteindre est de faciliter les visites de toutes les familles québécoises et canadiennes qui sont loin des leurs. Il serait déplorable que certaines n'aient pas les moyens d'en profiter. Une mesure de contrôle existe pour les gens qui auraient parrainé un individu n'ayant pas respecté ses obligations. Dans une telle situation, le demandeur ne peut plus faire de nouvelle demande pendant les cinq années à venir. J'aimerais que l'on se penche là-dessus. Il faut s'assurer que cela soit bien la meilleure manière de se prémunir contre les abus de cette mesure.

En conclusion, en 2003, plus de 72 000 visas de visiteur ont été émis. Ce ne sont que ceux qui ont été acceptés. Je suis certaine que dans ce lot, plusieurs visas qui ont été refusés l'ont été pour de bonnes raisons, selon les critères administratifs. Cependant, cela ne veut pas dire que leur émission aurait causé préjudice à la sécurité du pays.

En ce sens, le projet de loi C-283 rendra la vie de nombreuses familles beaucoup plus agréable. Nous sommes heureux, au Bloc québécois, d'encourager ce genre de choses.

Le projet de loi C-283 n'en est pas à ses premiers balbutiements, et cela paraît. Le projet de loi a été peaufiné depuis sa première version pour en arriver à un projet de loi qui pourrait être examiné par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. C'est une mesure dont le pays peut bien se servir, et c'est ainsi que j'encourage tous mes collègues à voter avec moi au renvoi de ce projet de loi en comité pour étude.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler ce soir du projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Comme il a déjà été souligné, ce projet de loi propose certaines modifications au processus de délivrance des visas de visiteur.

Disons plus précisément qu'il permet le parrainage des étrangers qui présentent une demande de visa de résident temporaire au titre de la catégorie des visiteurs. Ce projet de loi prévoit l'ajout de l'article 193.1 qui précise que toute personne qui satisfait aux exigences de parrainage énoncées dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés peut présenter au ministre une demande d'autorisation de parrainer un étranger à titre de visiteur.

Cet étranger doit entrer au Canada au titre de la catégorie des visiteurs et présenter un visa de résident temporaire. Il ne peut exercer un emploi au Canada, ni y étudier pendant son séjour. Il ne peut demander une prolongation de son autorisation de séjourner au Canada et ne peut présenter une demande de résidence permanente. Enfin, il doit quitter le Canada à la fin de sa période de séjour autorisée. Le projet de loi précise également que cet étranger doit quitter le Canada même s'il se marie ou présente une demande de statut de réfugié pendant son séjour.

Le projet de loi prévoit que le ministre peut exiger des garanties d'exécution dont le montant serait fixé en fonction des ressources financières de la personne ou du groupe en cause ou encore des dépenses qui pourraient être engagées afin de retrouver ces personnes et traiter leur dossier ou d'exécuter lesdites garanties.

Les étrangers doivent également se présenter à un représentant du gouvernement du Canada dans les trente jours suivant leur départ du Canada afin de prouver qu'ils ont quitté le pays. Des conséquences sont prévues en cas de non-respect des conditions du visa. Si les étrangers ne respectent pas les conditions imposées, la garantie ou le dépôt versé par le parrain est perdu, le parrain ne peut parrainer une autre personne avant cinq ans et l'étranger ne pourra jamais revenir au Canada.

Comme nous l'avons entendu, ce projet de loi tente d'accroître les options liées à la délivrance d'un visa de visiteur, particulièrement dans les cas où une première demande a été refusée.

Le projet de loi C-283 préoccupe au plus haut point les électeurs de Burnaby—Douglas ainsi que la plupart des Canadiens. Une demande de visa peut paraître toute simple. Elle doit permettre à une

Initiatives parlementaires

personne de rendre visite à des amis ou des parents ici au Canada. Toutefois, dans bien des cas, il arrive souvent que cette procédure toute simple devienne très complexe et frustrante.

Pendant les nombreuses années où j'ai été adjoint d'un député dans une circonscription, je me suis occupé d'un grand nombre de cas de gens à qui on avait refusé un visa pour qu'ils rendent tout simplement visite à leur famille. En fait, je gardais une boîte de papiers-mouchoirs sur mon bureau, car l'exaspération causée par ce refus entraînait invariablement des pleurs et beaucoup d'émotion.

Les demandes sont extrêmement simples. Un parent ou un ami désire venir au Canada pour assister à un mariage, au baptême d'un petit-fils ou aux funérailles d'un membre de sa famille. Ce sont tous là des moments importants dans notre vie, des moments que nous espérons tous partager avec notre famille.

Il n'y a rien de plus pénible que d'apprendre à quelqu'un que son proche parent ne pourra pas assister à des funérailles, à un mariage ou à un baptême. Cependant, d'autres espèrent également pouvoir simplement offrir l'hospitalité à des proches, ce que nous ne saurions sous-estimer. Ils espèrent pouvoir rendre la pareille lorsqu'un Canadien s'est rendu à l'étranger ou lorsqu'ils ont rendu visite à des membres de leur famille à l'étranger. Ou ils espèrent qu'un ami ou un membre de leur famille aura la chance de voir directement comment nous vivons au Canada et ce à quoi ressemble notre pays.

Le rejet de ces demandes simples et directes provoque de véritables drames pour ces familles. Des personnes dont un parent s'était vu refuser un visa de visiteur m'ont souvent dit qu'elles se sentaient comme des citoyens de seconde zone au Canada parce qu'elles ne pouvaient pas recevoir la visite de leurs proches, alors que d'autres Canadiens ne semblent pas avoir ce problème.

Les personnes qui vivent au Canada ont souvent du mal à expliquer à des parents qui sont à l'étranger pourquoi ils ne peuvent pas venir leur rendre visite. Cette situation peut causer des problèmes pour les familles, car les parents ont l'impression que le membre de leur famille qui vit au Canada n'a pas fait tous les efforts nécessaires ou, pour une raison ou pour une autre, ne veut pas vraiment les accueillir. La demande de certaines personnes est rejetée continuellement, et il semble qu'elles n'aient aucun recours. Elles ne peuvent en appeler de la décision. Elles ne peuvent que présenter une nouvelle demande, ce qui plonge les familles dans le désespoir.

Ce projet de loi m'intéresse parce qu'il vise à donner à des personnes qui n'auraient pas pu rendre visite à des parents au Canada, parce qu'on a refusé de leur accorder un visa de résident temporaire, la possibilité de le faire. D'autres aspects du projet de loi visent à étendre le processus d'invitation à celui de parrainage complet, ce qui augmenterait les possibilités pour les gens.

Parmi les problèmes qui peuvent empêcher les gens de visiter le Canada, on compte le manque de fonds et la faiblesse perçue des liens avec leur pays d'origine. Si un citoyen canadien peut les parrainer, leur demande a plus de chances d'être acceptée.

Il est important que les liens familiaux soient maintenus, même à des milliers de kilomètres de distance. Je suis très sensible au besoin des familles de se réunir à l'occasion d'une visite, peut-être pour célébrer un événement familial important.

Initiatives parlementaires

• (1845)

Mes inquiétudes par rapport au maintien de ces liens sont évidentes à la lecture du projet de loi que j'ai déposé à la Chambre. Ce projet de loi prévoit l'élargissement, à une seule occasion, de la définition de la catégorie de la famille afin que d'autres parents puissent être parrainés en vue de faciliter la réunification des familles. Je suis sensible au fait que notre société de plus en plus planétaire nous permet de moins en moins de demeurer physiquement près de nos parents et amis. Malgré tout, les liens demeurent et ceux-ci doivent être renforcés.

Nous devons nous pencher sur la façon de conserver nos avantages dans un monde où la concurrence est forte sur le plan de l'immigration. L'Australie et les États-Unis s'affairent également à attirer les immigrants chez eux. Le Canada a besoin de nouveaux immigrants. Même les études du gouvernement démontrent que d'ici 2011 la totalité de la croissance de la main-d'oeuvre sera le fruit de l'immigration et que, d'ici le milieu des années 2020, la totalité de la croissance de la population résultera de l'immigration.

Nous devons veiller à ce que ceux qui choisissent de venir au Canada croient que nos politiques d'immigration les aideront, aideront leurs familles et leur donneront un espoir d'avenir. Nous ne pouvons nous permettre que la réputation du Canada soit celle d'un pays où les visites des familles des nouveaux immigrants sont interdites.

J'appuie l'objet de ce projet de loi; cependant, j'ai des réserves. J'ai des réserves quant au caractère inégalitaire de l'exigence d'un dépôt ou d'une garantie. Je sais que l'objet de cette règle est d'inciter les étrangers à respecter les conditions de leur visa en les exposant à la perte d'une somme d'argent ou en faisant courir à leurs parrains le risque de perdre leur réputation. Cependant, cette éventuelle exigence financière restreindrait le nombre de personnes ayant la possibilité de faire venir un être cher au Canada. Elle pourrait avantager les gens plus riches. Tout le monde ne sera pas en mesure d'assurer la garantie nécessaire.

En mettant l'accent sur cette option, les gens qui ne sont pas fortunés, ou qui sont de moyens plus modestes, pourraient avoir plus de difficultés à recevoir des membres de leur famille. Je crains que les familles aient plus de mal à accueillir des parents si la règle consistant à exiger une garantie devient systématiquement applicable.

Nous devons nous pencher de plus près sur l'alinéa 7 d) du projet de loi proposé, selon lequel les personnes doivent quitter le Canada même si elles revendiquent le statut de réfugié pendant leur séjour autorisé au Canada. Il est toujours possible que quelque chose se produise dans leur pays d'origine, comme un changement de gouvernement ou des troubles politiques, qui les touche directement et qui rende cruciale pour eux la possibilité de revendiquer le statut de réfugié alors qu'elles se trouvent au Canada.

Je ne crois pas que nous puissions dire qu'une revendication du statut de réfugié présentée dans une situation semblable ne pourra pas être entendue. Je suis très préoccupé par cette question et je voudrais certainement voir ce genre de changement si cette mesure législative fait l'objet d'une étude en comité. Je ne crois pas que nous puissions en toute bonne conscience exiger qu'une personne retourne dans une telle situation.

Une clause en particulier exige que les visiteurs se présentent devant un agent ou un représentant du gouvernement du Canada dans les 30 jours après leur départ pour prouver qu'ils ont effectivement quitté le Canada. Je suis légèrement préoccupé par cette exigence compte tenu du fait que le système d'immigration est

déjà surchargé. Nous constatons tous les jours que le système est surchargé. Pour régler le problème, il faut examiner le financement que reçoit le ministère et l'organisation de ce dernier.

Je ne veux pas que nous nous retrouvions dans une situation où les députés agissent comme intermédiaires entre leurs électeurs et le ministère. Nous ne pouvons nous permettre d'avoir un autre niveau de bureaucratie au gouvernement. J'estime que nous devons régler ce problème dans le contexte du fonctionnement global du ministère.

Dans l'ensemble, je suis très intéressé par ce débat. Je veux entendre ce que les électeurs et les organisations ont à dire au sujet de cette proposition. Tout compte fait, il faut se pencher sérieusement sur n'importe quelle proposition visant à régler le problème des visas de visiteur, du refus de ces visas, et à éliminer les obstacles que rencontrent les familles simplement pour rendre visite à des personnes de leur parenté vivant au Canada.

Je serais ravi de poursuivre cette discussion au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration et j'ose espérer que cette mesure législative y sera renvoyée.

• (1850)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole et d'appuyer le projet de loi de mon collègue. C'est un projet de loi très simple. Il vise à régler un problème très grave et compliqué pour de nombreux Canadiens et pour des gens qui sont venus au Canada à titre de néo-Canadiens et d'immigrants.

Le problème, c'est qu'ils ne peuvent avoir le plaisir et la possibilité d'accueillir des visiteurs qui leur sont chers et qui viennent de leur pays d'origine. Mon collègue a réfléchi à la question et a discuté du problème avec un certain nombre de personnes. Il a proposé une solution toute simple qui permettrait aux visiteurs éventuels de s'engager à respecter les conditions de leur visa de visiteur en déposant une garantie d'exécution.

Cette garantie pourrait être variable. Il pourrait s'agir d'un montant d'argent plus ou moins élevé, selon la situation du parrain et du visiteur, et ce montant serait proportionnel à la capacité de payer du visiteur et de son parrain.

Mes autres collègues à la Chambre ont expliqué à quel point il est terrible, frustrant et déchirant de ne pouvoir partager des moments importants de sa vie avec des membres de sa famille. Prenons l'exemple de quelqu'un qui vient d'avoir un enfant. L'arrivée d'un enfant crée tout un émoi, mais il se peut que les grands-parents ne puissent venir voir le nouveau-né ou que les parents ne puissent partager leur joie avec un frère ou une soeur.

Dans le cas de mariages, si quelqu'un veut réunir tous les membres de sa famille pour qu'ils participent aux réjouissances et qu'ils s'entraident, ces derniers peuvent se voir refuser des visas de visiteurs. À titre de députés, nous entendons énormément d'histoires déchirantes et injustes. Souvent, les parrains sont des citoyens canadiens. Pourquoi certains citoyens canadiens pourraient-ils partager des moments importants et des célébrations avec des êtres qui leur sont chers, alors qu'on refuse cette possibilité à d'autres Canadiens? Le gouvernement dit à d'éventuels visiteurs qu'ils ne peuvent venir assister au mariage d'un membre de leur famille au Canada, ni célébrer avec lui la naissance d'un enfant, ni partager son chagrin lors du décès d'un parent. Quelle genre d'inégalité est-ce là?

Initiatives parlementaires

Les libéraux défendent toutefois cette inégalité. Ils défendent l'existence de deux catégories de citoyens, certains qui peuvent partager des moments importants avec leurs amis et parents, et d'autres à qui on refuse cette possibilité. La secrétaire parlementaire défend pourtant ce genre d'inégalité. Les libéraux devraient avoir honte.

Les libéraux affirment que le crime organisé pourrait fournir l'argent ou que certains pourraient abuser du système. C'est une grosse nouvelle que cela. Les libéraux abusent du système et ils n'en font pas grand cas. Nous avons eu tout récemment l'horrible cas de M. Singh, qui est arrivé au Canada avec un visa de visiteur. Il a fallu 16 ans et demi pour réussir à l'expulser du Canada même si toutes ses demandes et tous ses appels ont été rejetés.

Le gouvernement libéral ne saurait en aucun cas prétendre qu'il s'inquiète des abus. Mon collègue a présenté une proposition très sensée. Le système proposé pourrait très bien être encadré. Des cautions sont versées tous les jours pour différentes activités. La secrétaire parlementaire a déclaré que nous ne pouvions avoir un tel système. C'est tout simplement ridicule. Elle a ensuite déclaré que la charte pourrait protéger les gens qui entrent au Canada et que le gouvernement ne pourrait pas s'assurer qu'ils repartent. Cela aussi c'est une grosse nouvelle.

Tout juste aujourd'hui nous avons vu un juge déclarer qu'un individu ne pouvait pas être renvoyé dans un autre pays parce qu'il pourrait y être torturé. De telles décisions sont rendues tous les jours. Ce n'est pas une excuse pour fermer la porte aux visiteurs de Canadiens légitimes et de résidents permanents. Je ne peux tout simplement pas m'imaginer comment ces arguments peuvent tenir la route. On a déclaré que ce serait un problème si ces visiteurs ne pouvaient pas demander le statut de réfugié. Peut-être nous faut-il discuter de cette question, mais est-ce une raison pour empêcher les gens de venir visiter leur famille? Non, pas du tout.

● (1855)

Le gouvernement affirme qu'il est l'ami des immigrants. Il accuse toujours les conservateurs d'avoir dans leur manche des mesures contre les immigrants, ce qui est tout à fait faux et ridicule. Regardez tout simplement ce qu'il fait. En gérant aussi mal le système qu'il le fait, le gouvernement libéral cause des préjudices à de nombreux immigrants et résidents permanents, ainsi qu'aux membres de leurs familles.

Que se passe-t-il quand les conservateurs présentent un projet de loi qui éliminerait l'un des pires problèmes qui empêche les familles d'être ensemble à des moments importants de leur vie? Les libéraux le détruisent. C'est dans leur nature. Rien d'autre ne peut fonctionner, mais leur système à eux ne fonctionne pas non plus. Ils administrent un système qui ne fonctionne pas.

J'aurais espéré qu'on soit ouvert à des propositions sensées et réfléchies comme celle qu'a faite mon collègue afin d'améliorer le système. Cependant, les libéraux ne veulent pas réparer le système. Ils ne veulent pas que les gens puissent accueillir des membres de leur famille tout en respectant les préoccupations relatives aux visas. Pourtant, actuellement, les visas de visiteurs ne sont pas respectés. Le gouvernement devrait appuyer cette proposition avec enthousiasme et remercier ceux qui ont pensé à une solution au problème. Mais ce n'est pas le cas.

Le secrétaire parlementaire affirme qu'il y a tout simplement trop de problèmes. C'est le gouvernement et la gestion du ministère qui sont problématiques. Il est grand temps que nous unissions nos efforts à la Chambre. Je sais que, dans tous les partis, il y a des députés qui appuient le projet de loi de mon collègue parce qu'il est

sensé. Il est simple, réalisable, raisonnable et il permettrait aux familles de se retrouver sans porter atteinte à l'intégrité du système et à certaines des règles qui ont été établies pour les visiteurs.

Je félicite mon collègue de son initiative, de son intelligence, et du jugement dont il a fait preuve en pensant à cette solution. Nous avons tous été confrontés à cette question. Nous en avons parlé à nos électeurs. Mon collègue d'en face dit qu'il garde une boîte de kleenex dans son bureau parce que ses électeurs sont souvent très malheureux d'apprendre qu'ils ne pourront pas inviter à venir les voir des membres de leur famille qui habitent à l'étranger. C'est une situation insoutenable. Il est complètement insensé de refuser une proposition aussi raisonnable, c'est la preuve d'un immense manque de compassion.

J'exhorte le gouvernement libéral et le secrétaire parlementaire qui a pris la parole à revenir sur leur décision de rejeter une proposition qui améliorerait la vie de tant de personnes et de familles. Je leur demande instamment de travailler de concert avec les conservateurs et avec mes collègues du Bloc québécois et du NPD qui appuient la proposition. Unissons nos efforts pour aider ces gens. Plutôt que de nous attarder sur les problèmes, penchons-nous sur les solutions. Appuyons le projet de loi de mon collègue.

● (1900)

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi de participer au débat. Des députés de tous les partis appuient la mesure dont nous sommes saisis. Au sein du caucus libéral, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports est un des plus ardents partisans de l'assouplissement du processus.

De qui est-il question? Pour que les Canadiens puissent mettre les choses en perspective, de quoi est-il question? Six millions de Canadiens ne sont pas nés au Canada. Mon collègue, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique, a dit qu'il gardait une boîte de papiers-mouchoirs dans son bureau pour les malheureux qui venaient l'implorer, mais pour qui il le pouvait rien. Tous les députés vivent ce type de situation.

Pour que l'on comprenne bien ce dont nous parlons, voici l'exemple d'un jeune couple dans la jeune trentaine parti de l'Inde avec ses deux enfants pour venir s'installer au Canada. Le couple s'est présenté à mon bureau de circonscription. Il venait d'acheter une maison et les conjoints occupaient des emplois qui leur permettaient tout au plus de joindre les deux bouts. La jeune femme venait d'apprendre qu'elle était atteinte d'un cancer du cerveau et que ses jours étaient comptés. Elle a présenté une demande de visas pour que sa mère et sa soeur viennent lui rendre visite. C'était sa dernière volonté. Elle est décédée dans le mois qui a suivi, et on a refusé d'accorder les visas.

Imaginez un peu une jeune famille qui se retrouve sans parents au Canada. La mère, le père et les enfants vivaient une période tragique. Quelle était la dernière volonté de cette femme? Elle voulait voir sa mère et sa soeur avant de mourir. C'est de cela dont il est question. J'ai dit que tous les députés avaient soulevé ce point.

Le projet de loi C-219, qui a été déposé à la Chambre le 17 mars par le député de Scarborough—Rouge River, traitait de ce sujet. Le député de Surrey-Nord a présenté une motion sur la question. J'ai devant moi le procès-verbal de la séance du comité parlementaire du 2 décembre 1998, madame la Présidente, quand vous parliez d'assouplir le processus d'octroi de visas en raison du nombre trop élevé de rejets.

Ajournement

Je terminerai en disant qu'en 1993 le taux de rejet s'élevait à 12,9 p. 100. En 1997, selon les responsables, il était de 10 p. 100. En 2003, selon les notes des responsables, le taux de rejet atteignait 21,4 p. 100, ce qui représente 143 058 personnes.

Les mesures proposées dans le projet de loi ne redresseront pas le système. Il y a encore place à amélioration. Cependant, j'ai écouté tous les députés qui ont formulé des critiques. Je ferais remarquer à tous les députés que l'opposition compte sept membres au comité, et le gouvernement, cinq. Par conséquent, la volonté des porte-parole de l'opposition représente la volonté de la majorité à la Chambre.

Bien des députés libéraux se sont battus pour améliorer le système qui peut, faute de compassion, refuser le dernier souhait d'une jeune femme qui se meurt. Cela s'est produit dans ma circonscription. J'ai, moi aussi, une boîte de mouchoirs dans mon bureau pour des cas comme ceux-là. Lorsque le système ne fonctionne pas, il y a des Canadiens qui en souffrent.

● (1905)

Pour ce qui est du système de justice, un processus de sûreté est en place pour permettre aux cours provinciales et à d'autres cours de traiter de tels cas tous les jours. Il est temps que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration commence à trouver des solutions qui conviennent aux Canadiens.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée, et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement

[Traduction]

LA JUSTICE

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Madame la Présidente, je tenais à prendre la parole pour parler du projet de loi C-17 sur la marijuana. J'ai posé quelques questions pendant la période des questions, mais les réponses que j'ai obtenues étaient moins que satisfaisantes. Le projet de loi C-17 est présenté à point nommé et il comprend de nombreuses ramifications.

Le gouvernement a présenté le projet de loi pour répondre aux besoins des jeunes qui sont pris en possession d'une très petite quantité de marijuana. Cela ne leur vaudrait plus un casier judiciaire. Différents détails doivent également être réglés en ce qui concerne la possession de petites quantités de marijuana.

Il s'est passé quelque chose de bien caractéristique. En effet, le projet de loi C-17 a été géré de façon inadéquate. Cette mesure législative n'est pas satisfaisante. De plus, aucune stratégie nationale sur les stupéfiants ne vient la compléter.

Le projet de loi C-17 permettrait la décriminalisation de la possession d'au plus 30 grammes de marijuana, ce qui veut dire environ 45 à 60 joints. Il y a quelques années, un projet de loi a été adopté permettant aux malades de consommer de la marijuana s'ils en ont besoin. Elle a donc été utilisée par les cancéreux et dans certains environnements contrôlés.

À l'heure actuelle, il est plus facile de se procurer des drogues que des cigarettes et de l'alcool dans les cours de récréation. Trente grammes de pot à des fins récréatives correspondent à 45 à 60 joints.

Il ne s'est pas fait de recherches concrètes sur les questions de santé et de sécurité. Dans le domaine de la santé, il a été démontré que la consommation de marijuana laisse 50 p. 100 plus de goudron sur les poumons que celle de la cigarette. Pourtant, dans tout le pays, on parle de l'interdiction de la cigarette et des graves conséquences du tabagisme pour la santé.

Le projet de loi C-17 permettrait à des jeunes de consommer 30 grammes de marijuana, soit de 45 à 60 joints sans véritables conséquences juridiques. Ils obtiennent aussi un rabais comparativement aux adultes pour ce qui est des amendes. Les jeunes qui se font prendre en possession de un à quinze grammes de marijuana se voient imposer une amende de 100 \$. Les adultes pris en possession de la même quantité reçoivent une amende de 150 \$.

J'implore les députés d'en face de revoir le projet de loi C-17 avant qu'il n'aille plus loin. Je les implore d'étudier sérieusement les conséquences pour la santé, les conséquences du point de vue de l'application de loi, et les questions de sécurité concernant la conduite d'un véhicule. Les conducteurs en état d'ébriété reçoivent des amendes plus lourdes qu'une personne qui conduit après avoir consommé des drogues.

Le projet de loi C-17 est déficient. Il n'a pas répondu aux questions que la population pose à propos de ce problème.

● (1910)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, par rapport à cette question, nous devons envisager très sérieusement les composantes du projet de loi C-17 et ce que la mesure représente.

Elle représente essentiellement l'opinion fort répandue qui veut que l'application intégrale du processus pénal ne soit pas la meilleure façon de lutter contre l'utilisation de petites quantités de marijuana à des fins de consommation personnelle.

Les conséquences possibles, y compris la perte d'occasions d'emploi et l'impossibilité de voyager vers certaines destinations, sont franchement disproportionnées par rapport à l'infraction.

Le projet de loi fait suite au rapport du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments de la dernière législature. Cependant, au lieu d'assouplir les restrictions visant la possession simple de marijuana, l'approche du projet de loi C-17 devrait viser des mesures d'observation plus efficaces et plus cohérentes en matière de possession de marijuana, une drogue qui, je le rappelle, continuera d'être illégale.

À tout événement, même si les médias ont fait porter leur attention sur l'infraction de possession, j'estime que nous devons considérer dans le projet de loi C-17 les changements importants qu'il apporte en matière de détermination de la peine des personnes qui cultivent de la marijuana, un aspect qui inquiète très certainement le public.

Le projet de loi prévoit que quiconque cultive entre un et trois plants serait passible d'une amende de 500 \$, ou de 250 \$ pour un adolescent. Cela est sans doute supérieur à l'amende que le contrevenant devrait payer si la police ou la poursuite portait plainte pour une si petite quantité. Toutefois, de manière plus importante, le projet de loi prévoit que quiconque cultive entre 4 et 25 plants commet soit un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de 5 ans moins un jour, soit une infraction passible, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de 25 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de 18 mois, ou de l'une de ces peines. Dans le cas d'une plantation comptant entre 26 et 50 plants, le contrevenant risque une peine maximale de 10 ans. Quiconque cultive plus de 50 plants s'expose à une peine maximale de 14 ans, soit le double du maximum actuel.

Le gouvernement est tout à fait conscient des problèmes que les plantations de marijuana ont causés au sein de la population canadienne. C'est pourquoi le projet de loi C-13 indique clairement aux tribunaux quand ils doivent imposer une peine d'emprisonnement à ceux qui cultivent illégalement de la marijuana.

S'il s'agit de plus de trois plants, le tribunal devra donner des raisons s'il ne condamne pas le contrevenant à la prison quand, premièrement, le contrevenant s'est servi d'un bien immobilier appartenant à un tiers pour commettre l'infraction, par exemple une plantation située dans le champ d'un agriculteur ou dans une maison louée; deuxièmement, l'infraction représentait un risque, du fait de la production, d'atteinte à la santé ou à la sécurité des enfants présents dans le lieu où l'infraction a été commise ou à proximité. Nous savons que des maisons où vivent des enfants ont été considérablement transformées pour loger des plantations; troisièmement, l'infraction constituait un risque, du fait de la production, d'atteinte à la sécurité publique dans un secteur résidentiel; et enfin elle représentait un risque par la mise par l'intéressé, dans le lieu où l'infraction a été commise ou à proximité, de trappes, d'appareils ou d'autres choses susceptibles de causer la mort ou des lésions corporelles à autrui.

Il est clair que le projet de loi traite tant de la source de la marijuana que de son utilisation. Nous croyons que c'est une mesure très importante. Nous croyons que le projet de loi nous permettra de régler en bonne partie un problème qui doit l'être et nous espérons qu'il répondra à certaines des préoccupations du député.

• (1915)

Mme Joy Smith: Madame la Présidente, j'ai entendu un dialogue basé sur une série de notes. Ce sont des réponses toutes faites aux questions pouvant survenir à propos du projet de loi C-17.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'accord pour imposer des amendes et des peines d'emprisonnement plus sévères en vue de lutter contre la culture de marijuana. Mais, les peines sont toujours à la discrétion des juges. Nous voulons qu'il y ait des peines minimales obligatoires.

Je vous donne un exemple. Un type se fait prendre avec une récolte valant 440 000 \$ et de l'équipement valant 4 000 \$. Il est condamné avec sursis et doit purger une peine de 30 jours de services communautaires accompagnée d'une amende de 5 000 \$. Voilà qui est très rentable pour lui.

D'après ce que je vois sur papier, je dois conclure qu'il n'y a pas eu suffisamment de recherche, ni assez de discussions entre les associations policières. Je viens tout juste de rendre visite à l'association des policiers de Winnipeg, au Manitoba, et ils pensent que ce projet de loi est une farce. Les forces de l'ordre ont fait des recommandations pour que le projet de loi soit modifié. C'est un

Ajournement

projet de loi problématique, qui doit être révisé. L'intention est peut-être bonne, mais on doit se rendre à l'évidence: la recherche n'est pas suffisante et la substance n'y est pas.

L'hon. Paul Harold Macklin: Madame la Présidente, je crois avoir parlé franchement du contenu du projet de loi C-13. Je ne m'en tenais pas à des réponses toutes faites d'avance.

Il est essentiel que la députée examine le projet de loi et toute sa portée. Une peine maximale de 14 ans est une sanction sévère en droit criminel et elle devrait réellement avoir un effet dissuasif. Toutefois, tant que nous ne serons pas allés de l'avant et qu'il n'y aura pas eu de réactions, je ne pense pas que nous puissions formuler la même conclusion que la députée.

La députée a dit plus tôt qu'elle ne croyait pas que nous ayons une stratégie antidrogue efficace. Lorsqu'on a mis de l'avant la réforme des dispositions législatives sur le cannabis, le gouvernement s'est engagé à consacrer des fonds additionnels, soit 245 millions de dollars, à la stratégie antidrogue nationale, et une grande part de ces fonds seront versés aux services de police afin d'améliorer leurs capacités de repérer et de détruire les plantations de cannabis.

Je crois qu'il s'agit d'un bon projet de loi et que la députée devrait l'examiner de nouveau.

LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Jim Gouk (Colombie-Britannique-Southern Interior, PCC): Madame la Présidente, je suis très heureux de soulever cette question. Je connais l'éloquence du secrétaire parlementaire qui répondra à ma question et j'espère qu'il mettra ses réponses toutes faites de côté parce que je présenterai ma question un peu différemment. Je ne veux pas parler des insignes et des vêtements volés, et s'il n'a pas oublié la question qui nous intéresse ici il se souviendra que j'ai parlé de contrôles au hasard et c'est ce qui me préoccupe tout particulièrement.

On parle de contrôles au hasard dans le cas des employés des aéroports, des concessionnaires travaillant du côté piste jusqu'aux laveurs de vitre, bagagistes et autres, qui ne font pas l'objet de contrôles de sécurité réguliers. Il ne sont soumis qu'à des contrôles au hasard. Ils vont et viennent, entrent et sortent, souvent sans être soumis à quelque contrôle que ce soit.

Nous avons discuté avec l'ACSTA, à Transports Canada, de l'application d'un système de contrôle de sécurité préalable pour les grands voyageurs, disant que c'était probablement un bon moyen d'alléger la charge de travail de l'ACSTA, de contrôler les voyageurs plus rapidement, d'en donner plus pour leur argent aux voyageurs canadiens et de réduire les coûts, étant donné que le gouvernement fait porter l'intégralité des coûts aux voyageurs, à un moment où l'industrie du transport aérien est déjà en difficulté. Nous avons déjà des contrôles aléatoires.

Ou bien le gouvernement croit que cette méthode est sécuritaire, auquel cas il devrait l'appliquer pour les grands voyageurs qui ont fait l'objet d'un contrôle préalable et qui se sont soumis au contrôle de sécurité complet, ou bien il devrait admettre que le contrôle aléatoire des employés des aéroports est une méthode dangereuse, et qu'il commencera à appliquer un contrôle systématique rigoureux, quelles que soient les conséquences.

Ajournement

Les États-Unis se sont déjà engagés dans cette voie. Plusieurs aéroports ont un programme pilote. C'est exactement ce qu'on y fait: un contrôle préalable pour les grands voyageurs qui ont déjà fourni toute l'information et se sont soumis à un contrôle de sécurité complet. Le Canada attend-il pour éventuellement emboîter le pas aux États-Unis? Veut-il laisser les Américains faire le travail avant de décider que, si c'est assez sûr pour eux, nous pouvons faire pareil? Ou bien allons-nous prendre nos propres initiatives?

Voici mes dernières questions, et j'espère que j'obtiendrai des réponses. Le Canada consulte-t-il les États-Unis au sujet de leur programme de contrôle préalable pour les grands voyageurs à faible risque? Le Canada élabore-t-il son propre système pour le faire et, si oui, quand pouvons-nous espérer qu'un système semblable sera mis en place?

● (1920)

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de répondre à la question soulevée par le député de Colombie-Britannique-Southern Interior le 6 décembre 2004 sur la sécurité du transport aérien.

Je rassure tous les députés, le ministre des Transports a grand souci des questions se rapportant à la sécurité du système de transport canadien.

Depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement canadien s'est engagé à consacrer 2,2 milliards de dollars pour améliorer la sûreté de l'aviation au Canada. Le ministère des Transports suit et révisé continuellement les mesures de sûreté de l'aviation dans notre pays, afin qu'elles demeurent efficaces compte tenu de l'évolution du milieu de sûreté.

En effet, depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement du Canada a adopté nombre de mesures en vue d'améliorer la sécurité du système de transport aérien chez lui. Il a notamment amélioré le contrôle de préembarquement aux aéroports du pays et investi plus d'un milliard de dollars sur cinq ans pour acquérir, mettre en place et faire fonctionner des systèmes évolués de détection des explosifs à différents aéroports du pays qui accueillent 99 p. 100 de l'ensemble des passagers. Cette technologie de contrôle des bagages enregistrés est maintenant en usage à tous les grands aéroports desservant la population canadienne.

L'Organisation de l'aviation civile internationale a fixé au 1^{er} janvier 2006 la date à laquelle les pays devront contrôler les bagages enregistrés des vols internationaux. L'ACSTA met actuellement en oeuvre un plan national de contrôle des bagages et elle est en bonne voie de respecter ses engagements à ce chapitre et l'échéance du 31 décembre 2005.

Voici d'autres mesures mises en oeuvre: l'adoption d'un programme élargi visant à assurer la présence d'agents de la GRC à bord de certains vols intérieurs et internationaux; l'accroissement de l'investissement en vue des modifications nécessaires pour assurer la sécurité, notamment le renforcement des portes du poste de pilotage; l'imposition de nouvelles limites pour les bagages à main ainsi que des fouilles au hasard de tous les passagers voyageant à bord d'avions à destination des États-Unis d'Amérique et de leurs bagages enregistrés; la mise en place d'un système amélioré de laissez-passer aux zones réglementées des aéroports canadiens; enfin, le contrôle au hasard des non-passagers qui entrent dans les zones réglementées des aéroports.

En ce qui a trait aux articles d'uniformes de l'ACSTA qui ont été égarés, l'ACSTA a rédigé un rapport, comme l'avait demandé le ministre, en décembre 2004. L'ACSTA a ensuite fait appel aux

services de Deloitte & Touche pour mener une enquête interne sur le programme actuel de gestion et de contrôle des uniformes. Deloitte & Touche a entrepris son travail et a terminé ses visites à des aéroports choisis, ainsi que chez les fournisseurs d'uniformes. Une fois que Deloitte & Touche aura terminé son rapport, l'ACSTA étudiera celui-ci et rédigera une réponse proposant des mesures aux fins d'étude par le ministre.

En plus des mesures susmentionnées, l'ACSTA a aussi avisé tous ses agents de sûreté de faire preuve d'une vigilance accrue et de signaler immédiatement toute irrégularité à leurs supérieurs.

Même si un laissez-passer de sécurité spécial est nécessaire pour avoir accès aux zones réglementées dans les aéroports, Transports Canada a aussi émis un avis à tous les exploitants d'aéroports au Canada afin qu'ils rappellent aux employés d'aéroport d'être vigilants non seulement aux points d'entrée dans les aéroports, mais partout dans leur lieu de travail.

Le gouvernement est convaincu que toutes les mesures nécessaires sont en train d'être prises pour assurer un niveau de sécurité approprié dans les aéroports canadiens.

Je tiens à assurer aux Canadiens que la sécurité dans les aéroports demeure une priorité absolue. Nous examinons et revoyons constamment nos procédures afin de donner suite aux nouvelles préoccupations et, s'il y a lieu, nous allons prendre d'autres mesures pour assurer la sécurité des Canadiens.

M. Jim Gouk: Madame la Présidente, c'est pour cette raison que nous avons un problème. J'ai posé aux libéraux une question concernant des préautorisation au titre de la sécurité pour ceux qui voyagent souvent, et ils me présentent une réponse préparée à l'avance et qui n'a absolument rien à voir avec la question que je viens de poser. Voyons toutefois ce qu'a dit le député.

Il a dit que le gouvernement a dépensé 2,2 milliards de dollars. En avons-nous pour notre argent? Nous pourrions accélérer les formalités au titre de la sécurité et réduire leur coût comme le font les Américains, mais pour une raison ou une autre, cette solution n'est pas satisfaisante.

Le gouvernement parle d'une vérification accrue des bagages, mais il laisse passer les employés et ne les soumet qu'à des vérifications au hasard. Il parle de portes renforcées pour les postes de pilotage, mais cela n'a rien à voir avec le fait de laisser passer des gens qui ont obtenu des autorisations préalables pour réduire le temps d'attente ainsi que les coûts et faciliter toute l'opération pour l'ACSTA.

Quant au renforcement des portes des postes de pilotage dont a parlé le secrétaire parlementaire, je dois dire que je voyage en avion assez régulièrement et que chaque fois, à un moment donné pendant le vol, la porte du poste de pilotage est ouverte. Voilà ce qu'il en est des portes renforcées pour les postes de pilotage.

Le secrétaire parlementaire a dit que les employés des aéroports sont vigilants. Ce sont eux qui font l'objet de vérifications au hasard. Qui est vigilant par rapport aux réponses vigilantes? Voilà le problème que le gouvernement doit régler.

● (1925)

L'hon. Jim Karygiannis: Madame la Présidente, la sécurité est primordiale pour tous les voyageurs canadiens.

Ajournement

J'ai beaucoup voyagé. Je tiens à rassurer le député; comme il l'a dit, il a fréquenté les aéroports et il a pu constater que le Canada a un des meilleurs systèmes dans le monde pour assurer la sécurité de ses passagers. J'ai voyagé ailleurs dans le monde et j'ai vu des portes de postes de pilotage qui étaient ouvertes, des pilotes qui circulaient, qui fumaient une cigarette et qui parlaient à leur femme à l'arrière. Le Canada ne permettrait jamais cela.

J'ai beaucoup parlé avec des pilotes. Je puis dire que s'il y a un système qui est sûr dans le monde, c'est celui du Canada. Puis-je rappeler au député que si nos bons amis du Sud nous donnaient des leçons sur la façon de faire les choses, nous apprendrions sûrement certaines choses? En revanche, si c'était l'inverse qui se produisait, je suis certain que notre système serait très bien reçu.

L'ACSTA a organisé des forums internationaux. Les Américains ont été invités à y participer. Je suis certain qu'ils participeront de nouveau à ce genre d'événement et que nous pourrions ainsi apprendre les uns des autres pour faire en sorte que le monde soit plus sûr.

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Madame la Présidente, j'ai été déçue d'apprendre, il y a un instant, que la ministre du Patrimoine canadien ne répondra pas à ma question, ce soir, au sujet des Croix de Victoria et de l'importance qu'elles revêtent pour l'histoire du Canada, et que c'est le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement qui y répondra. Ma déception n'a rien à voir avec le secrétaire parlementaire, mais je suis très déçue que la ministre du Patrimoine canadien semble croire que cette question a tellement peu d'importance qu'elle ne mérite pas une réponse.

Le 3 décembre 2004, j'ai demandé très respectueusement comment la ministre comptait faire en sorte que les médailles qui sont importantes pour l'histoire de notre pays ne soient pas vendues. Elle m'a répondu carrément qu'elle rejetait totalement la prémisse de ma question. Il s'agissait d'une question sérieuse et raisonnable.

La Croix de Victoria constitue la plus haute récompense du royaume pour bravoure devant l'ennemi. Elle l'emporte sur toutes les autres récompenses de la souveraine. La croix est coulée dans du bronze provenant de canons capturés à Sébastopol pendant la guerre de Crimée. Le motif choisi par la reine Victoria est une croix pattée, ornée d'un écusson royal.

À l'échelle du monde entier, seulement 1 351 Croix de Victoria ont été attribuées depuis 1856, 94 d'entre elles à des Canadiens. J'ai l'intention, par voie d'un projet de loi d'initiative parlementaire, de veiller non seulement à ce que nous protégions le droit à la propriété privée en permettant aux gens de vendre ces médailles s'ils le souhaitent, mais aussi à ce que le Canada ait le droit de premier refus pour ce qui est de leur achat.

Dans certains cas, des médailles ont été vendues à l'étranger. Sans l'intervention d'un membre très distingué de la société, nous aurions perdu la médaille de John McCrae. Je ne crois pas que nous devrions dépendre de gens d'affaires canadiens indépendants pour sauver ces médailles. Il revient au gouvernement d'en assumer la responsabilité.

J'espère que mon projet de loi d'initiative parlementaire sera déposé avant la fin de la présente session puisque je ne tiens pas à voir d'autres cas semblables. Ces médailles revêtent une grande importance. Elles font partie de notre histoire. Nous aurons fait une grave erreur, à mon avis, si nous permettons qu'elles soient vendues en l'absence de toute règle ou balise.

Si Chris Wattie du *National Post* n'avait pas rédigé un article qui a fait le tour du pays et suscité l'indignation tout autant des membres de la Légion et de Canadiens en général, nous n'aurions peut-être jamais su que quelqu'un s'appropriait à mettre cette croix en vente. Il faut que cela cesse, dès maintenant.

Je voudrais demander à la ministre du Patrimoine canadien et au ministre des Anciens combattants de collaborer avec moi pour tenter de trouver un moyen de conserver au Canada les éléments marquants de notre histoire. De nombreux hommes ont donné leur vie. De nombreux autres ont été blessés et ont souffert de leurs blessures toute leur vie durant. J'estime que la Croix de Victoria et les autres croix décernées pour bravoure méritent qu'on se batte pour elles.

• (1930)

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, en tant qu'ancien enseignant fort de 20 années d'expérience notamment dans le domaine de l'histoire du Canada, je veux assurer la députée que je partage sa passion pour la sauvegarde du patrimoine canadien.

Il n'y a rien de plus précieux que de pouvoir montrer aux générations futures les symboles de l'histoire de ce pays. Je veux faire remarquer à la députée qu'il y a 25 ans, en 1977, le gouvernement du Canada a constaté la nécessité de protéger le patrimoine national et a ainsi adopté la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

Cette loi permet aux autorités d'exercer un contrôle sur l'exportation des objets du patrimoine national considérés comme importants, y compris les médailles. Grâce à des incitatifs fiscaux, la loi encourage la vente ou le don de ces objets à des collections publiques, pour qu'on puisse les conserver et les rendre accessibles aux générations actuelles et futures de Canadiens.

Lorsque des biens culturels risquent d'être exportés, il est important que le gouvernement ait les moyens d'aider les institutions culturelles, au besoin, en leur accordant les sommes qui leur permettront d'acquérir ces biens.

Chaque année, grâce à cette loi, pour 100 millions de dollars d'objets culturels importants sont vendus ou donnés à des collections canadiennes. Depuis son entrée en vigueur, la loi a permis de garder au Canada ou d'y ramener plus de 600 objets ayant une importance nationale ainsi que des collections entières qui, autrement, auraient été perdues pour les Canadiens.

C'est grâce à cette loi extrêmement efficace que le gouvernement a pu agir, comme il l'a fait d'innombrables fois, pour que les institutions patrimoniales canadiennes puissent acquérir une médaille comme la Croix de Victoria du caporal Topham.

C'est le permis d'exportation prévu dans la loi qui a alerté la communauté canadienne de protection du patrimoine de la possibilité que cette médaille soit perdue. C'est encore la loi qui a permis au gouvernement de démontrer aux propriétaires de la médaille les avantages fiscaux de la vente de cette médaille à un collectionneur canadien plutôt qu'à un étranger.

Il est évident que le député est préoccupé. Je tiens à lui faire savoir que si quelque chose peut être amélioré il nous importe à tous d'examiner ce qui peut être fait. Cependant, je ne voudrais pas que le député pense que le gouvernement du Canada n'a rien fait. La loi existe pour une bonne raison.

Ajournement

Je ne suis pas le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, mais si le député peut proposer le moyen de renforcer la loi, je serai certainement heureux d'informer la ministre et sa secrétaire parlementaire de l'existence du projet de loi.

Il est évident qu'il n'y a pas de différence entre ce que dit le député et ce que nous disons, à savoir qu'il nous faut absolument préserver et garder au Canada les objets historiques canadiens.

Les États-Unis n'auraient pas vendu le lit de Sir John A. Macdonald comme cela s'est fait il y a de nombreuses années. Nous devons garder ces objets. Ils font partie de notre identité.

Que le député sache bien que la loi existe. S'il y a des moyens de l'améliorer, nous sommes certainement prêts à les examiner. Cependant, je ne veux pas donner l'impression que le gouvernement du Canada, en l'occurrence ou dans tout autre cas, a été dépassé par les événements. Nous avons alerté la communauté et cela a été déterminant.

Mme Betty Hinton: Madame la Présidente, je suis très heureuse d'apprendre que le secrétaire parlementaire est de mon côté. Je serais encore plus heureuse si la ministre du Patrimoine l'était aussi.

Le député a parlé de la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels. Étant donné que cette loi existe, pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas invoquée pour garder cette médaille? Ce n'est pas la première fois qu'une telle situation se présente.

C'est un immigrant, Arthur Lee, qui a acheté les médailles après en avoir offert 400 000 \$, à un moment où nous risquions de perdre la collection de médailles du colonel John McCrae. Il en a immédiatement fait don au Musée McCrae, à Guelph, en Ontario. Bien que la Croix de Victoria ne soit pas au nombre de ces médailles, elles nous sont chères parce qu'elles appartenaient à l'auteur de *Au champ d'honneur*.

Étant donné que nous avons presque perdu les médailles de McCrae et que, plus récemment, nous avons presque perdu les médailles de Topham, et que nous disposons de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, qui est censée protéger notre patrimoine, le député pourrait-il m'expliquer pourquoi des enfants canadiens, des membres de la Légion et des membres du premier Bataillon de parachutistes canadiens ont dû s'efforcer de recueillir des fonds de toutes les façons possibles pour que ces médailles restent au Canada?

● (1935)

L'hon. Bryon Wilfert: Madame la Présidente, pour ce qui est du cas précis soulevé par la députée, je crois comprendre que la très grande majorité des Canadiens ont dit vouloir que nous gardions la médaille au pays. Le gouvernement a fait passer un message par ce projet de loi et il s'est assuré qu'on prévoirait un délai pour qu'elle ne puisse sortir du pays. Les Canadiens, et particulièrement ceux qui ont recueilli des fonds, nous ont dit qu'ils voulaient poursuivre leurs efforts de collecte de fonds et qu'ils n'avaient pas besoin de l'argent du gouvernement. Le gouvernement était donc prêt à les laisser aller de l'avant.

Nous devons travailler en collaboration avec tous les partenaires et il est évident que, grâce à cette loi, le gouvernement devient le principal intervenant. Il me semble évident que nous devons prendre tous les moyens pour conserver ces médailles au pays.

Je prends très au sérieux les remarques de la députée et j'espère qu'elle accordera autant d'attention aux miennes.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 38.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 2 février 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'aide aux victimes du tsunami			
M. Cannis	2967	M. Duceppe	2971
L'agriculture		M. Graham (Toronto-Centre)	2972
M. Johnston	2967	M. Duceppe	2972
Le mois de sensibilisation à la fraude		M. Martin (LaSalle—Émard)	2972
Mme Ratansi	2967	M. Duceppe	2972
L'usine Port-Alfred		M. Martin (LaSalle—Émard)	2972
M. Bouchard	2967	L'environnement	
La culture de la pomme de terre		M. Layton	2972
M. Savoy	2968	M. Martin (LaSalle—Émard)	2972
L'aide aux victimes du tsunami		Les ressources naturelles	
M. Kamp	2968	M. Layton	2972
L'industrie du textile et du vêtement		M. Goodale	2972
M. Boudria	2968	Le programme de commandites	
Ubisoft		M. MacKay	2972
M. Ménard (Hochelaga)	2968	M. Brison	2973
L'environnement		M. MacKay	2973
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	2968	M. Brison	2973
L'agriculture		Le Bureau de la sécurité des transports	
Mme Oda	2969	M. Williams	2973
L'Holocauste		Mme Robillard	2973
Mme Kadis	2969	M. Williams	2973
L'immigration		M. Valeri	2973
M. Christopherson	2969	La défense nationale	
La justice		Mme Lalonde	2973
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2969	M. Pettigrew	2974
Les Championnats nationaux juniors de patinage artistique		Mme Lalonde	2974
M. Lemay	2970	M. Pettigrew	2974
La péréquation		L'industrie aéronautique	
Mme Yelich	2970	M. Crête	2974
Charles Carman Core		M. Emerson	2974
M. Bains	2970	M. Crête	2974
		M. Emerson	2974
QUESTIONS ORALES		Les congés parentaux	
Les affaires étrangères		Mme Ambrose	2974
M. Harper	2970	Mme Robillard	2974
M. Martin (LaSalle—Émard)	2970	Mme Ambrose	2974
M. Harper	2970	Mme Robillard	2974
M. Martin (LaSalle—Émard)	2970	Les Jeux aquatiques	
M. Harper	2971	M. Jaffer	2975
M. Martin (LaSalle—Émard)	2971	M. Owen (Vancouver Quadra)	2975
M. Kenney	2971	M. Jaffer	2975
M. Pettigrew	2971	M. Owen (Vancouver Quadra)	2975
M. Kenney	2971	Les affaires autochtones	
M. Pettigrew	2971	M. Valley	2975
La défense nationale		M. Dryden	2975
M. Duceppe	2971	Les travaux publics et les services gouvernementaux	
M. Graham (Toronto-Centre)	2971	M. Angus	2975
		M. Brison	2975
		M. Angus	2975
		M. Brison	2975
		L'environnement	
		M. Mills	2976

M. Dion	2976
M. Mills	2976
M. Dion	2976
M. Carrie	2976
M. Dion	2976
M. Carrie	2976
M. Emerson	2976
Les congés parentaux	
Mme Gagnon (Québec)	2976
Mme Robillard	2976
Mme Gagnon (Québec)	2976
Mme Robillard	2977
La défense nationale	
Mme Gallant	2977
M. Graham (Toronto-Centre)	2977
Mme Gallant	2977
M. Graham (Toronto-Centre)	2977
L'infrastructure	
M. Tonks	2977
M. Godfrey	2977
La fiscalité	
M. Lunn	2977
M. McCallum (Markham—Unionville)	2977
M. Lunn	2977
M. McCallum (Markham—Unionville)	2978
La taxe sur l'essence	
M. Laframboise	2978
M. Godfrey	2978
Les affaires étrangères	
M. Silva	2978
M. Pettigrew	2978
Présence à la tribune	
Le Président	2978
Les travaux des subsides	
Le Président	2978
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Lunn	2978

AFFAIRES COURANTES

Certificats de nomination	
M. LeBlanc	2978
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	2979
M. Nicholson	2979
Motion	2979
Adoption de la motion	2979
M. Boudria	2979
Pétitions	
La gare intermodale du CN	
M. Carr	2979
L'assurance-emploi	
M. Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	2979
Le mariage	
M. Vellacott	2979

La guerre du Golfe	
M. Sauvageau	2979
Le mariage	
M. Scheer	2979
Les additifs à l'essence	
Mme Ur	2979
L'aide internationale	
Mme McDonough	2979
La défense nationale	
Mme McDonough	2980
Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc	2980
Demandes de documents	
M. LeBlanc	2980

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	
Projet de loi C-24. Deuxième lecture	2980
M. Fitzpatrick	2980
M. Côté	2983

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	2986
Motion d'adoption	2986
Adoption de la motion	2986

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	
Projet de loi C-24. Deuxième lecture	2986
M. Laframboise	2986
M. Blaikie	2986
Report du vote	2989
Loi n° 2 d'exécution du budget de 2004	
Projet de loi C-33. Deuxième lecture	2989
M. Benoit	2989
M. Szabo	2991
M. Harris	2992
M. Blaikie	2992
M. Côté	2993
M. Szabo	2995

La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	
Projet de loi C-24. Deuxième lecture	2996
Adoption de la motion	2997
Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	2997

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
M. Grewal (Newton—Delta-Nord)	2998
Projet de loi C-283. Deuxième lecture	2998
M. Karygiannis	3000
M. Silva	3000
Mme Fry	3000
Mme Faille	3002

M. Siksay.....	3003
Mme Ablonczy.....	3004
M. Telegdi.....	3005

MOTION D'AJOURNEMENT

La justice

Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	3006
------------------------------------	------

M. Macklin.....	3006
-----------------	------

La sécurité du transport aérien

M. Gouk.....	3007
--------------	------

M. Karygiannis.....	3008
---------------------	------

Le patrimoine canadien

Mme Hinton.....	3009
-----------------	------

M. Wilfert.....	3009
-----------------	------

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**